

Jeunesse, sport et citoyenneté, Pascale.

COMMISSION JEUNESSE, SPORT, CITOYENNETÉ

14. Décision Modificative n° 2 : Ajustement d'échéancier de l'autorisation de programme - Plan Sport 2024 "Equipements sportifs"

Pascale GUITTET : Merci Président, il s'agit juste d'un ajustement d'échéancier sur l'autorisation de programme du Plan Sport 2024 « Equipements sportifs ». Ce fameux Plan Sport 2024 a été voté en 2021 et consistait à accompagner que ce soient les communes, les EPCI, voire les associations, dans la création de nouvelles surfaces sportives (concernant des sports olympiques ou paralympiques). Cet appel à projets a lieu sur 4 années : 2021, 2022, 2023 et 2024 pour un montant initial de 1 260 000 €. Aujourd'hui, pour cette année 2023, nous avons un certain nombre de projets et comme sur la première année 2021, nous n'avons pas beaucoup de projets, nous n'avons pas consommé le quart de l'enveloppe globale. Nous vous proposons donc de reprendre un peu de compléments financiers avec un montant de 50 000 € pris sur ces AP du Plan Sport 2024.

Alain PICHON : Merci. Des demandes de prises de parole ? Des avis contraires ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci Pascale.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 septembre 2023
Date de la convocation : 04/09/2023
Sous la présidence d'Alain PICHON

**DECISION MODIFICATIVE N° 2
AJUSTEMENT D'ECHEANCIER DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME
PLAN SPORT 2024 "EQUIPEMENTS SPORTIFS"**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission Jeunesse, Sport, Citoyenneté s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 septembre 2023 à l'Hôtel
du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver les modifications de l'échéancier de l'autorisation de programme Plan Sport 2024,
- d'inscrire un crédit de paiement complémentaire de 50 000 € au titre de l'appel à projets « Equipements sportifs » du Plan Sport 2024.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 38
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : PELTIER Joëlle

PRÉSENTS	BARRAUD Sandrine, BARREAU Isabelle, BEAUJANEAU Gilbert, BELLAMY Marie-Jeanne, BERTAUD Rose-Marie, BOCK François, BOURAT Anne-Florence, BOURGEON Catherine, BROTTIER Anthony, CHEBASSIER Valérie, COLIN Henri, COQUELET Benoît, DAUGE Valérie, DE RUSSÉ Guillaume, DESROSES Marie-Renée, DEVERGNE Ludovic, EIDELSTEIN Claude, FONTAINE Aline, GEOFFROY Jean-Olivier, GOMEZ Francis, GUITTET Pascale,
-----------------	---

	HARRIS Florence, HERBERT Gérard, LEDEUX Jean-Louis, MOREAU Pascale, NEVEUX Jérôme, NOIRALT Lydie, PÉCRIAUX Sybil, PELTIER Joëlle, PEROCHON Gérard, PICHON Alain, PRINÇAY Benoît, RHALLAB Sarah, VOUHÉ Grégory
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	ABAUX Brigitte, BELIN Bruno, JOYEUX Alain, SAINT-PÉ Séverine
ABSENTS SANS POUVOIR	
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	06/10/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230929-000000000008214-DE
Date de publication	06/10/2023

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 SEPTEMBRE 2023 -

COMMISSION JEUNESSE, SPORT, CITOYENNETE

Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement
Direction des Sports et de la Coopération Internationale

RAPPORT DU PRESIDENT

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AJUSTEMENT D'ECHEANCIER DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME PLAN SPORT 2024 "EQUIPEMENTS SPORTIFS"

MODIFICATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)

Programme Plan Sport 2024

En euros

		ECHEANCIER	
		ANCIEN	NOUVEAU
MONTANT AP/AE		1 260 000,00	1 260 000,00
MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT	Antérieurs	221 300,00	221 300,00
	N	180 000,00	230 000,00
	N+1	320 000,00	180 000,00
	N+2	300 000,00	320 000,00
	N+3	217 400,00	300 000,00
	N+4		
	Reste à financer	21 300,00	8 700,00
IMPUTATION	204-325-2041412		

■ ■
■

En faveur de la promotion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a souhaité accompagner les collectivités et associations dans la réalisation de leur projet en lien avec les disciplines olympiques et paralympiques.

A cette occasion, l'appel à projets « Equipements sportifs » du Plan Sport 2024 a été lancé, avec comme objectifs de soutenir les projets potentiels et d'accompagner les communes, les établissements publics de coopération intercommunale ou les associations dans leurs réalisations afin de renforcer l'attractivité et le rayonnement de leur territoire.

L'objectif est de faire émerger de nouveaux projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs.

Dans le cadre de ce soutien aux nouveaux équipements sportifs, conformément aux engagements antérieurs et en adéquation avec les inscriptions de crédits de paiement, il est proposé de modifier l'échéancier de l'autorisation de programme selon le tableau ci-dessus, étant précisé que le montant de l'Autorisation de Programme est inchangé.

Je vous propose :

- **d'approuver les modifications de l'échéancier de l'autorisation de programme Plan Sport 2024,**
- **d'inscrire un crédit de paiement complémentaire de 50 000 € au titre de l'appel à projets « Equipements sportifs » du Plan Sport 2024.**

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT (HORS AP/AE) (1 ligne par imputation)

	MONTANT en euros	IMPUTATION
DEPENSES	<u>50 000 €</u>	<u>204-325-2041412</u>
RECETTES		

Commission, Tourisme, Attractivité, Sandrine.

Messieurs Jean-Louis LEDEUX et Grégory VOUHÉ sont sortis.

COMMISSION, TOURISME, ATTRACTIVITÉ

15. Décision modificative n°2 - Politique Touristique Structuration de la filière Tourisme d'Affaires et déploiement de la marque de destination touristique

Sandrine BARRAUD : Merci Président. Il s'agit d'inscrire un crédit complémentaire de 30 000 € en faveur de l'association « la Vienne Destination Affaires » dont l'assemblée générale constitutive se tiendra le 16 octobre. Les professionnels ont bien avancé sur ce projet. Dans ce rapport, vous trouverez en annexe l'autorisation par le Président à signer la convention d'objectifs à adhérer à cette association et à s'acquitter de la cotisation d'un montant de 5 000 €. On notera un montant total de la subvention versé par le Département pour cette association « la Vienne Destination Affaires » s'élevant à 130 000 €.

Et puis deuxième point dans ce rapport, il s'agit d'un crédit supplémentaire de 38 000 € afin de mener à bien, pour cette fin d'année, les premières actions identifiées comme indispensables afin d'assurer un déploiement optimal de notre marque « la Vienne ». Et juste pour information, les propositions définitives sur la signature de marque et aussi la stratégie de déploiement vous seront présentées, et soumises aux votes, lors de la DM au mois de novembre.

Alain PICHON : Effectivement, la réflexion sur la marque avance bien. Certains s'interrogent sur le fait que « la Vienne » soit la bonne idée. Je trouve que ce n'est pas une bonne idée, mais plutôt une très bonne idée ! Si nous ne sommes, nous, pas un peu chauvins... parce qu'on me dit parfois : « il y a Vienne en Autriche, Vienne en Isère », etc. Oui, et alors ? Que chacun achète une carte Michelin ou prenne sa tablette ou son smartphone (c'est plus d'actualité), on trouve facilement ! Justement, ce qui est important, c'est que nous avançons. À force de dire : « la Vienne, on ne sait pas trop, le Futuroscope, tout le monde connaît. » Le travail qui a commencé, et qui va continuer de se faire en ce moment, est de décliner, pourquoi pas sur différentes thématiques, utiliser le Futuroscope ou autres éléments pour décliner cette marque « la Vienne ». Si nous, élus du Conseil Départemental, ne sommes pas chauvins, si nous ne mettons pas la Vienne en exergue, je

ne sais pas qui va le faire et puis, de plus, je trouve que c'est un si beau département que ce serait dommage de ne pas le citer plus souvent. Florence.

Florence HARRIS : Merci. Quasi quotidiennement, les associations de la Vienne nous font part des difficultés qu'elles ont à obtenir des subventions du Département. Et là, une nouvelle association sort du chapeau ! Elle a pour adresse celle du Département et vous décidez de financer son fonctionnement dès la première année. Ce n'est pas une petite somme. Combien d'associations perçoivent autant d'argent de la part du Département ? Quel est le montant du loyer que l'association va payer au Département ? Encore une fois, vous prouvez que quand vous avez besoin d'argent, vous en trouvez. En fondant cette association, vous faites le choix, encore une fois, de faire plaisir aux plus riches qui n'ont pas besoin du Département pour partir en vacances. Ce n'est pas le choix que nous aurions fait en matière de tourisme. Je sais, c'est du tourisme d'affaires, mais on joint toujours l'utile à l'agréable quand on fait ce genre de tourisme. Ce n'est pas le choix que nous aurions fait à destination des habitants de la Vienne qui représentent un pourcentage important des visiteurs touristiques, nous aurions soutenu et amplifié les dispositifs mis en place par les associations d'éducation populaire pour permettre à chaque enfant de la Vienne d'accéder aux loisirs et aux vacances. Et à destination des touristes habitant en dehors de la Vienne, nous aurions développé le tourisme populaire, social et solidaire. Nous voterons contre cette délibération.

Alain PICHON : D'autres demandes de prises de parole ? Effectivement, cela n'a rien à voir, mais c'est de l'économie pure ou quasiment, cela fait partie des compétences que nous avons encore la possibilité de développer et de coconstruire. Cela me semble avoir du sens et créer de la richesse sur le territoire, c'est essentiel. Quand on crée de la richesse, on a des capacités ensuite à dépenser dans d'autres typologies d'activités pour soutenir les associations, par exemple. Et quand tu dis que les associations de la Vienne ont du mal à avoir des financements, je ne connais pas les autres départements, mais si nous pouvions faire le cumul financier que reçoivent les associations de la Vienne toutes confondues, cela doit être juste colossal en millions d'euros.

D'autres prises de parole ? Des avis contraires ? Trois. Des abstentions ? C'est adopté.
Merci Sandrine.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 septembre 2023
Date de la convocation : 14/09/2023
Sous la présidence d'Alain PICHON

DECISION MODIFICATIVE N°2 - POLITIQUE TOURISTIQUE
Structuration de la filière Tourisme d'Affaires et déploiement de la marque de destination touristique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission Tourisme, Attractivité s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 septembre 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'inscrire un crédit complémentaire de 30 000 € en dépenses en faveur de l'association La Vienne, destination Affaires en cours de constitution,
- d'inscrire un crédit supplémentaire de 38 000 € en dépenses afin de mener avant la fin de l'année 2023 les premières actions identifiées comme indispensables pour assurer un déploiement optimal de la marque « La Vienne » dès 2024,
- d'individualiser, sur la dotation globale de 1 740 800 €, un crédit de paiement de 130 000 € de subvention en faveur de l'association La Vienne, destination Affaires en cours de constitution,
- d'attribuer une subvention de 130 000 € en faveur de l'association La Vienne, destination Affaires,
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention d'objectifs n°2023-C-DGAJEE-DCT-22 avec l'association La Vienne, destination Affaires pour la période d'octobre 2023 à mars 2024, jointe en annexe 1,
- d'adhérer à l'association La Vienne, destination Affaires et de s'acquitter de la cotisation de 5 000 €,

- de désigner Sandrine BARRAUD, représentante titulaire, et Benoît COQUELET, représentant suppléant, du Département pour siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association La Vienne, destination Affaires.

ADOPTÉ à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 31
 Contre : 3 : DEVERGNE Ludovic, HARRIS Florence, RHALLAB Sarah
 Abstention(s) : 0
 Secrétaire de séance : PELTIER Joëlle

PRÉSENTS	BARRAUD Sandrine, BARREAU Isabelle, BEAUJANEAU Gilbert, BELLAMY Marie-Jeanne, BERTAUD Rose-Marie, BOCK François, BOURAT Anne-Florence, BOURGEON Catherine, BROTTIER Anthony, CHEBASSIER Valérie, COLIN Henri, COQUELET Benoît, DAUGE Valérie, DE RUSSÉ Guillaume, DESROSES Marie-Renée, DEVERGNE Ludovic, EIDELSTEIN Claude, FONTAINE Aline, GEOFFROY Jean-Olivier, GOMEZ Francis, GUITTET Pascale, HARRIS Florence, HERBERT Gérard, MOREAU Pascale, NEVEUX Jérôme, NOIRAULT Lydie, PÉCRIAUX Sybil, PELTIER Joëlle, PEROCHON Gérard, PICHON Alain, PRINÇAY Benoît, RHALLAB Sarah
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	ABAUX Brigitte, BELIN Bruno, JOYEUX Alain, SAINT-PÉ Séverine
ABSENTS SANS POUVOIR	LEDEUX Jean-Louis, VOUHÉ Grégory
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	BARRAUD Sandrine et COQUELET Benoît pour l'association La Vienne, destination Affaires

CERTIFIÉ CONFORME
 Le Président du Conseil Départemental,

Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	06/10/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230929-000000000008215-DE
Date de publication	06/10/2023

**Convention n° 2023-C-DGAJ2E-DCT-0022 relative à
l'octroi d'une subvention à l'association La Vienne, destination Affaires pour son
fonctionnement sur la période d'octobre 2023 à mars 2024**

ENTRE

Le Département de la Vienne, ayant son siège Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex, représenté par M. Alain PICHON, Président du Conseil Départemental, et dénommé ci-après « le Département »,

d'une part,

ET

L'association La Vienne, destination Affaires ayant son siège Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, représentée par ses coprésidents M./Mme.....et M./Mme....., et dénommée ci-après « le bénéficiaire »,

d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU le Code des relations entre le public et l'administration,

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du Conseil Départemental du 16 décembre 2022 relative au Budget primitif 2023,

VU la délibération du Conseil Départemental du 16 juin 2023 relative à l'inscription, au titre de la politique touristique, d'un crédit complémentaire de 85 000 € en dépenses en faveur de l'association dédiée au Tourisme d'Affaires,

VU la délibération du Conseil Départemental du 29 septembre 2023, relative à l'attribution d'une subvention de 130 000 € en faveur de l'association La Vienne, destination Affaires et autorisant la signature de la présente convention,

VU les statuts de l'association La Vienne, destination Affaires,

VU la demande du bénéficiaire en date du,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la concertation menée auprès des acteurs touristiques en 2021/2022 en vue d'écrire le Schéma départemental touristique 2023-2028 de la Vienne, les acteurs du tourisme d'affaires ont émis une attente forte envers le Département pour que les besoins de la filière MICE (Meetings, Incentives, Conferences, Exhibitions) soient davantage pris en compte dans la politique touristique.

Conscient de l'impact de cette filière, le Département a défini le Tourisme d'Affaires comme une filière prioritaire et lui a consacré un axe spécifique au sein du Schéma départemental touristique 2023-2028 de la Vienne.

Aussi, afin d'asseoir le département de la Vienne en tant que « Destination Affaires » reconnue, les acteurs de la filière affaires et le Département de la Vienne se sont fédérés afin de faire évoluer le « Club Tourisme d'Affaires » porté par l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou (ACAP) depuis 2014 vers une structure associative de type loi 1901, représentative de l'ensemble des acteurs du tourisme d'affaires du département, gérée par et pour ces professionnels, avec un accompagnement technique, logistique et financier du Département.

Article 1 : OBJET

La présente convention, dénommée ci-après la Convention, a pour objet de préciser les modalités de soutien du Département de la Vienne envers l'association La Vienne, destination Affaires pour son fonctionnement et la mise en place de son plan d'actions commercial.

Article 2 : PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT

Article 2.1 - Subvention de fonctionnement

Le Département accorde au bénéficiaire :

- une subvention forfaitaire de 60 000 € pour lui permettre de créer ses premiers outils de communication ;
- une subvention forfaitaire de 45 000 € pour permettre à l'association d'assurer son fonctionnement, dont les charges de personnel, sur ses premiers mois de création en attendant qu'elle puisse percevoir ses premières cotisations, subventions et commissionnements ;
- une subvention complémentaire pour la mise en œuvre des premières réalisations du plan d'actions commercial, plafonnée à 25 000 € et dont le versement est conditionné au principe d'une contribution départementale de un euro pour chaque euro apporté par les acteurs privés.

Toutefois, dans le cas où tout ou partie de l'opération ou du programme ne serait pas réalisé, la subvention fera l'objet d'un réajustement ou d'un remboursement conformément aux articles 6 et 10 de la présente convention.

Article 2.2 - Eléments mis à disposition (locaux, équipements, prestations)

Le Département met à la disposition de l'association La Vienne, destination Affaires du mobilier dans l'espace de 19 m2 qu'elle occupe dans les bâtiments Arobase 2 sur la Technopole du Futuroscope par contrat de bail n°.....

Le mobilier mis gracieusement à disposition de l'association par le Département est le suivant :
.....

Article 3 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Le Département versera les subventions visées à l'article 2 de la Convention selon les modalités suivantes :

- la subvention forfaitaire de 60 000 €, pour la création des premiers outils de communication, et la subvention forfaitaire de 45 000 €, pour les frais de fonctionnement, seront versées en une seule fois au bénéficiaire dès signature de la Convention ;
- la subvention complémentaire de 25 000 €, pour la mise en œuvre des premières réalisations du plan d'actions commercial, sera versée au bénéficiaire en une seule fois dès lors qu'il aura fait état au Département d'avoir mobilisé 25 000 € de cotisations selon les modalités explicitées à l'article 4.

Le Département se libérera des sommes dues par virement administratif sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire.

Le comptable assignataire des paiements est le Service de Gestion Comptable Poitiers Extérieur.

Article 4 : OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

Outils de communication :

Le bénéficiaire s'engage à créer les outils de communication suivants avec la subvention de 60 000 € allouée par le Département :

- un site internet, véritable portail du tourisme d'affaires dans la Vienne ;
- la refonte du meeting guide ;
- une vidéo bande annonce du tourisme d'affaires dans la Vienne ;
- un compte linkedin avec création de contenus valorisant les opérateurs, les expériences, les produits...

Le bénéficiaire s'engage à ce que ces outils de communication mettent en avant l'aspect ludique des offres touristiques et les expériences immersives proposées dans la Vienne, réels éléments différenciant de la destination en matière de tourisme d'affaires. Il s'engage également à ce que cette stratégie de communication soit ciblée sur le segment porteur de l'incentive, du team building tout en confortant le segment des congrès, des conventions notamment autour du pôle du Futuroscope.

Ces outils de communication devront prendre en compte les partis-pris en matière de code de marque choisis par le Département pour la marque de destination touristique.

Le bénéficiaire s'engage à informer le Département sans délais de l'opérationnalité de ces outils de communication. Il s'engage également à prévenir le Département d'éventuels retards dans la mise en œuvre de l'un ou plusieurs de ces outils de communication.

Fonctionnement :

Le bénéficiaire s'engage à transmettre au Département, entre le 15 et le 30 mars 2024, des bilans qualitatif et financier relatifs à ses actions et à son fonctionnement pendant ses 5 premiers mois d'existence.

Subvention complémentaire :

Le bénéficiaire s'engage à communiquer au Département un état détaillé des adhérents par collège avec, pour chacun d'entre eux, le montant de la cotisation payée. Il s'engage également à transmettre au Département le plan d'actions commercial à mettre en œuvre en fléchant les premières actions à réaliser financées par les cotisations perçues des adhérents et abondées par le Département. Cet état financier et ce plan d'actions transmis permettront au Département de verser la subvention complémentaire, plafonnée à 25 000 €, proportionnellement au montant global de cotisations que le bénéficiaire aura perçu.

Par ailleurs, toute association qui sollicite l'octroi d'une subvention auprès d'une autorité administrative s'engage, par la souscription d'un contrat d'engagement républicain, adopté par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat :

- 1° à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- 2° à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- 3° à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

L'association qui s'engage à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain qu'elle a souscrit en informe ses membres par tout moyen.

S'il est établi que l'association bénéficiaire d'une subvention poursuit un objet ou exerce une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles l'association la conduit sont incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, l'autorité ayant attribué la subvention procède au retrait de cette subvention par une décision motivée, après que le bénéficiaire a été mis à même de présenter ses observations dans les conditions prévues à l'article L. 122-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration, et enjoint au bénéficiaire de lui restituer, dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de retrait, les sommes versées ou, en cas de subvention en nature, sa valeur monétaire.

Le bénéficiaire s'engage à tenir une comptabilité conforme au plan comptable général.

Pour un total de subventions publiques en numéraire supérieur à 153 000 €, l'association devra présenter un bilan, un compte de résultat et une annexe certifiés par un commissaire aux comptes professionnel (article L.612-4 du Code du Commerce).

Lorsque la subvention est supérieure à 23 000 € et qu'elle est affectée à une dépense déterminée (subvention sur opération), l'organisme de droit privé doit produire un compte rendu financier, dans les six mois suivant la fin de l'exercice de l'opération, établi conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Lorsque la subvention est attribuée à un organisme dont le budget est financé à plus de 50% par le Département ou lorsque la subvention est supérieure à 75 000 €, l'organisme concerné doit fournir au Département copie de ses comptes certifiés conformes par le Président ou par le commissaire aux comptes lorsqu'il est assujéti à cette obligation (articles L.3313-1 et R. 3313-6 du C.G.C.T).

La subvention ne sera définitivement acquise par le bénéficiaire qu'après production de ces pièces qui sont réservées au seul ordonnateur.

De plus, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature (article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif).

Les associations et les fondations ayant reçu annuellement des autorités administratives une ou plusieurs subventions en numéraire dont le montant global dépasse 153 000 € doivent assurer, dans des conditions déterminées par le décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 et l'arrêté du 2 juin 2009, la publicité de leurs comptes annuels et du rapport de leur commissaire aux comptes sur le site de la Direction de l'Information Légale et Administrative dans les trois mois à compter de l'approbation de ces comptes (article L.612-4 du Code de Commerce).

Article 5 : CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT SUR L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Conformément à l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée », le Département se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place.

Article 6 : MAUVAISE UTILISATION DES SOMMES

Si les sommes perçues ont été utilisées à des fins autres que celles faisant l'objet de la présente convention, le bénéficiaire sera tenu de reverser au Département, sur simple injonction de celui-ci, le montant correspondant à celles-ci.

Article 7 : DURÉE DE VALIDITÉ DES CRÉDITS

La décision d'attribution des crédits relatifs aux outils de communication et à la contribution départementale de un euro pour chaque euro apporté par les adhérents de l'association pourra être annulée si les conditions susvisées à l'article 4 concernant ces subventions ne sont pas remplies dans le délai d'un an à compter de la date de la délibération du Conseil Départemental ayant autorisé la signature de la présente convention, soit le 29 septembre 2024.

Des titres de recettes seront émis en tant que de besoin.

Sur demande motivée, des prolongations de délai peuvent être accordées par décision du Président du Conseil Départemental, à titre exceptionnel, lorsque le retard est indépendant de la volonté du bénéficiaire.

Article 8 : DURÉE – MODIFICATIONS

La présente convention est conclue pour une durée de 6 mois.

Elle sera définitivement close dans un délai de 3 mois après achèvement du programme ou de l'opération et, en tout état de cause, après production des pièces visées aux articles 3 et 4.

Elle pourra être modifiée par voie d'avenant convenu entre les parties.

Article 9: INFORMATION – COMMUNICATION

Le bénéficiaire fera mention de la participation financière du Département et fera figurer son logo-type sur tous les documents d'information et de communication relatifs à l'opération objet de la présente convention.

Article 10 : MODALITÉS DE RÉSILIATION

Le Département pourra, à tout moment et après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire, résilier la présente convention s'il apparaît qu'une des clauses n'est pas respectée. Le Département se réserve alors le droit de suspendre le paiement de la subvention ou d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées. Un titre de recettes pourra être émis en tant que de besoin.

Article 11 : LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Fait à Poitiers en deux exemplaires originaux, le

Les Co-Présidents de
l'association La Vienne, destination Affaires,

Le Président du
Conseil Départemental,

.....

.....

Alain PICHON

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 SEPTEMBRE 2023 -

COMMISSION TOURISME, ATTRACTIVITE

Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement
Direction de la Culture et du Tourisme

RAPPORT DU PRESIDENT

DECISION MODIFICATIVE N°2 - POLITIQUE TOURISTIQUE

Structuration de la filière Tourisme d'Affaires et déploiement de la marque de destination touristique

■ ■
■

Le nouveau Schéma départemental touristique 2023-2028 a été approuvé par délibération du Conseil Départemental du 16 décembre 2022.

Plusieurs chantiers ont été identifiés comme prioritaires pour débiter sa mise en œuvre en 2023 :

- la structuration de la filière Tourisme d'Affaires avec la création d'une association dédiée ;

- la définition du « code de marque » et de la stratégie de déploiement de la marque de destination touristique « La Vienne » ;

- le déploiement de la stratégie d'observation touristique et le développement de l'observatoire touristique départemental ainsi que la poursuite du déploiement du Système d'Informations Touristiques (SIT) ;

- la rédaction d'une nouvelle convention-cadre pluriannuelle avec l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou (ACAP), cohérente avec les orientations stratégiques du Schéma départemental touristique 2023-2028 et faisant suite au dialogue de gestion qui va être engagé à l'automne 2023.

Une demande de crédits complémentaires à ceux initialement prévus dans le cadre du Budget Primitif 2023 est donc réalisée afin de pouvoir mener les chantiers liés au Tourisme d'Affaires et à la marque de destination touristique.

I – La structuration de la filière Tourisme d'Affaires avec la création d'une association dédiée

Pour mémoire, dans l'objectif d'asseoir le département de la Vienne en tant que « Destination Affaires », il a été prévu de faire évoluer le « Club Tourisme d'Affaires »

porté par l'ACAP vers une structure associative de type loi 1901, représentative de l'ensemble des acteurs du tourisme d'affaires du département, gérée par et pour ces professionnels, avec un accompagnement technique, logistique et financier du Département.

Aussi, le Département a confié au Cabinet Protourisme une mission d'accompagnement du Département et des acteurs du MICE (Meetings, Incentives, Conferences, Exhibitions) pour la création d'une association dédiée, basée sur des séminaires de co-construction avec les professionnels et les partenaires de la filière qui se sont tenus les 11 mai et 20 juin 2023.

Cette mission est financée sur le Budget Primitif 2023 de la Direction de la Culture et du Tourisme (DCT) et une inscription de crédits complémentaires a aussi été adoptée par délibération du Conseil Départemental du 16 juin 2023 pour permettre la création des premiers outils nécessaires au développement de la filière (60 000 €) ainsi que l'abondement à l'euro l'euro du plan d'actions futur de l'association, qui sera co-construit avec les acteurs (25 000 €).

Cette association, La Vienne, destination Affaires, en cours de constitution, a vocation à être représentative de l'ensemble des acteurs du Tourisme d'Affaires du département répartis au sein de 5 collèges :

- collège des gros porteurs d'affaires,
- collège des lieux d'hébergement (avec ou sans salles),
- collège des lieux d'accueil événementiels,
- collège des prestataires de services et activités,
- collège des institutionnels.

Le Département, en tant que membre fondateur de l'association, est invité à faire partie du collège des institutionnels et devrait, de fait, s'acquitter d'une cotisation annuelle de 5 000 €. Il conviendra également de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du Département pour siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association La Vienne, destination Affaires.

Au-delà de l'engagement du Département pour un financement à parité avec les professionnels du plan d'actions (sur le principe du 1 euro 1 euro), le Département doit aussi envisager une subvention de fonctionnement pour l'association. En effet, les recettes de l'association étant uniquement constituées des cotisations, des subventions et de faibles commissionnements, elles ne permettront pas d'assurer à la fois le financement global du fonctionnement de l'association et ses actions. Pour les 6 premiers mois de fonctionnement de l'association (1er octobre 2023 – fin mars 2024), il est proposé de lui apporter une subvention de 45 000 €.

Une convention d'objectifs entre le Département et cette association, en **annexe 1** du présent rapport, doit donc être envisagée pour préciser les modalités du soutien financier du Département pour son fonctionnement et pour ses actions d'un montant total de 130 000 €.

Ainsi, il est proposé d'inscrire un budget complémentaire de 30 000 € en faveur de cette association.

II – Le déploiement de la marque de destination « La Vienne »

Pour mémoire, à la suite du travail mené par l'agence Bastille sur l'identité et le positionnement touristiques du département, « La Vienne » a été choisie comme proposition de marque de destination, choix le moins clivant au regard des enseignements ressortis des enquêtes et ateliers menés avec les acteurs du tourisme.

Afin de déployer la marque « La Vienne » de façon efficace et asseoir son statut de marque de destination attractive et fédératrice, il a été décidé de recourir en 2023 à une mission d'accompagnement auprès d'un bureau d'études spécialisé pour définir le code de marque de « La Vienne » et établir sa stratégie de déploiement.

L'agence Bastille a été retenue dans le cadre du marché public lancé sur ce sujet et a pour objectif d'établir l'ensemble des caractéristiques de la marque (logo ; signature ; codes graphique, sémantique, photographique, typographique ; conditions d'utilisation...), les médias à utiliser pour la valoriser, la stratégie de référencement à appliquer, l'histoire à construire...

De manière à s'inscrire dans la continuité de la méthodologie adoptée pour le choix de la marque, ce travail s'appuie aussi sur un temps de concertation avec les acteurs du tourisme qui s'est déroulé le 15 septembre.

Les propositions définitives de signature de la marque de destination, du code et de guide de marque correspondants, ainsi que la stratégie de déploiement seront présentées et soumises au vote de la Commission Permanente du Conseil Départemental du mois de novembre 2023.

Les premiers travaux menés avec l'agence Bastille ont également permis de mettre en évidence la nécessité de mener un certain nombre d'actions avant la fin de l'année 2023 afin d'assurer un déploiement optimal de la marque « La Vienne » dès 2024. Il est donc proposé d'inscrire un budget complémentaire de 38 000 € pour la réalisation des premières actions déjà identifiées comme nécessaires : shooting photos et vidéos ; soirée de lancement de la marque avec les professionnels du tourisme en décembre ; réalisation du motion design et customisation du site Internet « tourisme-vienne.com » en fonction de la signature qui va être choisie.

Je vous propose :

- **d'inscrire un crédit complémentaire de 30 000 € en dépenses sur l'imputation 65-633-65748 en faveur de l'association La Vienne, destination Affaires en cours de constitution ;**
- **d'inscrire un crédit supplémentaire de 38 000 € en dépenses sur l'imputation 011-633-617 afin de mener avant la fin de l'année 2023 les premières actions identifiées comme indispensables pour assurer un déploiement optimal de la marque « La Vienne » dès 2024 ;**

- d'individualiser, sur la dotation globale de 1 740 800 €, un crédit de paiement de 130 000 € de subvention en faveur de l'association La Vienne, destination Affaires en cours de constitution ;
- d'attribuer une subvention de 130 000 € en faveur de l'association La Vienne, destination Affaires ;
- de prélever les crédits de paiement sur l'imputation 65-633-65748 ;
- de m'autoriser à signer la convention d'objectifs n°2023-C-DGAJEE-DCT-22 avec l'association La Vienne, destination Affaires pour la période d'octobre 2023 à mars 2024 jointe en annexe 1 ;
- d'adhérer à l'association La Vienne, destination Affaires et de s'acquitter de la cotisation de 5 000 € et de prélever les crédits de paiement sur l'imputation 011-633-6281 ;
- de désigner Sandrine BARRAUD, représentante titulaire, et Benoît COQUELET, représentant suppléant, du Département pour siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association La Vienne, destination Affaires.

▪ ▪
▪

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT (HORS AP/AE)

	MONTANT en euros	IMPUTATION
DEPENSES	30 000 €	65-633-65748
	38 000 €	011-633-617
RECETTES		

Nous allons passer à la Commission des Finances et Marie nous parle du rapport du personnel.

Retour de Monsieur Jean-Louis LEDEUX.

COMMISSION DES FINANCES

16. Rapport du personnel : Personnel départemental

Marie-Renée DESROSES : Bonjour à tous ceux que je n'ai pas salués. Il s'agit du rapport 16, page 260, rapport du personnel avec des transformations de postes et des modifications dont vous avez le détail en annexe. Je ne sais pas si vous avez des questions.

Alain PICHON : Des demandes de prises de parole ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport 16 est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 septembre 2023
Date de la convocation : 04/09/2023
Sous la présidence d'Alain PICHON

**RAPPORT DU PERSONNEL
Personnel départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission des Finances s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 septembre 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de se prononcer favorablement sur les propositions relatives aux transformations de postes figurant en annexe 1 et aux modifications de contrats figurant en annexe 2.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 37
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : PELTIER Joëlle

PRÉSENTS	BARRAUD Sandrine, BARREAU Isabelle, BEAUJANEAU Gilbert, BELLAMY Marie-Jeanne, BERTAUD Rose-Marie, BOCK François, BOURAT Anne-Florence, BOURGEON Catherine, BROTTIER Anthony, CHEBASSIER Valérie, COLIN Henri, COQUELET Benoît, DAUGE Valérie, DE RUSSÉ Guillaume, DESROSES Marie-Renée, DEVERGNE Ludovic, EIDELSTEIN Claude, FONTAINE Aline, GEOFFROY Jean-Olivier, GOMEZ Francis, GUITTET Pascale, HARRIS Florence, HERBERT Gérard, LEDEUX Jean-Louis, MOREAU Pascale, NEVEUX Jérôme, NOIRAULT Lydie, PÉCRIAUX Sybil, PELTIER Joëlle, PEROCHON Gérard, PICHON Alain, PRINÇAY Benoît, RHALLAB Sarah
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	ABAUX Brigitte, BELIN Bruno, JOYEUX Alain, SAINT-PÉ Séverine

ABSENTS SANS POUVOIR	VOUHÉ Grégory
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	06/10/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230929-000000000008216-DE
Date de publication	06/10/2023

TRANSFORMATIONS DE POSTES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION ET DE L'EPANOUISSEMENT

- Il conviendrait de transformer un poste du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux auprès de la Direction de l'Education de la Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement, afin de pouvoir nommer un agent suite à sa réussite au concours.
- Il conviendrait de transformer deux postes du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement en deux postes du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux auprès de la Direction de l'Education de la Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement, afin de pouvoir nommer deux agents au titre de la promotion interne.
- Il conviendrait de transformer un poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux en un poste du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux auprès des Archives Départementales de la Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement, afin de pouvoir nommer un agent au titre de la promotion interne.
- Il conviendrait de transformer un poste du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine en un poste du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques auprès de la Bibliothèque Départementale de la Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement, afin de pouvoir nommer un agent au titre de la promotion interne.
- Il conviendrait de transformer un poste vacant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en chef en un poste de catégorie A de la filière technique auprès de la Direction des Bâtiments de la Direction Générale Adjointe de la Jeunesse, de l'Education et de l'Epanouissement.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Il conviendrait de transformer un poste vacant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en chef en un poste de catégorie A de la filière technique auprès de la Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable.
- Il conviendrait de transformer un poste du cadre d'emplois des techniciens territoriaux en un poste du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux auprès de la Direction des Routes de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable, afin de pouvoir nommer un agent au titre de la promotion interne.
- Il conviendrait de transformer un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux en un poste du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux auprès de la Direction des Routes de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable, afin de pouvoir nommer un agent au titre de la promotion interne.

➤ Il conviendrait de transformer un poste du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en un poste du cadre d'emplois des techniciens territoriaux auprès de la Direction des Routes de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

➤ Il conviendrait de transformer un poste du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en un poste du cadre d'emplois des attachés territoriaux auprès de la Direction de l'Enfance et de la Famille de la Direction Générale Adjointe des Solidarités, afin de pouvoir nommer un agent au titre de la promotion interne.

CABINET

➤ Il conviendrait de transformer un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux en un poste du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux auprès des services du Cabinet, afin de pouvoir nommer un agent au titre de la promotion interne.

MODIFICATIONS DE CONTRATS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux avec la fonction de chef de projets en infrastructures routières auprès de la Direction des routes de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 673 de la grille indiciaire de la fonction publique.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux avec la fonction d'assistant(e) social(e) auprès de la Direction de l'Action Sociale de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 390 de la grille indiciaire de la fonction publique.

➤ Le Département dispose d'un poste vacant à temps complet du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux avec la fonction d'assistant(e) social(e) auprès de la Direction de l'Action Sociale de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

S'il ne peut être pourvu par voie statutaire, en cas de jury infructueux, ce poste permanent pourrait l'être par un agent contractuel titulaire du diplôme correspondant, d'un niveau d'études équivalent et d'une expérience suffisante en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction Publique permettant de recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Postérieurement à la délibération du Conseil Départemental, la rémunération de l'agent contractuel qui serait recruté pour occuper ce poste pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 390 de la grille indiciaire de la fonction publique.

➤ Le Département dispose d'un poste à temps complet du cadre d'emplois des psychologues territoriaux avec la fonction de psychologue au sein de la Direction de l'Enfance et de la Famille de la Direction Générale Adjointe des Solidarités.

Ce poste permanent est occupé par un agent contractuel en application de l'article L. 332-8 (2°) du Code Général de la Fonction.

Postérieurement à la délibération, la nouvelle rémunération de cet agent contractuel pourrait être fixée sur la base de l'indice majoré 456 de la grille indiciaire de la fonction publique.

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 SEPTEMBRE 2023 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale des Services

Direction des Ressources et des Relations Humaines

RAPPORT DU PRESIDENT

RAPPORT DU PERSONNEL Personnel départemental

Dans le cadre de la gestion du personnel, il est envisagé d'adapter les services à l'évolution des missions et en conformité avec les dispositions statutaires et réglementaires.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur les propositions relatives :

- **aux transformations de postes figurant en annexe 1,**
- **aux modifications de contrats figurant en annexe 2.**

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

Le rapport 17, Marie.

Retour de Monsieur Grégory VOUHÉ.

17. Décision Modificative n° 2 : Dépenses de Personnel - Inscriptions de crédits

Marie-Renée DESROSES : Le rapport 17 est la décision modificative avec une inscription de crédits. Nous vous rappelons que, par délibération du 16 décembre 2022, le Conseil Départemental a inscrit un crédit de plus de 62 000 000 € pour les dépenses de personnel pour l'année 2023. Et malgré une gestion des plus rigoureuses, des dépenses pour maîtriser la masse salariale, un crédit complémentaire est nécessaire de 2 000 000 € pour clôturer l'exercice. Nous vous rappelons, en effet, les différentes évolutions législatives réglementaires sur l'année 2023 qui ont vu l'augmentation de cette masse salariale, entre autres, par la hausse de la valeur du point, mais également la hausse du minimum de traitement du SMIC et la hausse de la cotisation patronale du versement mobilité (nous l'avons subi il y a quelques années avec une hausse importante, mais nous avons eu une nouvelle hausse) et la hausse de la cotisation patronale. Nous avons heureusement des recettes qui sont inscrites par rapport aux plans engagés puisqu'il y a 550 000 € au titre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et 69 211 € au titre de la convention d'appui de la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi. Il y a également une recette de 140 000 € au titre du financement de l'État pour le cofinancement des 4 postes dédiés au fonctionnement des maisons France Service dans la Vienne et nous vous proposons donc un prélèvement sur le résultat 2022 de 1 240 789 €.

Alain PICHON : Merci Marie. Des demandes de prises de parole ? Oui, Ludovic.

Ludovic DEVERGNE : Merci Monsieur le Président. Pas d'opposition sur les inscriptions budgétaires en recettes et en dépenses dans ce qui est proposé. Néanmoins, je vais vous poser la même question que celle que j'ai posée en commission (donc, vous voyez, il n'y a pas de surprises). Je vais même la compléter, cela sera la petite surprise ! Nous vous avons questionné pour savoir ce que coûterait la mise en place de la prime pouvoir d'achat déjà en vigueur dans la fonction publique d'État et hospitalière, sous-entendu en appliquant les mêmes règles que ce qui se fait à l'État. Vous nous avez dit qu'aujourd'hui il n'y avait pas encore d'estimation financière. Je sais un peu comment cela marche dans les collectivités, je pense que vous devez déjà avoir une estimation, pas à l'euro près évidemment, ni même au millier d'euros près, mais je pense que vous devez avoir une

estimation sur ce que cela coûterait. Et donc, je complète ma question en vous demandant : envisagez-vous aujourd'hui de mettre en œuvre cette prime pouvoir d'achat pour nos agents territoriaux ? Il y a souvent des témoignages d'amour dans cette Assemblée pour les fonctionnaires territoriaux qui œuvrent au quotidien. Les témoignages d'amour, c'est bien, mais il faut aussi des preuves d'amour, n'est-ce pas ? Donc, envisagez-vous de donner une preuve d'amour pour nos agents ? Merci.

Alain PICHON : Nous avons de très nombreuses preuves d'amour pour nos agents qui sont tous formidables et très bien traités. Marie, je crois qu'il y a des rendez-vous à venir ? Ou encore un peu de chemin ?

Marie-Renée DESROSES : Oui, tout à fait. En fait, Ludovic, si tu te tiens au courant de l'actualité, tu sais que le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a dû se réunir mais, malheureusement, nous n'avons pas eu le quorum donc le texte n'a pas été validé. Il y a une prochaine réunion qui est prévue la semaine prochaine. Nous ne pouvons pas nous prononcer sans avoir les textes et, en plus, la fonction publique territoriale n'est pas dans l'obligation de verser cette prime. Aujourd'hui, c'est bien seulement la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière. Je pense que nous donnons tous les jours des preuves d'amour, pour reprendre l'expression du Président, puisque notamment, depuis le 1^{er} janvier 2023, nous avons mis en place le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) et tu sais le montant que ça représente, plus de 1 250 000 € sur l'année 2023 avec la partie IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et la partie CIA (complément indemnitaire annuel) qui va être versée pour la première année et en fin d'année à nos agents. Nous subissons bien sûr comme toutes les collectivités la hausse de la valeur du point, mais il y a aussi d'autres mesures qui sont à prendre en compte pour l'année 2024, tu dois le savoir, puisqu'il y a une hausse de 5 points d'indice majorés pour tous les agents dès le 1^{er} janvier et cela va représenter presque 600 000 €. Nous avons, bien sûr, fait des simulations au cas où, nous ne savons pas encore la décision que nous allons prendre sur la prime pouvoir d'achat qui varie de 300 € à 800 € par agent. Nous avons plus de 900 agents qui pourraient être concernés puisque le salaire moyen est de 3 250 € brut. Cela représente donc beaucoup d'agents sur la collectivité et cela représenterait, nous avons fait une simulation à 300 € brut par an, c'est 360 000 €. Donc aujourd'hui, la masse salariale a, comme tu le sais, eu des hausses importantes sur ces dernières années. Nous continuons d'en avoir et nous assumons tout à fait les décisions mais, sur cette prime, aujourd'hui, nous

n'avons pas pris de décision. Et il ne faut pas oublier non plus tout le retraitement qui a été fait, le CTI (complément de traitement indiciaire), sur l'année 2022 et ce qu'on appelait « le Ségur » qui a vu augmenter pour beaucoup d'agents leur rémunération salariale tous les mois. Nous savons que l'inflation est là. Je pense que la collectivité du Département a montré qu'elle était volontaire aussi pour essayer de faire évoluer les rémunérations, mais nous avons aussi des limites comme dans toutes les politiques obligatoires au sein du Département.

Alain PICHON : Oui merci Marie, je crois que tu as des rendez-vous avec les organisations syndicales très bientôt.

Marie-Renée DESROSES : Nous recevons en effet dans la matinée du 4 octobre l'ensemble des syndicats.

Alain PICHON : Nous regarderons tout ceci de très près. Quelques preuves d'amour de la part du Gouvernement envers les Conseils Départementaux et leurs budgets me feraient plaisir, car à force de nous imposer des choses à faire sans nous donner un centime, il est prévu parfois que nous ayons aussi du financement, cela me ferait bien plaisir aussi.

Des avis contraires sur cette délibération ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 septembre 2023
Date de la convocation : 04/09/2023
Sous la présidence d'Alain PICHON

**DECISION MODIFICATIVE N° 2
DEPENSES DE PERSONNEL
Inscriptions de crédits**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission des Finances s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 septembre 2023 à l'Hôtel
du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter la somme de 2 000 000 € au titre des dépenses de personnel financée :

- par des recettes inscrites dans les rapports suivants de la présente session :
 - 550 000 € au titre de la « Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance – Avenant 2023 »,
 - 69 211 € au titre de la « Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi »,
- par une recette de 140 000 € au titre du financement Etat pour le cofinancement de 4 postes dédiés au fonctionnement des Maisons France Service dans la Vienne,
- par un prélèvement sur le résultat 2022 de 1 240 789 €.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 38
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : PELTIER Joëlle

PRÉSENTS	BARRAUD Sandrine, BARREAU Isabelle, BEAUJANEAU Gilbert, BELLAMY Marie-Jeanne, BERTAUD Rose-Marie, BOCK François, BOURAT Anne-Florence, BOURGEON Catherine, BROTTIER Anthony, CHEBASSIER Valérie, COLIN Henri, COQUELET Benoît, DAUGE Valérie, DE RUSSÉ Guillaume, DESROSES Marie-Renée, DEVERGNE Ludovic, EIDELSTEIN Claude, FONTAINE Aline, GEOFFROY Jean-Olivier, GOMEZ Francis, GUITTET Pascale, HARRIS Florence, HERBERT Gérard, LEDEUX Jean-Louis, MOREAU Pascale, NEVEUX Jérôme, NOIRAUT Lydie, PÉCRIAUX Sybil, PELTIER Joëlle, PEROCHON Gérard, PICHON Alain, PRINÇAY Benoît, RHALLAB Sarah, VOUHÉ Grégory
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	ABAUX Brigitte, BELIN Bruno, JOYEUX Alain, SAINT-PÉ Séverine
ABSENTS SANS POUVOIR	
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,

Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	06/10/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230929-000000000008217-DE
Date de publication	06/10/2023

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 SEPTEMBRE 2023 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale des Services

Direction des Ressources et des Relations Humaines

RAPPORT DU PRESIDENT

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DEPENSES DE PERSONNEL Inscriptions de crédits

■ ■
■

Par délibération du 16 décembre 2022, le Conseil Départemental a inscrit un crédit de 62 395 000 € pour les dépenses de personnel de l'année 2023.

Malgré une gestion des plus rigoureuses des dépenses pour maîtriser la masse salariale, un crédit complémentaire de 2 000 000 € est nécessaire pour clôturer l'exercice. Des recettes issues de l'Etat sont à déduire du montant précité en lien avec plusieurs recrutements internes dans le domaine des solidarités.

En effet, les multiples évolutions législatives et réglementaires de l'année 2023 ont eu une incidence significative sur le budget de la masse salariale du Département :

- la hausse de la valeur du point d'indice de 1.5% au 1^{er} juillet 2023 ;
- l'application du complément de traitement indiciaire (CTI) au personnel contractuel employé par le Centre de Gestion et mis à disposition du Département lorsqu'il exerce les missions y ouvrant droit ;
- la hausse du minimum de traitement et du SMIC en janvier (+1.81%) puis en mai 2023 (+2.22%) ;
- la hausse de la cotisation patronale du versement mobilité, décidée par Grand Poitiers appliquée en janvier 2023 (+0.2 point, soit +11.1% d'augmentation) ;
- la hausse de la cotisation patronale, décidée par le CNFPT (+0.05 point, soit +5.2% d'augmentation).

Par ailleurs, le Département connaît d'autres évènements ayant une incidence sur la masse salariale, notamment :

- l'accroissement de l'absentéisme entraînant une hausse des recrutements temporaires en remplacement des agents absents ;

- la prise en charge de la masse salariale de la Directrice de l'Institut Départemental de l'Enfance et l'accompagnement des Familles de la Vienne (IDEF 86) ;
- une tension sur le marché de l'emploi entraînant des recrutements plus coûteux ;
- les recrutements effectués dans le cadre des plans de l'Etat (Stratégie de Protection de l'Enfance et Plan Pauvreté) dans le domaine des solidarités.

L'ensemble de ces éléments s'impose au Département et augmente fortement les dépenses de personnel.

Je vous propose d'affecter la somme de 2 000 000 € au titre des dépenses de personnel financée :

- **par des recettes inscrites dans les rapports suivants de la présente session :**
 - **550 000 € au titre de la « Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance – Avenant 2023 »,**
 - **69 211 € au titre de la « Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi »,**
- **par une recette de 140 000 € au titre du financement Etat pour le cofinancement de 4 postes dédiés au fonctionnement des Maisons France Service dans la Vienne,**
- **par un prélèvement sur le résultat 2022 de 1 240 789 €.**

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT (HORS AP/AE) (1 ligne par imputation)

	MONTANT en euros	IMPUTATION
DEPENSES	<u>1 240 789</u>	<u>012-621-64111</u>
RECETTES	<u>140 000</u>	<u>74-74718</u>

Marie, la 18 s'il te plaît.

18. Délégations au Président du Conseil Départemental - Évolution des délégations accordées

Marie-Renée DESROSES : La 18, page 267, concerne les délégations au Président du Conseil Départemental qui ont évolué, notamment avec la loi de la différenciation, la décentralisation et la déconcentration (la loi 3 DS). Vous avez, dans le détail, les différentes modifications qui sont indiquées, je ne vais pas les reprendre parce que la liste est longue. Vous les avez pages 268 et 269.

Alain PICHON : Effectivement, d'autres demandes de parole ? Des avis contraires ? Des abstentions ? C'est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL

Séance du 29 septembre 2023
Date de la convocation : 04/09/2023
Sous la présidence d'Alain PICHON

DELEGATIONS AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Évolution des délégations accordées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 septembre 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- conformément à l'article L. 3211-2 du code général des collectivités territoriales, de déléguer au Président du Conseil Départemental les pouvoirs suivants :
 - d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés de la collectivité utilisées par ses services publics,
 - de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et dans la limite d'un loyer annuel de 20 000 €,
 - d'accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances,
 - de modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité,
 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3221-10 du code général des collectivités territoriales qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges,
 - de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € par unité,
 - sans préjudice des dispositions de l'article L. 3213-2 du code général des collectivités territoriales, de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
 - de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

- de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du département et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code,
 - d'autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre,
 - de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions d'un montant maximum de deux millions d'euros,
 - de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du Département, sous réserve de l'inscription préalable au budget départemental des autorisations budgétaires nécessaires à la réalisation de l'opération projetée,
 - d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil départemental peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus aux quatrième et avant-dernier alinéas de l'article L. 3123-19 du code général des collectivités territoriales,
- conformément à l'article L. 3221-10-1 du code général des collectivités territoriales, de donner délégation au Président du Conseil Départemental pour :
 - intenter les actions en justice au nom du Département ou au nom des enfants au titre de la protection de l'enfance, en ce qui concerne les référés et les affaires en première instance, en appel et en cassation devant toutes les juridictions (administratives, judiciaires...) et dans l'ensemble des domaines d'activités du Département,
 - défendre le Département dans les actions intentées contre lui, en ce qui concerne les référés et les affaires en première instance, en appel et en cassation devant toutes les juridictions (administratives, judiciaires...), et dans l'ensemble des domaines d'activité du Département,
 - déposer plainte ou se constituer partie civile, au nom du Département, en cas d'atteinte aux biens ou aux personnes ou de crimes et délits,
 - conformément aux dispositions de l'article L. 3221-11 du code général des collectivités territoriales, de donner au Président du Conseil Départemental, pour la durée du mandat, délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - conformément à l'article L. 3221-12 du code général des collectivités territoriales, de donner délégation au Président du Conseil Départemental pour exercer, au nom du Département, les droits de préemption dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme, notamment pour les espaces naturels sensibles, et pour le déléguer à l'occasion de l'aliénation d'un bien,
 - conformément à l'article L. 3221-10-1 du code général des collectivités territoriales, de donner délégation au Président du Conseil Départemental pour prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances,

étant précisé qu'il sera rendu compte au Conseil Départemental des actes pris dans le cadre de ces délégations,

- d'abroger la délibération du Conseil Départemental du 23 septembre 2022 relative à la modification des délégations au Président du Conseil Départemental.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 38
 Contre : 0
 Abstention(s) : 0
 Secrétaire de séance : PELTIER Joëlle

PRÉSENTS	BARRAUD Sandrine, BARREAU Isabelle, BEAUJANEAU Gilbert, BELLAMY Marie-Jeanne, BERTAUD Rose-Marie, BOCK François, BOURAT Anne-Florence, BOURGEON Catherine, BROTTIER Anthony, CHEBASSIER Valérie, COLIN Henri, COQUELET Benoît, DAUGE Valérie, DE RUSSÉ Guillaume, DESROSES Marie-Renée, DEVERGNE Ludovic, EIDELSTEIN Claude, FONTAINE Aline, GEOFFROY Jean-Olivier, GOMEZ Francis, GUITTET Pascale, HARRIS Florence, HERBERT Gérard, LEDEUX Jean-Louis, MOREAU Pascale, NEVEUX Jérôme, NOIRAUT Lydie, PÉCRIAUX Sybil, PELTIER Joëlle, PEROCHON Gérard, PICHON Alain, PRINÇAY Benoît, RHALLAB Sarah, VOUHÉ Grégory
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	ABAUX Brigitte, BELIN Bruno, JOYEUX Alain, SAINT-PÉ Séverine
ABSENTS SANS POUVOIR	
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
 Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	06/10/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230929-000000000008218-DE
Date de publication	06/10/2023

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 SEPTEMBRE 2023 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique
Direction Juridique et des Assemblées

RAPPORT DU PRESIDENT

DELEGATIONS AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL Évolution des délégations accordées

Par délibération du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021, modifiée le 23 septembre 2022, le Président du Conseil Départemental a reçu délégation, dans le cadre prévu par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) en matière de marchés publics, de contentieux, de préemption et d'un certain nombre de domaines énumérés par l'article L. 3211-2 du même code.

L'article 173 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, a notamment ajouté un alinéa à l'article L. 3211-2 du CGCT permettant au Conseil Départemental de déléguer à son Président le pouvoir :

« 19° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil départemental peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus aux quatrième et avant-dernier alinéas de l'article L. 3123-19 du présent code. ».

Afin de faciliter la gestion des mandats spéciaux des Conseillers Départementaux, il est proposé d'ajouter cette délégation à la liste de celles dont dispose déjà le Président.

En outre, en application de l'article L. 3221-12-1 du CGCT et par délibération du Conseil Général du 30 avril 2010 relative au règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement (FSL), le Président avait reçu délégation de l'assemblée *« pour prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, particulièrement en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créance, conformément à l'article L. 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales, et ceci notamment en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur du FSL 86. ».*

A la lecture de l'article L. 3221-12-1 du CGCT, cette délégation n'a pas nécessairement à être renouvelée à chaque début de mandat pour conserver ses effets. Toutefois, il est proposé pour une meilleure appropriation par les services de ces délégations, notamment en cas de mobilité des agents en charge des dossiers,

de reprendre cette délégation dans la délibération générale de délégation du Conseil Départemental au Président.

Il est également proposé d'ajouter des domaines de délégation prévus par le CGCT (fixation des offres d'indemnisation en cas d'expropriation résultant d'une déclaration d'utilité publique ; délégation du droit de préemption du Département) dans l'hypothèse où le Président aurait à les mettre en œuvre dans un délai contraint à l'avenir.

Les autres délégations demeureraient inchangées, en actualisant leur libellé et en les précisant, notamment au regard des évolutions législatives intervenues dans le CGCT.

Les modifications proposées sont soulignées.

Je vous propose donc :

- **conformément à l'article L. 3211-2 du code général des collectivités territoriales, de me déléguer les pouvoirs suivants :**
 - d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés de la collectivité utilisées par ses services publics,
 - de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et dans la limite d'un loyer annuel de 20 000 €,
 - d'accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances,
 - de modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité,
 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3221-10 du code général des collectivités territoriales qui permettent au Président de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges,
 - de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € par unité,
 - sans préjudice des dispositions de l'article L. 3213-2 du code général des collectivités territoriales, de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
 - de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
 - de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du département et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code,
 - d'autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre,

- de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions d'un montant maximum de deux millions d'euros,
 - de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du Département, sous réserve de l'inscription préalable au budget départemental des autorisations budgétaires nécessaires à la réalisation de l'opération projetée,
 - d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil départemental peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus aux quatrième et avant-dernier alinéas de l'article L. 3123-19 du code général des collectivités territoriales,
- conformément à l'article L. 3221-10-1 du code général des collectivités territoriales, de me donner délégation pour :
- intenter les actions en justice au nom du Département ou au nom des enfants au titre de la protection de l'enfance, en ce qui concerne les référés et les affaires en première instance, en appel et en cassation devant toutes les juridictions (administratives, judiciaires...) et dans l'ensemble des domaines d'activités du Département,
 - défendre le Département dans les actions intentées contre lui, en ce qui concerne les référés et les affaires en première instance, en appel et en cassation devant toutes les juridictions (administratives, judiciaires...), et dans l'ensemble des domaines d'activité du Département,
 - déposer plainte ou me constituer partie civile, au nom du Département, en cas d'atteinte aux biens ou aux personnes ou de crimes et délits,
- conformément aux dispositions de l'article L. 3221-11 du code général des collectivités territoriales, de me donner, pour la durée du mandat, délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- conformément à l'article L. 3221-12 du code général des collectivités territoriales, de me donner délégation pour exercer, au nom du Département, les droits de préemption dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme, notamment pour les espaces naturels sensibles, et pour le déléguer à l'occasion de l'aliénation d'un bien,
- conformément à l'article L. 3221-10-1 du code général des collectivités territoriales, de me donner délégation pour prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances,

étant précisé qu'il sera rendu compte au Conseil Départemental des actes pris dans le cadre de ces délégations,

- d'abroger la délibération du Conseil Départemental du 23 septembre 2022 relative à la modification des délégations au Président du Conseil Départemental.

■ ■

■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

Le rapport 19 sur la transition numérique s'il te plaît.

19. Plan de transition numérique - Création d'une autorisation de programme 2023-2025

Marie-Renée DESROSES : En effet, le plan de transition numérique a été lancé et nous avons besoin de créer une autorisation de programme. Nous vous rappelons que sur 2023, il y a 900 000 €, nous prévoyons sur 2024, 1 500 000 €, la même chose sur 2024 et 2025 (chacun 1 500 000 €). Nous avons plusieurs axes et pour la sécurisation de notre système d'information, c'est important d'enclencher maintenant rapidement les éléments. C'est l'occasion pour moi aussi – mais je pense que le Président aura un petit mot pour Luis Manuel DA SILVA parce qu'il a fait le choix d'une mobilité vers une autre collectivité et je voulais le remercier puisque cela fait plus de 18 ans qu'il était au sein de notre collectivité sur différents postes (à l'éducation dans un premier temps, et dernièrement sur le poste de directeur de la transition du numérique) – de saluer l'ensemble de ses équipes puisqu'après la cyberattaque que nous avons eue, cela a été compliqué, mais nous avons réussi à renforcer avec trois postes supplémentaires ce service-là. Et pour pouvoir bien faire la transition sur le plan de transition numérique, il y a normalement un poste qui est prévu, mais il faudra que chacun s'approprie bien ce sujet-là et chaque agent doit être acteur et moteur sur ce sujet pour pouvoir améliorer son quotidien, mais aussi toujours dans l'optique de servir nos usagers chaque jour.

S'il y a des questions sur le plan de transition ? Je peux y répondre.

Alain PICHON : Pas de demande de prise de parole ? Des avis contraires ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci Marie.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 septembre 2023
Date de la convocation : 04/09/2023
Sous la présidence d'Alain PICHON

**PLAN DE TRANSITION NUMERIQUE
Création d'une autorisation de programme 2023-2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission des Finances s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 septembre 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer une autorisation de programme « Plan de Transition Numérique 2023/2025 » et d'adopter l'échéancier de crédits de paiement suivant :

Autorisation de programme	CP 2023	CP 2024	CP 2025
3 900 000 €	900 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 38
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : PELTIER Joëlle

PRÉSENTS	BARRAUD Sandrine, BARREAU Isabelle, BEAUJANEAU Gilbert, BELLAMY Marie-Jeanne, BERTAUD Rose-Marie, BOCK François, BOURAT Anne-Florence, BOURGEON Catherine, BROTTIER Anthony, CHEBASSIER Valérie, COLIN Henri, COQUELET Benoît, DAUGE Valérie, DE RUSSÉ Guillaume, DESROSES Marie-Renée, DEVERGNE Ludovic, EIDELSTEIN Claude, FONTAINE Aline, GEOFFROY Jean-Olivier, GOMEZ Francis, GUITTET Pascale, HARRIS Florence, HERBERT Gérard, LEDEUX Jean-Louis, MOREAU Pascale, NEVEUX Jérôme, NOIRALT Lydie, PÉCRIAUX Sybil, PELTIER Joëlle,
----------	---

	PEROCHON Gérard, PICHON Alain, PRINÇAY Benoît, RHALLAB Sarah, VOUHÉ Grégory
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	ABAUX Brigitte, BELIN Bruno, JOYEUX Alain, SAINT-PÉ Séverine
ABSENTS SANS POUVOIR	
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	06/10/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230929-000000000008219-DE
Date de publication	06/10/2023

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 SEPTEMBRE 2023 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique

RAPPORT DU PRESIDENT

PLAN DE TRANSITION NUMERIQUE Création d'une autorisation de programme 2023-2025

Par délibération du 9 mars 2023, le Conseil Départemental a adopté le plan de transition numérique (PTN) 2023/2028. Pour la période 2023 à 2025, le montant des investissements pour mettre en œuvre ce plan s'élève à 4,9 M€.

Les premières actions et acquisitions ont eu lieu dès 2023. Le système de suivi et de gouvernance est construit. Pour assurer sa pérennité et sa bonne exécution, il est indispensable d'avoir une vision pluriannuelle des dépenses d'investissement. Il convient donc d'adopter une autorisation de programme dédiée à ce projet.

Compte tenu des actions déjà financées pour le PTN en 2023, à hauteur de 1 000 000 €, il est proposé de créer une autorisation de programme de 3 900 000 €, déclinée selon les échéances suivantes :

2023 : 900 000 €,
2024 : 1 500 000 €,
2025 : 1 500 000 €.

■ ■
■

Je vous propose de créer une autorisation de programme « Plan de Transition Numérique 2023/2025 », et d'adopter l'échéancier de crédits de paiements suivant :

Autorisation de programme	CP 2023	CP 2024	CP 2025
3 900 000 €	900 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

Claude pour le compte rendu des marchés publics.

20. Compte rendu sur les marchés publics passés en 2023

Claude EIDELSTEIN : Oui, compte rendu des marchés publics pour le 1^{er} semestre 2023 (1^{er} janvier – 30 juin). De rappeler qu'il s'agit de 161 marchés notifiés, 22 % concernent des travaux, 27 % des fournitures courantes et 51 % des services. De dire qu'il y a eu 9 commissions d'appels d'offres durant ce premier semestre, 10 dossiers ont donné lieu à une attribution de 23 lots. Et puis de dire que l'origine géographique de nos fournisseurs, si je puis dire, c'est 43 % dans le Département de la Vienne, 12 % hors Vienne, mais en Nouvelle-Aquitaine, et 40 % sur le reste de la France. Dans le dossier, vous avez pour chacune des lignes, pour rappel, les clauses environnementales et sociales qui apparaissent. Voilà, en synthèse, le compte rendu sur les marchés publics 2023.

Alain PICHON : Merci Claude. La convalescence d'Alain se passe pour le mieux. Des questions ? Aline.

Aline FONTAINE : Monsieur le Président, chers collègues, chers représentants des services, les clauses sociales et environnementales qui sont insérées ou non dans nos marchés publics ont vocation à utiliser la commande publique comme un outil de lutte contre le changement climatique (pour ce qui est du volet environnemental) et contre les inégalités (celles contre les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes en insertion). Certains de ces critères sont obligatoires, d'autres sont facultatifs. Aujourd'hui, nous n'avons pas de vision claire des leviers que le Département a choisi d'utiliser et donc des clauses qui sont mises en place. Ce rapport, malgré la petite colonne très synthétique dans le tableau, ne nous permet pas d'y voir plus clair. Est-il donc possible pour ces prochains rapports qui reviennent régulièrement d'avoir une information plus précise sur les clauses que nous choisissons d'intégrer et également d'avoir des indicateurs qui nous permettent d'en évaluer la progression ? Merci.

Alain PICHON : Absolument, je salue Julie qui est dans la salle et qui fait des rapports brillants. Elle va nous quitter bientôt pour une autre activité. Merci pour ton engagement. Je pense que nous pouvons obtenir des éléments sur tes questionnements.

Julie PIROTTE : Bonjour, nous sommes en train de travailler avec les services sur le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, qui est une

obligation au titre du code de la commande publique. Et à ce titre, le schéma vous sera proposé en vue d'une adoption et ensuite, vous aurez un suivi des indicateurs puisque ces derniers seront évidemment prévus dans le plan d'action. Vous aurez un suivi annuel de tous ces indicateurs-là donc au titre de l'ensemble des clauses. Sans vouloir tout vous dévoiler, il y aura plusieurs axes dont l'axe environnemental, l'axe social et l'axe développement et soutien au tissu économique local.

Alain PICHON : Tout sera très clair en fonction de tes questionnements. Benoît.

Benoît COQUELET : Oui, il faut savoir que les clauses d'insertion sont en nette progression depuis 2015, mais nous les avons mises dans le programme ACTIV' avec Pascale MOREAU. C'est unique. Cela a été fait sous la mandature précédente. Nous ne le faisons pas avant, c'est quand même une chose essentielle.

Alain PICHON : Oui tout à fait importante. Merci Benoît. D'autres demandes de prises de parole ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Nous prenons acte, pardon. Nous ne votons pas. Nous prenons acte du dossier. Merci Julie.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 septembre 2023
Date de la convocation : 04/09/2023
Sous la présidence d'Alain PICHON

COMPTE RENDU SUR LES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission des Finances s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 septembre 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte-rendu des marchés publics et des modifications de marchés, passés du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, en application de l'article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : PELTIER Joëlle

PRÉSENTS	BARRAUD Sandrine, BARREAU Isabelle, BEAUJANEAU Gilbert, BELLAMY Marie-Jeanne, BERTAUD Rose-Marie, BOCK François, BOURAT Anne-Florence, BOURGEON Catherine, BROTTIER Anthony, CHEBASSIER Valérie, COLIN Henri, COQUELET Benoît, DAUGE Valérie, DE RUSSÉ Guillaume, DESROSES Marie-Renée, DEVERGNE Ludovic, EIDELSTEIN Claude, FONTAINE Aline, GEOFFROY Jean-Olivier, GOMEZ Francis, GUITTET Pascale, HARRIS Florence, HERBERT Gérard, LEDEUX Jean-Louis, MOREAU Pascale, NEVEUX Jérôme, NOIRAULT Lydie, PÉCRIAUX Sybil, PELTIER Joëlle, PEROCHON Gérard, PICHON Alain, PRINÇAY Benoît, RHALLAB Sarah, VOUHÉ Grégory
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	ABAUX Brigitte, BELIN Bruno, JOYEUX Alain, SAINT-PÉ Séverine
ABSENTS SANS POUVOIR	

NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	
--	--

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,



Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	06/10/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230929-000000000008220-DE
Date de publication	06/10/2023

Annexe 1 - LISTE DES MARCHES CONCLUS

Période concernée : du 01/01/2023 au 30/06/2023

La consultation du(des) marchés(s) peut être effectuée dans les locaux de l'organisme acheteur.

Travaux

Marchés(s) d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date	Clauses environnementales ou sociales
20220303	Extension et réhabilitation de la demi-pension et mise en accessibilité du collège « Joachim du Bellay » de Loudun - Lot n°03 : Enduit	RAVAL OUEST SARL	86200	8 400,00	09/01/2023	
20230149	Réfection de l'administration du collège « Théophraste Renaudot » de Saint Benoît Lot n°1	EGD SAS	86190	19 875,00	05/06/2023	
20230150	Réfection de l'administration du collège « Théophraste Renaudot » de Saint Benoît Lot n°2	SOCIETE POITEVINE DE PEINTURE	86440	18 274,06	05/06/2023	

Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT

N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date	Clauses environnementales ou sociales
20220307	Extension et réhabilitation de la demi-pension et mise en accessibilité du collège « Joachim du Bellay » de Loudun - Lot n°11 : Peinture	SOCIETE POITEVINE DE PEINTURE	86440	30 000,00	09/01/2023	

20220305	Extension et réhabilitation de la demi-pension et mise en accessibilité du collège « Joachim du Bellay » de Loudun - Lot n°08 : Sols carrelage	BATISOL PLUS	86100	40 000,00	09/01/2023	
20220306	Extension et réhabilitation de la demi-pension et mise en accessibilité du collège « Joachim du Bellay » de Loudun - Lot n°09 : Revêtement de sol coulé	PROCESS SOL	21800	38 600,00	09/01/2023	
20230101	Réhabilitation et restructuration du collège « Henri IV » de Poitiers - Lot n°10 : Résine	ERREBA POITOU CHARENTES	86580	49 468,08	28/04/2023	
20230138	Liaison RN10/RD7 : Terrassement, Assainissement, Chaussée, Défrichage, Reboisement, Aménagements paysagers, Clôtures / Lot n°02 : Défrichage - Reboisement - Aménagements paysagers - Clôtures	SVJ PAYSAGE	86100	74 969,55	02/06/2023	

Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 90 000,00 € HT et inférieur à 5 382 000,00 € HT

N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date	Clauses environnementales ou sociales
20230005	Pont de Bonneuil-Matours / Renforcement de la pile rive droite	BAUDIN CHATEAUNEUF	45110	3 305 714,60	06/01/2023	<input type="radio"/>
20220308	Extension et réhabilitation de la demi-pension et mise en accessibilité du collège « Joachim du Bellay » de Loudun - Lot n°12 : Plomberie chauffage ventilation	DESCHAMPS LATHUS SAS	86361	160 000,00	09/01/2023	
20220304	Extension et réhabilitation de la demi-pension et mise en accessibilité du collège « Joachim du Bellay » de Loudun - Lot n°05 : Menuiseries extérieures - Serrurerie	OFFICE DU CONFORT ET ISOLATIONHABITAT	86130	132 080,40	09/01/2023	

		BOUYGUES ENERGIE & SERVICES	86240	Montant maximum 400 000,00	18/01/2023	
20230009	Travaux de pose de chambres pour les réseaux de télécommunication	LUMELEC	86320	263 705,84	19/01/2023	
20230002	Travaux de remplacement du système de contrôle d'accès et d'intrusion parc du Futuroscope	EUROVIA POITOU CHARENTESLIMOUSIN	86060	Montant maximum 4 000 000,00	24/01/2023	
20230010	Travaux de réparations localisés au répandeur mixte automatisé (R.M.A.)	DESCHAMPS LATHUS SAS	86361	647 306,20	09/03/2023	
20230053	Travaux de reconstruction de l'entrée principale lot a2 chauffage rafraichissement ventilation	F FLUIDES	86100	130 035,00	13/03/2023	
20230054	Travaux de reconstruction de l'entrée principale lot a3 électricité	ESTA	37210	381 929,31	13/03/2023	
20230052	Travaux de reconstruction de l'entrée principale lot a1 étanchéité	APPLICATION TRAVAUX SPECIAUX SAS	37510	234 900,00	22/03/2023	
20230069	Travaux de réhabilitation des 1/4 de cônes et de comblement d'affouillement du Pont de Massugeon	ENTREPRISE BONNET	79160	Montant maximum 2 000 000,00	06/04/2023	
20230071	Travaux courants de réparation d'ouvrages d'art 2023-2026 - Lot 2 : Secteur centre du Département de la Vienne	ENTREPRISE BONNET	79160	Montant maximum 2 000 000,00	06/04/2023	
20230070	Travaux courants de réparation d'ouvrages d'art - Campagnes 2023-2026 - Lot 1 : Secteur nord de la Vienne	ENTREPRISE BONNET	79160	Montant maximum 2 000 000,00	06/04/2023	
20230072	Travaux courants de réparation d'ouvrages d'art 2023-2026 - Lot 3 : Secteur sud du Département de la Vienne	SERVI HOTEL 86 SARL	86000	414 094,00	28/04/2023	
20230106	Réhabilitation et reconstruction du collège « Henri IV » de Poitiers - Lot n° 15 : Equipements de cuisine	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	86440	2 556 963,16	28/04/2023	
20230105	Réhabilitation et reconstruction du collège « Henri IV » de Poitiers - Lot n° 14 : Plomberie-chauffage-					

	ventilation						
20230104	Réhabilitation et reconstruction du collège « Henri IV » de Poitiers - Lot n° 13 : Electricité CFO/CFA	AETIS SARL	86800	810 000,00	28/04/2023		
20230103	Réhabilitation et reconstruction du collège « Henri IV » de Poitiers - Lot n° 12 : Appareils élévateurs	NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS	86280	195 350,00	28/04/2023		
20230102	Réhabilitation et reconstruction du collège « Henri IV » de Poitiers - Lot n° 11 : Cloisons- portes-plafonds agroalimentaires	SOPROMECO SAS	03200	102 140,81	28/04/2023		
20230098	Réhabilitation et reconstruction du collège « Henri IV » de Poitiers - Lot n° 07 : Menuiseries extérieures	SOCIETE BOURNEUF	72250	1 976 683,30	28/04/2023		
20230097	Réhabilitation et reconstruction du collège « Henri IV » de Poitiers - Lot n° 06 : Etanchéité	SMAC SUD OUEST	86440	956 054,44	28/04/2023		
20230107	Pose et dépose de matériels de signalisation verticale et de balisage	SIGNALISATION 86	86000	Montant maximum 1 000 000,00	02/05/2023		
20230110	Travaux de réparation du Pont de la Couture - RD88 - Commune de Château-Larcher	LES COMPAGNONS DE SAINT JACQUES - SOPOREN	86240	2 399 862,05	03/05/2023		
20230115	Opération de fouilles en archéologie préventive - Pont de la Couture - RD88 - Commune de Château-Larcher	HADES	31240	115 302,35	05/05/2023		
20230137	Liaison RN10/RD7 : Terrassement, Assainissement, Chaussée, Défrichement, Reboisement, Aménagements paysagers, Clôtures/ Lot n° 01 : Terrassement - Assainissement - Chaussée	EUROVIA POITOU CHARENTESLIMOUSIN	86060	1 238 071,05	02/06/2023		
20230153	Travaux de signalisation horizontale sur les routes départementales de la Vienne/ Lot n° 02 : Lot 2 : secteur Sud	SIGNATURE	86130	Montant maximum 4 200 000,00	12/06/2023		

20230152	Travaux de signalisation horizontale sur les routes départementales de la Vienne/ Lot n° 01 : Lot 1 : secteur Nord	SIGNATURE	86130	Montant maximum 4 200 000,00	12/06/2023	
----------	--	-----------	-------	---------------------------------	------------	---

Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 5 382 000,00 € HT

N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date	Clauses environnementales ou sociales
20230099	Réhabilitation et restructuration du collège « Henri IV » de Poitiers - Lot n° 08 : Cloisons-menuiseries extérieures-revêtements-peintures	M3C MENUISERIE CHARPENTECOVERTURE CLOISON	86000	5 616 928,83	28/04/2023	
20230096	Réhabilitation et restructuration du collège « Henri IV » de Poitiers - Lot n° 05 : VRD-structure-couverture-façades	BREUIL ET CIE SA	86440	13 150 000,00	28/04/2023	

Fournitures

Marchés(s) d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date	Clauses environnementales ou sociales  
20230022	Crayon à planter - 1 000 ex	GRAND OUEST	86000	1 840,00	30/01/2023	
20230021	Porte-clés - 2 000 ex	GRAND OUEST	86000	2 060,00	30/01/2023	
20230018	Stylos canne à sucre - 5 000 ex	GRAND OUEST	86000	1 300,00	30/01/2023	
20230017	Crayons bois - 5 000 ex	GRAND OUEST	86000	800,00	30/01/2023	
20230023	Essuie-main -100 ex	STEFICA SARL	33185	365,00	30/01/2023	
20230019	Jeu de 32 cartes - 1 000 ex	GRAND OUEST	86000	2 055,00	30/01/2023	
20230020	Lanyards - 2 000 ex	GRAND OUEST	86000	760,00	30/01/2023	
20230028	Kit économiseur d'eau	GRAND OUEST	86000	1 053,00	01/02/2023	
20230027	Dessous plat liège	GRAND OUEST	86000	712,00	01/02/2023	
20230029	Nichoir	GRAND OUEST	86000	920,00	01/02/2023	
20230037	Set crayons de couleur	GRAND OUEST	86000	2 500,00	08/02/2023	
20230039	Gant de cuisine et manique	GRAND OUEST	86000	530,00	08/02/2023	
20230038	Tapis de souris	GRAND OUEST	86000	1 230,00	08/02/2023	
20230035	Programme vox - brochure dos pique	RAYNAUD IMPRIMEURS	79160	1 962,00	10/02/2023	

20230036	Décapsuleurs	STEFICA SARL	33185	420,00	13/02/2023
20230042	Casquettes	GRAND OUEST	86000	11 000,00	14/02/2023
20230043	T-shirts blancs	GRAND OUEST	86000	11 200,00	14/02/2023
20230041	Snood	GRAND OUEST	86000	1 050,00	14/02/2023
20230087	T-shirts heures vagabondes	GRAND OUEST	86000	6 489,00	18/04/2023
20230112	Casquettes journée olympique	GRAND OUEST	86000	1 720,00	28/04/2023
20230111	Lanyards sport nature	GRAND OUEST	86000	250,00	28/04/2023
20230109	T-shirt journée olympique	STEFICA SARL	33185	1 500,00	28/04/2023
20230121	Crayons de bois cdj	GRAND OUEST	86000	325,00	10/05/2023
20230132	Grandes coupes	TROPHEES DES VAINQUEURS	59260	782,00	22/05/2023
20230130	Petites coupes	TROPHEES DES VAINQUEURS	59260	307,50	22/05/2023
20230133	Trophées	TROPHEES DES VAINQUEURS	59260	295,00	22/05/2023
20230131	Moyennes coupes	TROPHEES DES VAINQUEURS	59260	395,00	22/05/2023
20230139	T-shirt odyssee acadienne	STEFICA SARL	33185	800,00	24/05/2023
20230134	Applaudisseurs odyssee acadienne	GRAND OUEST	86000	1 160,00	24/05/2023
20230143	Lanyards odyssee acadienne	GRAND OUEST	86000	105,00	24/05/2023
20230142	Etiquette de bagage	GRAND OUEST	86000	347,50	24/05/2023
20230141	Petits drapeaux odyssee acadienne	GRAND OUEST	86000	450,00	24/05/2023

20230161	Serviettes papier	GRAND OUEST	86000	1 280,00	15/06/2023	
20230158	Parapluie manche rubber	GRAND OUEST	86000	835,00	15/06/2023	
20230169	Lanyards heures vagabondes	GRAND OUEST	86000	485,00	20/06/2023	
20230162	Ecocup odysée acadienne	STEFICA SARL	33185	235,00	26/06/2023	

Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT

N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date	Clauses environnementales ou sociales
20230068	Fourniture et livraison de produits publicitaires - Lots accords-cadres multi-attributaires - Lot 5 : Coupe, trophée, médaille	GREENMARK TROPHEES DES VAINQUEURS	75008 59260	Montant maximum 40 000,00	10/03/2023	<input type="radio"/>

Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 90 000,00 € HT et inférieur à 215 000,00 € HT

N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date	Clauses environnementales ou sociales
20230034	Lot n° 06 : Fourniture et livraison de graves GNT dioritiques - Secteur Sud	CARRIERES IRIBARREN	86350	Montant maximum 160 000,00	08/02/2023	<input type="radio"/>
20230032	Lot n° 03 : Fourniture et livraison de graves GNT dioritiques - Secteur Nord	ROIFFE TRAVAUX LOCATION	86120	Montant maximum 160 000,00	08/02/2023	<input type="radio"/>
20230031	Lot n° 02 : Fourniture et livraison de graves de déconstruction ou GNT recyclée - Secteur Nord	ROIFFE TRAVAUX LOCATION	86120	Montant maximum 160 000,00	08/02/2023	<input type="radio"/>

Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 215 000,00 € HT

N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date	Cluses environnementales ou sociales
20230033	Lot n° 04 : Fourniture et livraison de graves GNT calcaires - Secteur Sud	SOCIETE DES CALCAIRES DE PAYROUX	86350	Montant maximum 240 000,00	08/02/2023	<input type="radio"/>
20230030	Lot n° 01 : Fourniture et livraison de graves GNT calcaires - Secteur Nord	ROIFFE TRAVAUX LOCATION	86120	Montant maximum 240 000,00	08/02/2023	<input type="radio"/>
20230159A	Groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau et de papiers à imprimer/ Lot n° 01 : Fournitures de bureau et papiers d'imprimantes	LYRECO FRANCE SAS	59584	Montant maximum 470 000,00	19/06/2023	
20230160B	Groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau et de papiers à imprimer/ Lot n° 02 : Papiers à imprimer pour le centre d'impression du Département de la Vienne	VERRIER MAJUSCULE SAS	85500	Montant maximum 280 000,00	19/06/2023	

Services

Marchés(s) d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date	Clauses environnementales ou sociales
20220363	Réalisation d'une analyse d'impact sur la protection des données à caractère personnel préalable au déploiement de l'Espace Numérique de l'Éducation et de la Jeunesse (ENEJ) du Département de la Vienne	ADVENS	59800	13 625,00	04/01/2023	
20230012	Agenda ENS 2023 - brochure dos pique	IMPRIMERIE NOUVELLE	86580	980,00	30/01/2023	
20230003	Prestations autour du progiciel GESTOR	INETUM SOFTWARE FRANCE	93400	Montant maximum 10 000,00	31/01/2023	
20230040	Cartes postales lire en vienne	IMPRIMERIE ROCHELAISE	17000	335,00	21/02/2023	
20230024	Carnets DB 2023	IMPRIMERIE NOUVELLE	86580	165,00	22/02/2023	
20230045	Carnets d'ordonnances postnatales 2023	IMPRIMERIE NOUVELLE	86580	445,00	22/02/2023	
20230046	Carnets d'ordonnance prénatales 2023	IMPRIMERIE NOUVELLE	86580	390,00	22/02/2023	
20230055	Journée de formation le 28/03/2023 "accueillir les publics DYS en Bibliothèque"	HELENE FOUERE FORMATIONS	29800	1 250,00	24/02/2023	
20230057	Kakemonos disciplines sportives - 14 modèles	DUPLIGRAFIC SARL	77600	575,00	01/03/2023	
20230056	Kakemonos roll'up et blizzard emploi86	DUPLIGRAFIC SARL	77600	520,00	01/03/2023	
20230065	Entretien des espaces verts des sites du département	ARLOT PHILIPPE - NATURE ET JARDIN	86300	4 520,00	09/03/2023	

20230063	Formulaire APA 2023	IMPRIMERIE NOUVELLE	86580	545,00	09/03/2023
20230064	Dossier familial d'aide sociale 2023	IMPRIMERIE NOUVELLE	86580	420,00	09/03/2023
20230062	Enveloppes TESH 2023	IMPRIMERIE NOUVELLE	86580	120,00	09/03/2023
20230025	Chemises DRRH	IMPRIMERIE NOUVELLE	86580	125,00	09/03/2023
20230073	Entretien des espaces verts de la mds de Montmorillon sur l'année 2023.	PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC VIENNE - ESAT RIDEAU	86430	984,20	22/03/2023
20230075	Entretien des espaces verts de la DGAS et de la MDPH sur l'année 2023.	NET SERVICE	86280	5 244,00	27/03/2023
20230078	Entretien des espaces verts de la mds et de la MDSP de Châtelleraut sur l'année 2023.	ASSOCIATION ACTION OZON	86100	2 047,50	29/03/2023
20230080	LETTRE DE CIVAUX n° 61 - Brochure dos piqué - 12 pages	RAYNAUD IMPRIMEURS	79160	3 930,00	03/04/2023
20230066	Entretien des espaces verts sur l'année 2023 mds de Civray.	ESAT ADAPEI 86	86280	3 535,97	03/04/2023
20230077	Location d'une solution hébergée de gestion des élections professionnelles CCPD et prestations associées pour le département de la vienne	kercia	38240	16 000,00	03/04/2023
20230074	Entretien des espaces verts de la mds de Poitiers et de la BDV sur l'année 2023.	SOCIETE TRAVAIL SERVICES	86240	4 805,00	03/04/2023
20230081	Magazine de la vienne mai 2023	MAURY IMPRIMEUR SA	45330	17 095,00	05/04/2023
20230094	Kakemonos les heures vagabondes	STUDIO LUDO	86130	170,00	26/04/2023
20230093	Schéma routier 2022-2027	MEGATOP IMPRIMERIE	86530	1 681,00	28/04/2023
20230108	Étude de sol G2	GINGER CEBTP	79260	13 980,00	28/04/2023

20230123	Kakemonos CDJ pour Blizzard	DUPLIGRAFIC SARL	77600	100,00	10/05/2023
20230089	Dépliant l'odyssée acadienne	IMPRIMERIE NOUVELLE	86580	375,00	10/05/2023
20230116	KAKEMONOS LES HEURES VAGABONDES (pour blizzard)	DUPLIGRAFIC SARL	77600	100,00	10/05/2023
20230118	Kakemono scène les heures vagabondes	DS IMPRESSION	67170	268,28	11/05/2023
20230117	Banderoles concerts les heures vagabondes	DS IMPRESSION	67170	1 268,68	11/05/2023
20230126	Réalisation de prestations techniques avec location de matériels pour le festival « LES HEURES VAGABONDES DE LA VIENNE » édition 2023/ Lot n° 03 : BACKLINE ARTISTES	STEPHANE ARCHAMBAULT (SAT ARCHAMBAULT)	37220	Montant maximum 10 000,00	15/05/2023
20230128	KAKEMONO JOURNEE OLYMPIQUE (pour blizzard)	DUPLIGRAFIC SARL	77600	80,00	16/05/2023
20230129	Plaquette sport et collection	IRO IMPRESSION ROUTAGE DEL OUEST	17185	550,00	22/05/2023
20230145	Roll'up centenaire René Monory	DS IMPRESSION	67170	1 309,50	24/05/2023
20230144	Bandeaux scratches caravane des sports	DUPLIGRAFIC SARL	77600	715,67	24/05/2023
20230140	Magazine de la vienne été 2023	SOCIETE IMPRESSION DU BOULONNAIS	62360	17 000,00	24/05/2023
20230147	Panneau pvc René Monory	DUPLIGRAFIC SARL	77600	70,00	31/05/2023
20230151	Affiches 2m2 les heures vagabondes	DS IMPRESSION	67170	119,00	31/05/2023
20230119	Carte com les heures vagabondes	IMPRIMERIE NOUVELLE	86580	1 315,00	31/05/2023
20230136	Autocollants logo cd86	IMPRIMERIE NOUVELLE	86580	1 526,00	31/05/2023
20230091	Dossiers familles DEF 2023	IMPRIMERIE NOUVELLE	86580	1 995,00	31/05/2023

20230127	Chemise carnet de maternité	IRO IMPRESSION ROUTAGE DEL OUEST	17185	580,00	31/05/2023	
20230120	Dépliants appel à projets ENS collège	IMPRIMERIE NOUVELLE	86580	90,00	31/05/2023	
20230148	Campagne annuelle de déboufrage des Centres d'Exploitation des routes	MORLAT	86500	19 050,00	31/05/2023	
20230090	Enveloppes paie 2023	IMPRIMERIE NOUVELLE	86580	455,00	07/06/2023	
20230067	Entretien des espaces verts de la mds de Loudun sur l'année 2023.	ESAT LES CHEVAUX BLANCS	86200	719,00	21/06/2023	
20230156	Affiches 2m2 odyssee acadienne	DS IMPRESSION	67170	79,00	26/06/2023	
20230146	Autocollants odyssee acadienne	IMPRIMERIE NOUVELLE	86580	125,00	26/06/2023	
20230157	Roll 'up odyssee acadienne	DS IMPRESSION	67170	179,49	26/06/2023	
20230003	Prestations autour du progiciel GESTOR	INETUM SOFTWARE FRANCE	93400	Montant maximum 10 000,00	31/01/2023	

Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT

N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date	Clauses environnementales ou sociales
20230004	Exploitation, gestion et maintenance des installations et réseaux d'eau potable, d'eau industrielle et d'assainissement de la technopole du Futuroscope	EAU DE VIENNE-SIVEER	86000	49 096,87	02/01/2023	
20230001	Prestations de transport d'enfants de 0 à 18 ans pendant les temps d'astreinte de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	TITI FLORIS	44700	Montant maximum 39 000,00	04/01/2023	
20220372	Location d'une solution hébergée de gestion de la conformité RGPD, et prestations ASSOCIEES	DASTRA	94160	39 800,00	26/01/2023	

20230016	Numérisation de documents d'archives pour les besoins des Archives départementales de la Vienne/ Lot n° 02 : Numérisation de documents sonores, de documents vidéo et de films argentiques	VECTRACOM	93210	Montant maximum 48 000,00	03/02/2023
20230014	Prestations de maintenance, assistance et supports pour le logiciel Oasis	TRANSPORTATION WORKING SYSTEMS	13856	20 000,00	06/02/2023
20230026	Magazine de la Vienne - mars et avril 2023	MAURY IMPRIMEUR SA	45330	32 514,00	08/02/2023
20230050	Animation et suivi de la mise en place d'une dynamique d'intelligence collective de l'administration du Département de la Vienne	Dekindt Advisory (SAS ORGATIM)	75002	72 600,00	21/02/2023
20230008	Contrat d'abonnement au service d'eau potable	EAU DE VIENNE-SIVEER	86000	84 000,00	21/02/2023
20210130	Prestations de maintenance, d'assistance et de support pour le logiciel Pack Pilote et prestations associées	INFORMAKIT	95870	50 000,00	22/02/2023
20230048	Séjours courts de loisirs pour les enfants confiés au service de l'aide Sociale à l'enfance/ Lot n° 1 : Enfants de 6 à 12 ans révolu	ASSOCIATION ROULOTTES ET NATURE	86700	Montant maximum 70 000,00	23/02/2023
20230049	Séjours courts de loisirs pour les enfants confiés au service de l'aide Sociale à l'enfance/ Lot n° 2 : Adolescents de 13 à 17 ans révolu	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE LA VIENNE	86000	Montant maximum 80 000,00	23/02/2023
20230051	Dispositif d'analyse de la pratique professionnelle à destination des assistants familiaux du Département de la Vienne	Joel SOULEZELLE	86700	38 690,00	01/03/2023
20230058	Prestations d'hébergement et de supports pour le logiciel VISUALCOURSE et prestations associées	VISUALCOURSE	13290	30 000,00	10/03/2023
20230061	Accompagnement pour l'élaboration du SPASER du Département de la	ASEA	44100	35 189,00	20/03/2023

	Vienne								
20230085	Distribution du magazine "Vienne mag", de flyers et de divers documents/ Lot n° 03 : Distribution de la Lettre de Civaux	SARL VIENNE PUBLICITE SWINI	86300	Montant maximum 32 000,00	24/04/2023				
20230113	Prestations de conseils juridiques	SCP SARTORIO LONQUEUESAGALOVITSCH ASSOCIES	75007	Montant maximum 60 000,00	28/04/2023				
20230095	Maintenance de la gestion technique sur un ensemble de bâtiments implantés sur la technopole du Futuroscope	CATALISE	86961	Montant maximum 75 000,00	28/04/2023				
20230125	Réalisation de prestations techniques avec location de matériels pour le festival « LES HEURES VAGABONDES DE LA VIENNE » édition 2023/ Lot n° 02 : ÉQUIPEMENT SON ET LUMIÈRE	GESTE SCENIQUE	79260	Montant maximum 60 000,00	15/05/2023				
20230124	Réalisation de prestations techniques avec location de matériels pour le festival « LES HEURES VAGABONDES DE LA VIENNE » édition 2023/ Lot n° 01 : SCÈNE ET STRUCTURES	GROUPEMENT DE MATERIEL ET DE SERVICES POUR LE SPECTACLE (GMS SPECTACLES)	37510	Montant maximum 40 000,00	16/05/2023				
20230047	Prestations d'accompagnement du Département dans la gestion, l'exploitation et l'évolution de son système d'information géographique, en lien avec les autres SI du Département	ARX-IT	75013	Montant maximum 39 500,00	19/05/2023				
20230173	Création du code de marque et définition de la stratégie de déploiement d'une nouvelle marque de destination touristique autour du nom « La Vienne »	BASTILLE	75011	42 687,50	29/06/2023				
20230095	Maintenance de la gestion technique sur un ensemble de bâtiments implantés sur la technopole du Futuroscope	CATALISE	86961	Montant maximum 75 000,00	28/04/2023				

20230047	Prestations d'accompagnement du Département dans la gestion, l'exploitation et l'évolution de son système d'information géographique, en lien avec les autres SI du Département	ARX-IT	75013	Montant maximum 39 500,00	19/05/2023	
----------	---	--------	-------	---------------------------	------------	--

Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 90 000,00 € HT et inférieur à 215 000,00 € HT

N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date	Clauses environnementales ou sociales
20230015	Numérisation de documents d'archives pour les besoins des Archives départementales de la Vienne/ Lot n° 01 : Numérisation de documents papier, photographies, négatifs et diapositives	FLASH COPY	67310	Montant maximum 160 000,00	03/02/2023	
20230006	Prestations de maintenance, assistance et supports pour le logiciel e.Sedit RH et prestations associées	BERGER LEVRAULT	92100	183 000,00	15/02/2023	
20230082	Marché public de maîtrise d'œuvre pour l'agenda d'accessibilité programmé de 8 collèges publics	AXE INGENIERIE	86580	119 000,00	07/04/2023	
20230092	Visite subaquatiques des appuis immergés des ouvrages d'art du Département de la Vienne - Campagne 2023/2024	SATIF OUVRAGES D'ART	42350	Montant maximum 212 000,00	17/04/2023	
20230122	Réalisation d'une étude de préfiguration du projet dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables (EnR) thermiques	AKAJOULE	44600	118 990,00	16/05/2023	

20230135	Visites d'inspection détaillée des ouvrages d'art du département de la Vienne - Campagnes 2023 à 2026	EXPERTISES DIAGNOSTICS INSPECTIONS DE STRUCTURES	59810	Montant maximum 200 000,00	25/05/2023
----------	---	---	-------	-------------------------------	------------

Marchés(s) d'un montant égal ou supérieur à 215 000,00 € HT

N° marché	Objet du contrat	Titulaire	Code postal	Montant HT	Date	Clauses environnementales ou sociales
20230084	Distribution du magazine "Vienne mag", de flyers et de divers documents/ Lot n° 02 : Distribution en zone rurale	LA POSTE SA	75757	Montant maximum 480 000,00	24/04/2023	<input type="radio"/> <input type="radio"/>
20230083	Distribution du magazine "Vienne mag", de flyers et de divers documents/ Lot n° 01 : Distribution en zone urbaine et péri-urbaine regroupant les agglomérations de Poitiers et de Châtelleraut	LA POSTE SA	75757	Montant maximum 240 000,00	24/04/2023	<input type="radio"/> <input type="radio"/>
20230086	Prestation de numérisation des dossiers de la MDPH de la Vienne	CAP TRAITEMENT BANCAIRE (CAP TB)	13127	Montant maximum 335 000,00	24/04/2023	
20230044	Maitrise d'œuvre pour la construction du Pôle Socio-éducatif et Sportif de Mirebeau	RICCIOTTI RUDY	83150	3 005 472,96	26/04/2023	

ANNEXE 3 - LISTE DES MANDATEMENTS DU 01/01/2023 AU 30/06/2023

Type	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT	
1	D1.1.1	TOUS PRODUITS ALIMENTAIRES	19 446,26	
	D1.1.2	EAU	861,47	
	D1.1.3	BONBONNES D'EAU		
	D1.1.4	BOISSONS ALCOOLISEES	4 778,57	
	D1.1.5	AUTRES BOISSONS	363,08	
	D1.2.1	SCE RESTAURATION COLLECTIVE	13 900,06	
	D1.2.2	RESTAURATION INDIVIDUALISEE (HORS REMBOURSEMENT DE FRAIS)	46 791,64	
	D1.2.3	SERVICE DE TRAITEUR	17 680,18	
	D1.2.4	MAINTENANCE ET REAPPROVISIONNEMENT DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES	12 924,21	
	D1.2.5	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION DU MATERIEL ET DES EQUIPEMENTS DE CUISINE	5 401,72	
	D1.2.6	TITRES RESTAURANT	200 700,00	
	D1.2.7	MATERIEL ET EQUIPEMENTS DE CUISINE	14 491,29	
	D1.2.8	ARTS DE LA TABLE	67,44	
			Total Type 1	337 405,92
10	D10.1.1	ACHAT ET LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES AUTOMOBILES	20 964,46	
	D10.1.10	ACHAT ET LOCATION LONGUE DUREE DE REMORQUES CUVES BENNES ET ENSEMBLES ODULAIRES	5 833,33	
	D10.1.12	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES POUR REMORQUES CUVES BENNES ENSEMBLES MODULAIRES	473,30	
	D10.1.13	PNEUS TOUS TYPES DE VEHICULES	1 172,25	
	D10.1.14	HUILES GRAISSES LUBRIFIANTS TOUS TYPES DE VEHICULES ENGIN ET MACHINES	1 287,51	
	D10.1.16	CONTROLES TECHNIQUES TOUS TYPES DE VEHICULES	2 750,24	
	D10.1.18	CONTROLE TECHNIQUE DE LA MONTGOLFIERE	459,30	
	D10.1.2	LOCATION COURTE DUREE DE VEHICULES AUTOMOBILES	969,66	
	D10.1.3	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES POUR VEHICULES AUTOMOBILES	1 237,25	
	D10.1.4	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES	38 700,08	
	D10.1.4.1	PRESTATIONS AMENAGEMENT VEHICULES	547,70	
	D10.1.5	ACHAT ET LOCATION LONGUE DUREE DE CAMIONS ET DE VEHICULES UTILITAIRES	19 557,60	
	D10.1.7	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES POUR CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES	1 680,93	
	D10.1.8	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION DE CAMIONS ET DE VEHICULES UTILITAIRES	62 795,64	
	D10.2.1	TRANSPORTS FERROVIAIRES DE PERSONNES	594,80	
	D10.2.2	PORTAIL DE RESERVATION ET D ACHAT DE BILLETS DE TRANSPORTS FERROVIAIRES	10 541,20	
	D10.2.4	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE PERSONNES NON HANDICAPEES CIRCUITS SCOLAIRES	772,73	
	D10.2.5	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE PERSONNES HANDICAPEES	1 441 155,35	
	D10.2.6	PEAGES ET DROITS DE STATIONNEMENT	24 692,23	
	D10.2.7	LOCATION TOUS TYPES DE VEHICULES AVEC CHAUFFEURS TRANSPORTS DE PERSONNES	10 259,35	
	D10.2.8	PILOTAGE MAINTENANCE ENTRETIEN ET STOCKAGE DE MONTGOLFIERE DU DEPARTEMENT		
	D10.3.1	SERVICES AGENCES VOYAGES, MONTAGE PREST. INDISSOCIABLES DU TRANSPORT	3 344,46	
	D10.3.2	BILLETERIE	1 511,80	
	D10.3.4	HOTELLERIE ET HEBERGEMENT	1 440,56	
	D10.4.1	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES	112,16	
	D10.4.3	LOCATION VEHIVULE AVEC CHAUFFEUR POUR TRANSPORT MARCHANDISES	4 088,88	
	D10.4.4	DEMEMAGEMENTS ET GARDE MEUBLES	3 930,00	
	D10.4.5	MANUTENTION ET ENTREPOSAGE		
			Total Type 10	1 660 872,77
	11	D11.1.1	MATERIAUX CONSTRUCTION : CIMENT, BETON, ...	37 144,22
		D11.1.10	GAZ INDUSTRIELS	12 463,76
		D11.1.11	REVETEMENTS MURAUX	
D11.1.2		MATERIAUX ET PRODUITS EN PLASTIQUES	2 660,14	
D11.1.3		MATERIAUX ET PRODUITS BOIS	2 012,84	
D11.1.4		MATERIAUX ET PRODUITS ISOLANTS		
D11.1.5		MATERIAUX ET PRODUITS EN VERRE		
D11.1.6		MATERIAUX ET PRODUITS METALLIQUES	11 798,24	

Type	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
12	D11.1.8	PEINTURES, VERNIS, ADJUVANTS	5 175,49
	D11.1.9	AUTRES PRODUITS CHIMIQUES	776,39
	D11.2.1	PRODUITS EXTRACTION	47 148,60
	D11.2.2	PRODUITS COMPOSITES POUR REVETEMENTS ROUTIERS	41 274,33
	D11.3.1	DISPOSITIF DE RETENUE	
	D11.3.2	SIGNALISATION VERTICALE	28 872,05
	D11.3.3	BALISES ET BORNES	52 777,27
	D11.3.5	PRODUITS POUR SIGNALISATION	1 983,76
	D11.3.6	MARQUAGE ROUTIER	15 946,14
	D11.3.7	SIGNALETIQUE INTERIEURE	
	D.11.3.9	MAINTENANCE EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS SIGNALISATION ET SECURITE	
	D11.4.1	MAITRISE D'OEUVRE	1 500,00
	D11.4.10	NETTOYAGE CHANTIER ET VOIRIE	27 084,18
	D11.4.12	SERVICES METEOROLOGIQUES	7 153,35
	D11.4.2	CONDUITE OPERATION	8 500,10
	D11.4.3	OPC CONSEIL ET PREST.SECURITE SUR CHANTIER	1 381,60
	D11.4.4	ETUDES ANALYSES CONTROLES PREALABLES REALISATION OUVRAGE	
	D11.4.5	LEVEES TOPOMETRIQUES ET TOPOGRAPHIQUES	1 340,64
	D11.4.7	PROSPECTION SOUTERRAINE	
	D11.4.8	PROSPECTION EN SURFACE	400,00
		Total Type 11	307 393,10
12	D12.1.1	OUTILLAGE PIECES ET ACCESSOIRES	40 655,17
	D12.1.2	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION OUTILLAGE	8 372,20
	D12.2.1	QUINCAILLERIE HORS OUTILLAGE	29 500,14
	D12.3.2	COMPTEURS	8 310,00
	D12.3.4	SERV REPARATION MAINTENANCE INSTRUMENTS MESURE	93,00
		Total Type 12	86 930,51
13	D13.1.1	ACHAT ENGIN ET MACHINES	915,83
	D13.1.2	LOCATION ENGIN ET MACHINES	69 178,00
	D13.1.3	LOC ENGIN MACHINES AVEC OPERATEURS	45 623,03
	D13.1.4	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION ENGIN ET MACHINES	102 655,99
	D13.1.5	PIECES DETACHEES ET ACCESSOIRES ENGIN ET MACHINES	25 014,06
	D13.1.6	MATERIEL LEVAGE ET MANUTENTION	799,24
	D13.2.2	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION TRACTEURS	116 891,26
	D13.2.3	PIECES DETACHEES ACCESSOIRES TRACTEURS	34 775,35
	D13.3.1	ENGIN MACHINES MATERIELS ESPACE VERT	12 737,87
	D13.3.2	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION ENGIN ESPACES VERTS	2 397,13
	D13.3.3	PIECES DETACHEES ENGIN ESPACES VERTS	1 519,22
	D13.4.2	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION GROUPE ELECTROGENE	
			Total Type 13
14	D14.1.1	PRODUITS VEGETAUX	9 606,24
	D14.1.3	INSECTICIDES HERBICIDES FONGICIDES	391,82
	D14.1.4	ENTRETIEN ESPACES VERTS JARDINS PLANTATIONS	47 479,14
		Total Type 14	57 477,20
15	D15.1.1	MATERIEL CHAUFFAGE CLIMATISATION VENTILATION ET P.ACCESSOIRES	12 948,07
	D15.1.2	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION MATERIEL INSTALL CHAUFFAGE	22 776,70
	D15.1.3	MAINT. ENTRETIEN REPARATION MATERIEL INSTALLATION CLIMATISATION ET VENTILATION	21 053,78
	D15.2.1	EQUIPEMENT PLOMBERIE SANITAIRE PIECES ACCESSOIRES	3 826,28
	D15.2.2	MAINT ENTRETIEN REPARATION INSTALLATION PLOMBERIE SANITAIRE	14 264,84
	D15.3.1	MATERIEL INSTALLATION ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE ENTRETIEN REPARATION	24 654,16
	D15.3.2	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION MATERIEL INSTALLATION ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE	21 351,32
	D15.3.3	CONTROLE VERIFICATION MATERIEL ET INSTALLATION ELECTRIQUE	2 610,10

Type	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT	
16	D15.4.1	ASCENSEURS	1 920,00	
	D15.4.2	MAINT ENTRETIEN REPARATION ASCENSEURS	1 363,85	
	D15.4.3	CONTROLE VERIFICATION ASCENSEURS	7 550,00	
	D15.4.4	SERRURERIE	378,32	
	D15.4.5	PORTES ET BARRIERES	48 914,18	
	D15.4.6	HUISSERIES MENUISERIES	10 620,11	
	D15.4.7	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION CONTROLE MOYENS ACCES	41 336,49	
	D15.4.8	STORES VOLETS ROULANTS	3 188,55	
		Total Type 15	238 756,75	
17	D16.1.1	ASSAINISSEMENT RESEAU EAUX USEES	14 205,90	
	D16.1.2	ASSAINISSEMENT RESEAU EAUX PLUVIALES	35 015,89	
	D16.2.1	TRAITEMENT DECHETS	18 153,92	
	D16.3.1	MAINTENANCE MOBILIER URBAIN		
	D16.3.2	MAINTENANCE REPARATION ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC	93 787,27	
		Total Type 16	161 162,98	
18	D17.1.1	CONTROLE ANALYSE ENVIRONNEMENT	23 561,19	
	D17.1.2	CONTROLE ANALYSE SOLS	29 675,97	
	D17.1.3	ESSAIS ANALYSES POUR ATTESTATION CONFORMITE OUVRAGES ART INFRASTRUCTURES ROUTES	28 057,59	
	D17.1.4	ESSAI ANALYSE EQUIPEMENT MESURES, TEST ET SANTE	1 194,61	
		Total Type 17	82 489,36	
19	D18.1.1	ETUDE CONSEIL ORGANISATION DEMARCHE QUALITE AUDIT CONTROLE GESTION	41 910,24	
	D18.1.2	ETUDE CONSEIL URBANISME, AMENAGEMENT ET DEPLACEMENT	114 263,01	
	D18.1.3	ETUDE CONSEIL ENERGIE ET GESTION DECHETS	12 684,00	
	D18.1.4	ETUDE CONSEIL FAUNE, FLORE ET ENVIRONNEMENT		
	D18.1.5	ETUDE CONSEIL A CARACTERE TECHNOLOGIQUE	6 628,00	
	D18.2.1	SERVICES CONSEILS JURIDIQUES	74 008,00	
	D18.2.2	SERVICE ETS ACTES AUTHENTIQUES AUXILIAIRES JUSTICE		
	D18.2.3	SERVICE REPRESENTATION JURIDIQUE	7 600,00	
	D18.3.1	ASSURANCE DU PATRIMOINE	82 974,92	
	D18.3.2	ASSURANCE VEHICULE	104 824,02	
	D18.3.4	ASSU SPECIALE MONTGOLFIERE	2 775,90	
	D18.3.5	AUTRE ASSU RESPONSABILITE	336 896,71	
	D18.3.6	ACTIVITE CONSEIL EN ASSURANCE	5 143,10	
			Total Type 18	789 707,90
	19	D19.1.1	EAU	20 372,95
		D19.1.2	GAZ	242 059,79
D19.1.3		ELECTRICITE	451 656,79	
D19.1.4		CARBURANTS (Y COMPRIS GPL)	468,56	
D19.2.1		SIEGES	3 548,20	
D19.2.2		CLOISONS, AMENAGEMENT ESPACES BUREAU	197,25	
D19.2.3		PLANS, TABLES, BUREAUX	9 543,97	
D19.2.4		MOBILIERS RANGEMENT	1 794,27	
D19.2.5		PRESTATIONS CONNEXES AMEUBLEMENT		
D19.3.1		FOURNITURES DE BUREAU	14 539,67	
D19.3.2		PAPIER	12 057,47	
D19.3.3		EMBALLAGE CARTON ET PAPIER	114,45	
D19.3.4		IMPRIMES	11 114,24	
D19.3.5		MACHINES DE BUREAU	1 590,00	
D19.3.6		MAINTENANCE, ENTRETIEN REPARATION MACHINES DE BUREAU	2 647,40	
D19.3.9		MAINT ENTRETIEN REPARATION COPIEUR PHOTOCOPIEUR	668,48	
D19.4.1		MATERIEL NETTOYAGE	224,22	
D19.4.10		DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION	500,00	

Type	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
	D19.4.2	FOURNITURES NETTOYAGE	3 144,13
	D19.4.3	PRODUITS D' ENTRETIEN	7 623,37
	D19.4.6	NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX	312 951,74
	D19.4.7	NETTOYAGE SPECIFIQUE DES VITRES	699,24
	D19.4.8	NETTOYAGE SPECIALISE	
	D19.5.1	AFFRANCHISSEMENT	216 444,51
	D19.5.2	ABONNEMENT BOITES POSTALES	99,00
		Total Type 19	1 314 059,70
2	D2.1.10	TRAITEMENT DE L'INFORMATION	396,60
	D2.1.12	CAMPAGNE DE COMMUNICATION	15 677,56
	D2.1.14	DISTRIBUTION DE MAGAZINES ET DE DIVERS DOCUMENTS	88 800,21
	D2.1.2	ACHAT ET GESTION D ESPACES PUBLICITAIRES	35 520,20
	D2.1.3	CONCEPTION DE PUBLICATION ET DE MAQUETTE	14 333,00
	D2.1.5	TRAVAUX GRAPHIQUES DE COMMUNICATION	18 469,80
	D2.1.7	TRAVAUX IMPRESSION OFFSET	117 611,00
	D2.1.8	AUTRES TRAVAUX IMPRESSION	19 810,36
	D2.1.9	TRAVAUX FACONNAGE PRODUITS IMPRIMES	1 942,34
	D2.2.1	ORGANISATION EVENEMENTS	7 380,78
	D2.2.2	REALISATION DE STANDS (FOIRE ET SALON)	11 489,64
	D2.2.3	LOCATION DE MATERIEL POUR MANIFESTATIONS	2 862,73
	D2.2.4	GERBES BOUQUETS COURONNES DE FLEURS	3 606,80
	D2.2.5	OBJETS PUBLICITAIRES OU PROMOTIONNELS	61 223,25
	D2.2.6	MEDAILLES ET COUPES	997,50
		Total Type 2	400 121,77
3	D3.1.2	MATERIEL DE PROJECTION VIDEO	
	D3.2.1	MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE ET ACCESSOIRES	229,15
	D3.2.2	MAINTENANCE REPARATION ENTRETIEN MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE	724,50
	D3.3.1	MATERIEL ET ACCESSOIRES SCENIQUES (LUMIERE SON...)	959,84
		Total Type 3	1 913,49
4	D4.1.1	LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES	90 826,07
	D4.1.2	LIVRES EN GROS CARACTERES	445,94
	D4.1.4	JOURNAUX REVUES PERIODIQUES	25 154,11
	D4.1.5	ACHAT DE LIVRES DISPONIBLES UNIQUEMENT CHEZ L'EDITEUR	1 872,61
	D4.1.7	SUPPORTS AUDIOVISUELS ENREGISTRES	6 795,36
	D4.1.8	DOCUMENTS NUMERIQUES DEMATERIALISES	22 434,72
	D4.1.9	DOCUMENTS DIVERS AUTRES SUPPORTS	
	D4.2.1	MOBIERS DE RANGEMT SPECIFIQUES ARCHIVES BIBLIOTHEQUES SCES DE DOCUMENTATION	174,30
	D4.2.2	CONDITIONNEMENT D'ARCHIVES	8 478,05
	D4.2.3	MATERIEL DE TRAVAUX DE RELIURE ET DE RESTAURATION	5 374,22
	D4.3.1	EXPLOITATION ET RESTAURATION D'ARCHIVES	20 856,18
	D4.3.2	NUMERISATION ET ENCODAGE DE DOCUMENTS	
	D4.3.3	BASE DE DONNEES (ABONNEMENT)	12 451,51
	D4.3.4	REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS SONORES ET VIDEOS	3 116,01
	D4.3.5	DEPOUSSIERAGE DESINFECTON DES ARCHIVES	3 180,00
	D4.4.2	BROYAGE DESTRUCTION DE LIVRES	55,80
		Total Type 4	201 214,88
5	D5.1.2	ABONNEMENT CONSOMMATION FRAIS POUR LIGNE FIXE	182 110,96
	D5.1.3	MAINTENANE ET ENTRETIEN DU MATERIEL DE TELEPHONIE	7 485,02
	D5.1.4	TELEPHONIE MOBILE	38 906,28
	D5.1.5	ACCESSOIRES MOBILE	2 053,43
	D5.1.6	ABONNEMENT CONSOMMATION FRAIS POUR MOBILES	68 284,21
	D5.2.1	TALKIE WALKIE	956,70

Type	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT	
6	D5.4.1	GROS ORDINATEURS (MAINFRAME) SERVEURS CALCULATEURS SPECIALISES	89 412,50	
	D5.4.10	PRESTATIONS D INTEGRATION DE PROGICIELS ET LOGICIELS	80 810,00	
	D5.4.11	ASSISTANCE A LA MAITRISE D OUVRAGE	4 675,00	
	D5.4.12	ASSISTANCE A LA MAITRISE D OEUVRE (MISE EN OEUVRE DE LOGICIELS PROGICIELS)	13 800,50	
	D5.4.13	SUPPORT ASSISTANCE ET/OU MAINTENANCE LOGICIELS ET PROGICIELS	32 603,75	
	D5.4.2	LOCATION MAINTENANCE ET HEBERGEUR DE SERVEUR	52 381,48	
	D5.4.3	MICRO ORDINATEURS STATIONS DE TRAVAIL TABLETTES	21 054,68	
	D5.4.4	MAINTENANCE ENTRETIEN DE MICRO ORDINATEURS STATIONS DE TRAVAIL	3 827,16	
	D5.4.5	PERIPHERIQUES ET ACCESSOIRES INFORMATIQUES	130 396,26	
	D5.4.6	CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES INFORMATIQUES COURANTES	286,25	
	D5.4.7	EXTENSIONS DE PUISSANCE	39 600,64	
	D5.4.8	ACHAT DE PROGICIELS ET LOGICIELS	54 148,55	
	D5.4.9	PRESTATIONS DE DEVELOPPEMENT DE PROGICIELS ET LOGICIELS	231 150,38	
		Total Type 5	1 053 943,75	
7	D6.1.1	OUTILS DE POSITIONNEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT	20 520,50	
	D6.1.10	FORMATION PROF CONTINUE SERVICES TECHNIQUES URBAINS ET NIFRASTRUCTURES PUBLIQUES	5 425,00	
	D6.1.11	FORMATION PROF CONTINUE SECURITE ET PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS	15 819,00	
	D6.1.12	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE INFORMATIQUE LOGICIEL METIER BUREAUTIQUE	13 770,00	
	D6.1.13	FORMATION REGLEMENTAIRE HORS AGENT DE LA COLLECTIVITE	50 557,90	
	D6.1.14	SERVICE DES ECOLES DE CONDUITE		
	D6.1.2	INSCRIPTION PARTICIPATION A DES COLLOQUES SALONS CONGRES ET EVENEMENTS	335,00	
	D6.1.3	PREPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	4 578,00	
	D6.1.4	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE OBLIGATOIRE		
	D6.1.5	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE REPERES OUTILS FONDAMENTAUX	60 157,33	
	D6.1.7	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE SOLIDARITE COHESION SOCIALE ENFANCE SANTE	55 977,68	
	D6.1.8	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE CITOYENNETE CULTURE ET SPORT	8 580,00	
	D6.2.1	PRESTATION D AIDE AU RECRUTEMENT CABINET APEC	14 950,00	
			Total Type 6	250 670,41
8	D7.1.1	MATERIEL ET EQUIPEMENT MEDICAL ET PARAMEDICAL	6 616,77	
	D7.1.2	FOURNITURE MEDICALE DE SOIN ANALYSE PRODUIT PHARMACEUTIQUE ET DE PARAPHARMACIE	5 265,91	
	D7.1.3	VACCIN	28 839,74	
	D7.1.4	VISITE MEDICALE		
	D7.1.5	EXPERTISE CONTROLE ET ANALYSE MEDICALE		
	D7.2.1	MATERIELS ET EQUIPEMENTS D ALARME ANTI-INTRUSION	5 900,70	
	D7.2.2	MAINTENANCE ET DEPANNAGE DES INSTALLATIONS ANTI-INTRUSION ET DE SURVEILLANCE	8 360,10	
	D7.2.3	TELESURVEILLANCE ET LEVEE DE DE DOUTE	14 426,11	
	D7.2.4	SERVICE DE GARDIENNAGE ET DE SECURITE	93 009,73	
	D7.3.1	MATERIEL D EXTINCTION		
	D7.3.2	MAINTENANCE DEPANNAGE ET ENTRETIEN DU MATERIEL D EXTINCTION	9 957,06	
	D7.3.3	MATERIEL DE DESENFUMAGE	121,32	
	D7.3.4	MAINTENANCE DEPANNAGE ET ENTRETIEN DU MATERIEL DE DESENFUMAGE	121,32	
	D7.3.6	MAINTENANCE DEPANNAGE ET ENTRETIEN DU MATERIEL DE DETECTION ET D ALARME INCENDIE	1 261,93	
			Total Type 7	173 880,69
	9	D8.1.1	VETEMENTS DE TRAVAIL DE PROTECTION ET DE SECURITE	32 494,08
		D8.1.2	CHAUSSURES ET BOTTES DE SECURITE	8 836,47
D8.1.3		AUTRES EQUIPEMENTS DE SECURITE	2 989,31	
D8.2.1		LINGE DE MAISON ET DIVERS ARTICLES TEXTILE	300,65	
D8.3.1		HABILLEMENT HORS SECURITE	4 694,59	
D8.3.2		CHAUSSURES HORS SECURITE	579,80	
D8.3.4		BLANCHISSERIE TEINTURERIE MERCIERIE	14 358,82	
		Total Type 8	64 253,72	
	D9.1.2	EQUIPEMENT ET MATERIEL DE JEUX EXTERIEURS	509,06	

Type	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT	
FR	D9.1.3	JEUX ET JOUETS	916,99	
	D9.1.6	ANIMATION CULTURELLE SOCIOCULTURELLE ET DE LOISIRS		
	D9.1.7	CONCEPTION D EXPOSITIONS		
			Total Type 9	1 426,05
	13.02	PRODUITS D'EXTRACTION NON ENERGETIQUES		
	14.04	VÊTEMENTS DE TRAVAIL		
	14.10	CHAUSSURES (quelle que soit la matière, sauf chaussures orthopédiques)		
	15.08	ENREGISTREMENTS SONORES, IMAGES FIXES ET IMAGES ANIMEES		
	16.02	PRODUITS PETROLIERS RAFFINES LIQUIDES (ESSENCE SUPER GASOIL)	29 825,98	
	25.02	SIEGES		
SR	30.15	MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION OU DE SECURITE		
	31.03	PRODUITS COMPOSITES POUR REVETEMENTS ROUTIERS		
	31.04B	SIGNALISATION VERTICALE (PANNEAUX ROUTIERS)		
			Total Type FR	29 825,98
	60.04	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DES PERSONNES NON HANDICAPEES (y compris bagages,		
	60.05	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DES HANDICAPES (y compris bagages, animaux et véh		
	61.08A	LOCATION DE MACHINES OU OUTILLAGES AVEC OPERATEUR ENGIN DE TRAVAUX		
	67.02	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE		
	67.05	ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS	118,86	
	67.08	INFOGERANCE D'UN SYSTEME D'INFORMATION		
67.10	MAINTENANCE DES GROS ORDINATEURS, SERVEURS ET CALCULATEURS SPECIALISES			
69.01	SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE			
69.05	CONSEIL EN SECURITE SUR LES CHANTIERS			
69.06	CONSEIL EN SECURITE (hors chantiers)			
70.04	ETUDES, CONSEILS ET ASSISTANCE EN URBANISME, POLITIQUE DE LA VILLE ET AMENAGEMEN			
70.06	ETUDES A CARACTERE GENERAL (hors communication)			
70.07	ETUDES ET RECHERCHES SCIENTIFIQUES FONDAMENTALES ET APPLIQUEES			
71.01	MAITRISE D'OEUVRE (hors services de maîtrise d'oeuvre pour les projets urbains)			
71.03	ETUDES, ANALYSES ET CONTRÔLES NECESSAIRES A LA REALISATION D'UN OUVRAGE (à l'exc	8 050,00		
71.03B	ETUDES TOPOGRAPHIQUES BORNAGE (GEOMETRES)			
73.07	DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION	350,00		
73.09	BLANCHISSERIE, TEINTURERIE	1 066,79		
74.01	ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES			
74.06	NETTOYAGE DES VOIES ET LIEUX PUBLICS (hors bâtiment) VOIRIE, PLAGES, AIRES DE S			
75.01	SERVICES DE CONSEILS JURIDIQUES			
75.03	SERVICES DE REPRESENTATION JURIDIQUE			
78.02	SERVICES DE QUALIFICATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLES (1)			
78.03	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE destinée aux agents des collectivités publiqu			
78.05	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE destinée aux agents des collectivités publiqu			
78.06	SERVICES DES ECOLES DE CONDUITE destinés aux agents des collectivités publiques			
79.02	SERVICES D'ADMINISTRATION D'IMMEUBLES			
80.02A	CONTROLE ET ANALYSE DE L EAU			
81.02	MAINTENANCE DES CAMIONS ET DES VEHICULES UTILITAIRES			
81.28	MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIQUES			
81.29	MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE			
81.30	MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES, DE PORTES AU			
81.31	MAINTENANCE DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS POUR LA GESTION DE BIENS IMMOBILIERS			
81.33	MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATION	19 904,00		
81.36	MAINTENANCE DES MATERIELS AGRICOLES (REPARATIONS PREVENTIVES)			
82.03	TRAVAUX D'IMPRESSION OFFSET			
84.02	MAINTENANCE DES ESPACES VERTS, PARCS , JARDINS, PLANTATIONS ORNEMENTALES			
		Total Type SR	29 489,65	
TO	BAT0001	HOTEL DEPT PLACE A. BRIAND POITIERS	39 460,40	

Type	Code Nomenclature	Nomenclature	Mandaté HT
BAT0003		HOTEL DEPT AILE CENTRALE	27 102,56
BAT0007		IMMEUBLE 30 RUE THIBAudeau POITIERS	2 160,31
BAT0008		IMMEUBLE 26 RUE THIBAudeau POITIERS	5 312,59
BAT0010		ARCHIVES DPTALES 30 RUE CHAMP BALAIS POTIERS	164 276,70
BAT0013		DISS 39 RUE DE BEAULIEU POITIERS	17 121,60
BAT0016		BDV 64 RUE DU DOLMEN POITIERS	1 695,89
BAT0023		CENTRE EXPLOITATION CHAUVIGNY	1 600,00
BAT0024		CENTRE EXPLOITATION ST-GERVAIS	364,50
BAT0025		CENTRE EXPLOITATION GENGAY	3 097,49
BAT0027		CENTRE EXPLOITATION ISLE-JOURDAIN	390,00
BAT0028		CENTRE EXPLOITATION LATILLE	
BAT0029		CENTRE EXPLOITATION LENCLOITRE	2 364,33
BAT0030		CENTRE EXPLOITATION MONTMORILLON	1 890,00
BAT0031		CENTRE EXPLOITATION CIVRAY	7 688,83
BAT0032		CENTRE EXPLOITATION NEUVILLE	20 679,50
BAT0034		CENTRE EXPLOITATION PLEUMARTIN	
BAT0039		SUBDIVISION NORD CHATELLERAULT	430,00
BAT0040		IMMEUBLE 1BIS RUE VICTOR HUGO POITIERS	1 326,00
BAT0046		ANCIEN LABORATOIRE DEPT	
BAT0051		CENTRE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL	892,24
BAT0052		DEPOT LOGISTIQUE DES SERVICES	881,34
BAT0065		CENTRE EXPLOITATION LOUDUN	3 153,00
BAT0069		CENTRE EXPLOITATION ST GEORGES LES BAILLARGEAUX	579,96
BAT0070		POLE MMT 188 AVENUE DE LA LIBERATION POITIERS	9 224,31
BAT0072		CENTRE D'EXPLOITATION DE MIREBEAU	
BAT0073		CENTRE EXPLOITATION CHATELLERAULT	110,00
BAT0075		CENTRE EXPLOITATION LUSIGNAN	3 286,20
COL00001		COLLEGE JULES VERNE BUXEROLLES	26 394,98
COL00002		COLLEGE ROMAIN ROLLAND CHARROUX	12 370,84
COL00003		COLLEGE JEAN MACE CHATELLERAULT	8 437,00
COL00004		COLLEGE GEORGE SAND CHATELLERAULT	7 736,73
COL00005		COLLEGE RENE DESCARTES CHATELLERAULT	36 860,99
COL00006		COLLEGE GERARD PHILIPPE CHAUVIGNY	17 997,24
COL00007		COLLEGE CAMILLE CLAUDEL CIVRAY	60 129,88
COL00008		COLLEGE ANDRE BROUILLET VALENCE EN POITOU	8 600,58
COL00009		COLLEGE BELLEVUE DANGE ST ROMAIN	6 846,50
COL00010		COLLEGE JEAN JAURES GENCAY	15 930,48
COL00011		COLLEGE ST EXUPERY JAUNAY-MARIGNY	8 254,12
COL00012		COLLEGE RENE CASSIN ISLE JOUDAIN	4 705,71
COL00013		COLLEGE DOCTEUR LEON HUET LA ROCHE POSAY	7 042,79
COL00014		COLLEGE ARTHUR RIMBAUD LATILLE	18 540,38
COL00015		COLLEGE ARSENE LAMBERT LENCLOITRE	3 153,96
COL00016		COLLEGE JOACHIM DU BELLAY LOUDUN	3 981,35
COL00017		COLLEGE JEAN MONNET LUSIGNAN	29 289,90
COL00018		COLLEGE LOUISE MICHEL LUSSAC-LES-CHATEAUX	31 436,87
COL00019		COLLEGE GEORGES DAVID MIREBEAU	2 433,38
COL00021		COLLEGE JEAN ROSTAND NEUVILLE	29 107,84
COL00022		COLLEGE JARDIN DES PLANTES POITIERS	16 684,12
COL00023		COLLEGE FRANCOIS RABELAIS POITIERS	5 552,31
COL00024		COLLEGE HENRI IV POITIERS	45,00
COL00025		COLLEGE FRANCE BLOCH SERAZIN POITIERS	13 562,79
COL00026		COLLEGE JEAN MOULIN POITIERS	2 749,96
COL00027		COLLEGE PIERRE RONSARD POITIERS	17 103,80
COL00028		COLLEGE FERDINAND CLOVIS PIN POITIERS	14 291,63
COL00029		COLLEGE TEOPHRASTE RENAUDOT ST-BENOIT	24 658,94
COL00030		COLLEGE MAURICE BEDEL ST GERVAIS	10 015,04

Type	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
	COL00031	COLLEGE ISAAC DE RAZILLY ST JEAN DE SAUVES	1 304,89
	COL00032	COLLEGE PROSPER MERIMEE ST-SAVIN	12 091,43
	COL00033	COLLEGE F. & I. JOLIOT CURIE VIVONNE	31 345,18
	COL00034	COLLEGE CAMILLE GUERIN VOUNEUIL/VIENNE	50 133,87
	COL00035	COLLEGE JOSEPHINE BAKER VOUNEUIL SOUS BIARD	17 108,33
	PALAISCONG	PALAIS DES CONGRES	
	UTISS1	UTISS 1 LOUDUN	330,66
	UTISS2	UTISS 2 CHATELLERAULT NORD	20 684,83
	UTISS3	UTISS 3 CHATELLERAULT SUD	
	UTISS4	UTISS 4 JAUNAY-CLAN	2 506,83
	UTISS5	UTISS 5 CHAUVIGNY	240,00
	UTISS6	UTISS 6 FONTAINE LE COMTE	6 255,20
	UTISS7	UTISS 7 POITIERS	2 807,84
	UTISS8	UTISS 8 CIVRAY	10 110,64
		Total Type TO	913 922,56
TX	08ROC003	CARREFOUR NORD	
	0AR1ICA1	RD12 QUINCAY	
	0ARSH001	SIGNALISATION HORIZONTALE PARC	
	0ARSIHOP	SIGNALISATION HORIZONTALE PARC	51 179,08
	0VZ00002	ZAC TELEPORT SIGNALETIQUE	1 250,00
	10AE0007	REHABILITATION COLLEGE DE CIVRAY	
	10AE0010	TRANSFORMATION CHAUFFERIE COLLEGE DE GENCAY	
	10AE0013	REMPLACEMENT SELF COLLEGE DE LA ROCHE POSAY	
	10AE0017	DEPLACEMENT SALLE INFORMATIQUE COLLEGE JEAN MONNET LUSIGNAN	
	10AE0018	COLLEGE LUSSAC LES CHATEAUX	
	10AE0020	TX COLLEGE JEAN MOULIN POITIERS	
	10AE0022	TX COLLEGE JARDIN DES PLANTES	
	10AE0027	TX COLLEGE RONSARD POITIERS	
	10AE0029	TX COLLEGE ST BENOIT	
	10AE0030	TX COLLEGE ST GERVAIS LES TROIS CLOCHERS	
	10AE0033	CLOTURE COLLEGE VIVONNE	
	10AE0034	TX COLLEGE VOUNEUIL SUR VIENNE	
	10AFLCD	TV LCD STATION SATELLITE	
	11AFDMS2	AGRANDISSEMENT DMS 2	
	11D42638	POLE TECHNOLOGIQUE FB SERAZIN	
	14KINEMA	TX RENOVATION KINEMAX	
	15DEABL1	AMENAGTSENTIER DECOUVERTE ENS BOIS DE LA LOGE	
	15MURIMA	MURS SOUTENEMENT IMAX 3D KUBE	
	15URENOV	TRAVAUX DE RENOVATION PLATEAU NIVEAU 4	
	15VE00011	REHABILITATION EXTERNAT JAUNAY CLAN	
	15VE00014	REHABILITATION BAT C COLLEGE DE LATILLE	
	15VE00033	EXTENSION REFECTOIRE PREAU RECONSTRUCTION SANITAIRES COLLEGE VIVONNE	
	16AE0150	PLAN INV ARSENE LAMBERT LENCLOITRE	
	16AE0190	PLAN INV GEORGES DAVID MIREBEAU	
	16AE0260	PLAN INV JEAN MOULIN POITIERS	
	16AE0270	PLAN INV PIERRE DE RONSARD POITIERS	
	16AE0290	PLAN INV THEOPHRASTE RENAUDOT ST BENOIT	
	16AOERP	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE PMR	
	16CLIM	CLIMATISATION CHAUFFAGE 2016	
	16ETANCH	TRAVAUX ETANCHEITE 2016	
	16MDSMON	RESTRUCTURATION MDS MONTMORILLON	
	16RKDX09	LIAISON RD46/RD14 MONT SUR GUESNES	
	16RKDX10	LIAISON RD46/RD27 LATILLE	2 765,10
	16RKDX11	PONT DE BONNEUIL MATOURS	5 605,21
	16RKDX12	RD7 BARRE DE COUHE	575,00

Type	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
16RKDX15		RD347 CRENEAUX DE DEPASSEMENT	
16RKDX23		BARRAGE DE LA FORGE	
16RKDX25		RD347 CRENEAU DE DEPASST NEUVILLE MIREBEAU	
16SAVEUR		TRAVAUX SANITAIRES SAVEURS DU SOLEIL	
16TXDIVE		PETITS TRAVAUX DIVERS	
17ABCEIJ		CREATION DU CE ISLE JOURDAIN	
17ABCTD		CREATION CENTRE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL	
17ABMDSC		CREATION MDS CHAUVIGNY	
17AE0170		PLAN INV JEAN MONNET LUSIGNAN	
17AE0240		PLAN INV HENRI IV POITIERS	2 021 518,24
17AE0990		PLAN INV DIVERS COLLEGES	
17LOEB		PAV 360 LOEB	
17/Q01		MAINT ET ASSISTANCE PARCK	
18ADAP		TX AMELIORATION ACCESSIBILITE PARC DU FUTUROSCOPE 2017	
18AE0040		PLAN INV GEORGE SAND CHATELLERAULT	214,25
18AE0070		PLAN INV C CLAUDEL CIVRAY	
18AE0170		PLAN INV J MONNET LUSIGNAN	4 238,23
18AE0290		PLAN INV TH RENAUDOT ST BENOIT	2 690,00
18AE0990		PLAN INV 35EME COLLEGE	650 446,71
18ASCENS		ASCENSEURS	
18CARENA		ARENA FUTUROSCOPE	
18CVC		CHAUFFAGE VENTILATION CLIM 2018	
18DEMIRC		MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ET RESEAUX DES COLLEGES	
18TXVAE		TX VAE ET ESCALIER PAVILLON DE LA VIENNE	
19ADAP		ADAP 2019	
19AEB260		PLAN INV JEAN MOULIN POITIERS	31 965,67
19RWEE01		PROGRAMME SPECIAL 2019	
19RWEL04		RD61 POUANT	
20ABLOUD		TRAVAUX EXTENSION MDSP LOUDUN	341 687,15
20ADAP		TRAVAUX D'ADAP 2020	
20AEB290		PLAN INV TH RENAUDOT ST BENOIT	350 297,13
20BANCS		RENOVATION DES BANCS DU THEATRE ALPHANUMERIQUE	
20CVC		CVC ADM 2 ET PAV COM 2020	
20IMAGES		TRAVAUX IMAGES STUDIO	
20RKDX40		RD24 PARD24 PARKING HISTORIAL	3 395,33
20ROXO26		PARTICIPATION DEPARTEMENTPONT FENEAU OUZILLY	
21ABFRAP		MDS de Poitiers- EVA-archives	
21AEB030		PLAN DE RELANCE ENERGETIQUE JEAN MACE	443 609,95
21AEB091		PLAN DE RELANCE ENERGETIQUE DANGE ST ROMAIN	478 260,20
21AEB150		PLAN DE RELANCE ENERGETIQUE LENCLOITRE	160 106,77
21AEB160		REHABILITATION DEMI PENSION ET MISE EN ACCES	22 465,20
21AEB190		RECONSTRUCTION COLLEGE MIREBEAU	577 995,03
21AEB260		PLAN DE RELANCE ENERGETIQUE JEAN MOULIN	739 964,47
21AEB320		ACCESSIBILITE COLLEGE MERIMEE	5 042,95
21AEBADA		MISE ACCESS COLLEGES PUBLICS	26 604,71
21AEBEVA		EXTENSION DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES ET MDPH	293 000,04
21CAMPICAR		REHABILITATION PARKING ARENA CAMPING CAR CHENIL	83 540,77
21CENEUV		CE DE NEUVILLE	
21NUMERI		GROUPE FROID CITE DU NUMERIQUE	
21PARVIS		PARVIS AMPHI 300 PALAIS DES CONGRES	2 580,00
21RHKL02		RD749 BONNEUIL MATOURS	
21ROCD01		RD22 DANGE ST ROMAIN	33,42
21ROED02		RD755 LATHUS ST REMY	
22ACCES		CONTROLE ACCES FUTUROSCOPE	154 558,49
22CLIM		TRAVAUX DE CLIMATISATION	108 473,15
22DB0010		EXT REHAB VIE SCOLAIRE MEA J VERNE	49 291,76

Type	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
	22DB0130	MEA CONSTRUCTION PREAU DR LEON HUET	9 165,50
	22DB0160	AGRANDISSEMENT CUISINE J DU BELLAY	318 910,00
	22DB0190	RENFORCEMENT REMPARTS G DAVID MIREBEAU	
	22DB0310	MEA AGR COUR ISAAC DE RAZILLY	11 423,46
	22DEDAAT	ETUDES DIAGNOSTICS DAAT BATIMENTS ET COLLEGES	
	22/E1	MODULAIRES COLLEGE LUSSAC LES CHATEAUX	55 365,15
	22PARC	TRAVAUX DIVERS PARC 2022	13 233,89
	22PDCINV	TRAVAUX PALAIS DES CONGRES INVESTISSEMENT 2022	88 910,54
	22RAFT03	RD33 JOURNET PR 13,221 AU PR 14,972	
	22RBFL02	RD9 SENILLE ST SAUVEUR	286,94
	22RBFP08	RD62 SANXAY	1 476,95
	22RBFP09	RD12 MIGNALOUX BEAUVOIR	670,31
	22RBFP17	RD741 LES ROCHES PREMARIES	
	22RBFT03	RD13 SAINT LAURENT DE JOURDES DU PR 25.000 AU PR 36.000	110 227,30
	22RCFL07	RD3 ARCHIGNY	34 603,10
	22RCFL08	RD725 COUSSAY LES BOIS	
	22RCFP02	RD144 MARNAY	
	22RCFP03	RD741 SMARVES	994,96
	22RCFP04	RD62 NEUVILLE DE POITOU	79 084,94
	22RCFP06	RD757 ST MARTIN LA PALLU	1 549,36
	22RCFP10	RD87 SMARVES	17 402,18
	22RCFW03	RD106 VOULEME	10 442,85
	22REEENI	TRAVAUX DIVERS VOIRIE	10 257,00
	22RHBC02	RD757 GIRATOIRE AVEC 21 ET 43 VENDEUVRE	
	22RJJD08	REVISIONS OPERATIONS OA	5 350,83
	22RKFL02	RD725 THURE	1 152,86
	22RKFP04	RD741 SAINT BENOIT	416,67
	22RNREE	TRAVAUX DIVERS MOIJ	29 754,88
	22ROCC01	PONT DE BONNEUIL MATOURS	2 879 756,41
	22ROCD02	PONT HENRI IV TRAVAUX	848 819,03
	22ROCD03	BARRAGE DE LA FORGE	100 975,47
	22ROCD04	PONT DE MARNIGNY CHEMEREAU	79 744,51
	22ROCD05	RD88 PONT DE CHATEAU LARCHER	32 641,86
	22ROED05	REMISE EN PEINTURE GARDE CORPS DES OA	
	22ROED09	DEVEGETALISATION OUVRAGES DART	48 453,30
	22RPAB01	ETUDES GENERALES ET PROVISION ETUDES	3 079,13
	22RRJP01	REVISIONS	9 673,94
	22RWAL03	RD5 RECALIBRAGE PORT DE PILES	19 822,20
	22RWAT01	REDRESSEMENT ET CALIBRAGE CHEMIN NOIR L HOMMAIZE	
	22RWAT02	RD7 COUHE CIVRAY 2EME ET 3EME TRANCHE (ETUDES)	344 248,96
	22RYAC01	MISE A 2X2 VOIES D UNE SECTION SECTEUR DE VERRUE	170 859,74
	22RYAC04	AMENGT VIRAGES DES BOURBES	51 439,68
	22RYAC08	RD611 AMENAGT 3 VOIES ENTRE COULOMBIERS ET FONTAINE	3 291,11
	22RYAC10	RD7 BARREAU DE COUHE	6 900,11
	22RYAI03	LIAISON RD46 RD24 RD14 MONTS SUR GUESNES	
	22RYAI06	PARKING DE L HISTORIAL	
	22RYAI07	RD69 LIAISON VILLAGES ENFANTS	
	22RYAT05	DEVIATION DE CHAUNAY	30 256,89
	22STUDIO	TX RENOVATION STUDIO GRILL	462 957,10
	23ACCESP5	ACCES PARKING 5	
	23DB0250	REHABILITATION COLLEGE FRANCE BLOCH SERAZIN	720,00
	23DB0340	TRANSFORMATION DEMI PENSION EN CUISINE CENTRALE	3 859,00
	23DBRGRP	REGROUPEMENT SUBDI NORD	2 340,50
	23ENTREE	ENTREE PRINCIPALE DU PARC DU FUTUROSCOPE	155 020,50
	23FONCT	TRAVAUX FONCTIONNEMENT 2023	7 657,67
	23PARC	TRAVAUX DIVERS 2023 PARC DU FUTUROSCOPE	383 033,77

Type	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
	23PDCINV	TRAVAUX PALAIS DES CONGRES 2023	61 693,53
	23RAFI01	RD19 SAIX	
	23RAFI02	RD24 VERRUE COUSSAY	
	23RAFI03	RD41 COUSSAY CHOUPPES DOUSSAY	
	23RAFI04	RD50A SAIX	
	23RAFI05	RD50 ROIFFE SAIX	
	23RAFL02	RD5 Leugny	
	23RAFL03	RD16 Saint-Pierre-de-Maillé	
	23RAFL04	RD75 Oyré	
	23RAFP01	RD95 NIEUIL L.’ESPOIR	51 859,13
	23RAFT01	RD 115 LEIGNE SUR FONTAINE	
	23RAFT02	RD12 BOURESSE	
	23RAFT03	RD95 VALDIVIENNE	
	23RAFT04	RD121 LA TRIMOUILLE	
	23RAFW01	RD1 GIZAY	
	23RAFW02	RD28 MOUTERRE SUR BLOURDE	
	23RAFW03	RD4 CHATAIN	
	23RAFW04	RD4 CHATAIN	
	23RBFL01	RD9 Monthoiron	
	23RBFL02	RD749 Thuré	15 173,76
	23RBFP01	RD1 NIEUIL	11 618,51
	23RBFP02	RD2 FLEURE/VERNON	
	23RBFP03	RD2 VERNON	
	23RBFP04	RD4C ITEUIL	
	23RBFP05	RD12 NOUAILLE MAUPERTUIS	
	23RBFP06	RD31 ASLONNES	
	23RBFP07	RD89 MIGNALOUX BEAUVOIR	
	23RBFT01	RD5 ST PIERRE DE MAILLE	
	23RCFI01	RD14 LOUDUN	
	23RCFI03	RD53 BEUXES	
	23RCFP01	RD1 NIEUIL	61 774,38
	23RCFP02	RD4 VIVONNE	92 473,82
	23RCFP04	RD 4 DISSAY	
	23RCFT01	RD121 LA TRIMOUILLE	91 716,62
	23RCFT02	RD13B VERRIERES	
	23RCFW01	RD8 BOURESSE	
	23RCFW02	D100 MAUPREVOIR	
	23RCFW03	D13 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE	47 721,88
	23RCFW04	D35 SAINT PIERRE EXIDEUIL	
	23RCFW05	RD2 SAINT MAURICE LE CLOUERE	37 736,84
	23RDFI01	RD52 MARTAIZE	
	23RDFL01	RD1 ANTRAN CHATELLERAULT	
	23RDFL02	RD14 Senillé-Saint-Sauveur	535,36
	23RDFL03	RD16 Saint-Pierre-de-Maillé	
	23RDFP01	RD12C POITIERS	
	23RDFP02	RD12C ST BENOIT	
	23RDFP03	RD62 SANXAY	
	23RDFP04	RD757 ST MARTIN LA PALLU	
	23RDFT01	RD01 BONNES	
	23RDFT02	RD729 ADRIERS	99 708,95
	23RDFW01	RD10 CHARROUX	40 086,45
	23RDFW02	RD8 QUEAUX	43 914,06
	23RDKI01	RD725 THURAGEAU	
	23RDKI02	RD61 POUANT	
	23RDKP02	RD2 VERNON	
	23REEENI	TX ENI ENTREPRISE	20 871,10

Type	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
	23RFFI01	RD24 MAULAY DERCE	
	23RFFI02	RD60 MOUTERRE SILLY	
	23RFFT01	RD10 LATHUS ST REMY	
	23RFFW01	RD34 AVAILLES LIMOUZINE	
	23RHBP04	RD757 CARREFOUR DES GRISSOIS AVANTON	
	23RHF01	RD65 NUEIL SOUS FAYE CAVE	15 434,88
	23RJLP01	RD1 NIEUIL	
	23RJLP02	RD1 GIZAY	
	23RJLP03	RD20 ST GEORGES LES BAILLARGEA	
	23RJLP04	RD20 ST GEORGES LES BAILLARGEA	
	23RJLP05	RD24 CHALANDRAY	
	23RJLP06	RD26 SAINT SAUVANT	
	23RJLP07	RD27 BOIVRE LA VALLEE	
	23RJLP08	RD27 BOIVRE LA VALLEE	
	23RJLP09	RD92 FROZES	
	23RJLP10	RD95 COULOMBIERS	
	23RJLP11	RD141 MARCAY	
	23RJLT01	RD115 PINDRAY	12 500,00
	23RJLT02	RD116 SILLARS	25 000,00
	23RJLT03	RD116 SILLARS	7 682,70
	23RJLT04	RD12 PERSAC	10 265,76
	23RJLT05	RD10D COULONGES	7 670,24
	23RJLT06	RD95 FLEURE	13 333,33
	23RJLT07	RD83 LEIGNES SUR FONTAINE	21 057,39
	23RJLT08	RD101 BOURESSE	13 333,33
	23RJLW01	RD8 LE VIGEANT	22 598,58
	23RJLW02	RD2 ANCHE	
	23RJLW03	RD110 LE VIGEANT	24 801,26
	23RJLW04	RD100 CHATEAU GARNIER	
	23RJLW05	RD25 CHAUNAY	
	23RKFI01	RD 347 LES TROIS MOUTIERS	124 322,03
	23RKFI03	RD347 LOUDUN ETANCHEITE BASSIN ANTIPOLLUTION	11 229,00
	23RKFL01	RD1 Châtelleraut	805,91
	23RKFL02	RD72A Lençloître	82 009,50
	23RKFL03	RD749 Availles-en-Châtelleraut	
	23RKFL04	RD749 Vouneuil-sur-Vienne	
	23RKFL05	RD749 Vouneuil-sur-Vienne	62 791,32
	23RKFL06	RD910 Dangé-Saint-Romain	
	23RKFL07	RD910 Beaumont Saint Cyr	
	23RKFP01	RD611 LUSIGNAN	
	23RKFP02	RD910 POITIERS	237 693,11
	23RKFP03	RD951 JARDRES	
	23RKFT01	RD727 MONTMORILLON	
	23RKFW01	RD148 CHARROUX	
	23RKFW02	RD148 CHARROUX	
	23RKFW03	RD741 USSON DU POITOU	75 364,83
	23RKKP02	RD910 CROUTELLE	
	23ROED01	RD155 PONT MASSUGEON LATHUS ST REMY	427,11
	23ROED03	TRAVAUX OA NON INDIVIDUALISES	7 988,90
	23ROED04	RD54 - Ponceau des Chaumes - Leigné / Fontaine	
	23ROED05	RD131 - Pont du Moulin de Mazeray - Châtelleraut	
	23ROED06	RD98 - Pont du Bourg - Brux	
	23ROED07	Enlèvement des embâcles	0,00
	23ROED08	Remise en peinture des garde-corps des OA	0,00
	5VE00002	RECONSTRUCTION EXTERNAT COLLEGE RABELAIS	
	5VE00003	SEGPA COL DESCARTES TOITURES ET PUISS DE JOUR	

Type	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
	5VE00009	RECONSTRUCTION COLLEGE JAUNAY CLAN	
	7AROA013	ENLEVEMENT D'EMBACLES	
	8ABFDISS	REMPLACEMENT DE CHASSIS EXTERIEURS	
	8AFARTHUR	ARTHUR ET LES MINIMOYS	
	8ARBATIC	TRAVAUX BATIMENTS SUBDI CENTRE	
	8ARBATIL	TRAVAUX BATIMENT LOUDUN	
	8ARST005	RD742 CELLE L'EVESCAULT	
	8RFOLCH1	RD910/18 LA FOLIE CHASSENEUIL	
	8VE00001	COLLEGE DE LUSIGNAN SALLES DE SCIENCES	
	8VE00003	SALLES SCIENCES COL ST GERVAIS	
	8VE00004	SALLES SCIENCES COL MIREBEAU	
	8VE00006	CLASSES MODULAIRES ET EXTENSION COLLEGE ARTHUR RIMBAUD LATILLE	
	8VE00007	LOGEMENTS FONCTION COLLEGE JEAN ROSTAND NEUVILLE DE POITOU	
	8VE00008	EXTENSION COLLEGE NEUVILLE	
	9AE00009	CHAUFFAGE COLLEGE BELLEVUE DANGE ST ROMAIN	
	9AE00019	CLASSE COMPLEMENTAIRE G DAVID	
	9AFALPHA	RENOVATION THEATRE ALPHANUMERIQUE	
	9AFGTC	TX ELECTRIQUES GTC	
	9AFIMAGI	AMENAGEMENT SALLE IMAGIC	
	9AFPALAI	TX PALAIS DES CONGRES	
	9AFPRESH	PRE-SHOW PAVILLON DE LA VIENNE	
	9AFSOLID	REFECTION SOLIDO	
	9AFTHEAT	AMENAGEMENT MOE	
	RCKT01	RD54 MONTMORILLON	
	RCKT02	RD10 BOURG ARCHAMBAULT	
	RCKW01	RD1 CIVRAY	
	REMPMIRE	REPARATION REMPARTS COLLEGE DE MIREBEAU	148 550,51
	SSI2021	TX SSI 2021	86 559,43
		Total Type TX	14 747 888,07
UF			
	09/Q4	CHARTRE GRAPHIQUE SITE INTERNET	
	09/Q6	MAINTENANCE LOGICIEL DELOS	
	09/Y4	HAUT DEBIT ZONE D'OMBRE CELLE L'EVESCAULT	
	10/T12	COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE POITOU CHARENTES	
	10/Y1	LIEN TRES HAUT DEBIT TECHNOPOLE	
	11/M1	OUTIL DE POSITIONNEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT	
	11/R3	VIABILITE HIVERNALE	
	12/G1	IMPRESSION ACCORD CADRE	
	12/T4	TRANSPORT A LA DEMANDE CANTON DE CHARROUX	
	13/Y4	FOURNITURE LIEN TRES HAUT DEBIT POUR LA TECHNOPOLE	
	14/R9	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'EAU	
	14/Y3	ENTRETIEN TOITURE TERRASSE	
	14/Y5	RESTRUCTURATION BATIMENT TELEPORT 4	
	15/J5	HEURES VAGABONDES	
	15/Y3	TRES HAUT DEBIT	43 379,13
	16/J5	HEURES VAGABONDES 2016	
	16/J6	PLAN JEUNESSE	
	17/J6	HEURES VAGABONDES	
	17/J7	AMO ARENA FUTUROSCOPE	
	17/L1	EMISSION DE CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL	11 404,34
	17/L2	TRANSPORTS DE PERSONNES	
	17/M1	TITRES RESTAURANT	
	17/N3	PORTAIL ENTREPRISE SNCF	
	17/Q11	EXTENSION WIFI	
	17/Q12	MAINTENANCE ARKHEIA	
	17/Q13	MAINTENANCE DELOS	1 759,30

Type	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
17/Q14		MAINTENANCE GESTOR	
17/Q15		MAINTENANCE TELEPHONE CD86 ET COLLEGES	
17/Q16		COLLECTE DEEE	
17/Q17		MAINTENANCE LE SEMAINIER	
17/Q18		LOGICIEL GESTION MARCHE	
17/Y2		NETTOYAGE SITE DU FUTUROSCOPE	
17/Y3		PIG HABITER MIEUX	69 452,40
18/J5		HEURES VAGABONDES 2018	
18/J6		PLAN JEUNESSE	
18/N4		PORTAIL SNCF	
18/Q1		MAINTENANCE ET ASSISTANCE HUBER	
18/Q2		SUIVI LOGICIEL PEGASE	
18/Q4		SUIVI PROGICIEL EASYVISTA	
18/Q5		SUIVI PROGICIEL ARCHINOE	
18/Q7		SUIVI PROGIEL OASIS	
18/Q8		SIF SIR	
18/Q9		ACQUISITION LOG E.SEDIT RH	
18/R12		ACHAT VEHICULES LIGAP	215 705,42
18/Y2		ENTRETIEN TOITURE TERRASSE	
19/F1		FINANCEMENT TRAVAUX ARENA	1 440 362,57
19/J1		PLAN JEUNESSE	
19/J8		HEURES VAGABONDES 2019	
19/N3		PORTAIL SNCF	
19/Q10		MAINTENANCE SUPPORT SIGNAL	
19/Q12		MAINTENANCE SOLUTION GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL INCOVAR	4 960,00
19/Q14		MAINTENANCE SUPPORT ASTRE GF	72 415,73
19/Q2		MAINT SUPPORTS MENSURA GENIUS	
19/Q3		HEBERGEMENT VISUAL COURSE	
19/Q4		MAINTENANCE ET ASSISTANCE SCORE PRIV@CY ET COMPLIANCE	
19/Q5		MATERIEL IMPRESSION	119 337,35
19/Q6		PRESSES NUMERIQUES	35 544,78
19/Q8		REFONTE SITE INTERNET DEPARTEMENT	5 335,00
19/Q9		SITE INTERNET MUTUALISE ARCHIVES DEPARTEMENTALES 79 ET 86	5 185,51
19/R5		MARCHE DE MAINTENANCE DE VEHICULES ET D'ENGINS	
19/R6		MARCHE ENTRETIEN ET FOURNITURES POUR TRACTEURS ELAGUEURS DOUSSET MATELIN	
19/R7		MARCHE ENTRETIEN ET FOURNITURES VSV ET ACCESSOIRES NOREMAT	
19/R8		MARCHE ENTRETIEN ET FOURNITURES OUTILS DE FAUCHAGE NOREMAT	
19/R9		MARCHE ENTRETIEN ET FOURNITURES CHARGEURS ENGIN GARAGE DE LA BOIVRE	
19/W9		PLATEFORME SYSTEME INFORMATION TOURISTIQUE DEPARTEMENTAL	8 813,33
19/Y1		ESPACE VERT	
20/Q1		MAINTENANCE ET SUPPORT SYRACUSE	
20/Q10		MAINTENANCE ET SUPPORT IODAS	4 279,83
20/Q11		MAINTENANCE ET ASSISTANCE SUIPI	3 700,00
20/Q13		PREST ASS SHAREPOINT ET 0365	
20/Q15		PREST ASS BASE DONNEES	8 250,00
20/Q16		SOLUTION DEMAT MARCHES PUBLICS	5 375,00
20/Q17		MAINTENANCE CAISSES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS	
20/Q18		PRESTATION LOGICIEL AS@LAE	57 200,00
20/Q2		MAINTENANCE ET SUPPORT SCRIBE	4 206,46
20/Q3		HEBERGEMENT MAINTENANCE ET SUPPORT ACTEURCS	7 489,05
20/Q4		MAINTENANCE ET SUPPORT HORUS	11 272,50
20/Q5		MAINTENANCE ET SUPPORT REGARDS	7 585,02
20/Q6		EXT WIFI DPTX ET COLLEGES	740,00
20/Q7		FOURNITURE CERTIF ELEC	3 554,00
20/Q8		MAINT ET SUPPORT ORPHEE	
20/Q9		MAINTENANCE ET SUPPORT SATELL	5 492,09

Type	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
	20/R10	MARCHE CARBURANTS	415 140,43
	20/R4	ETUDE SURVEILLANCE OA 2020	
	20/R8	ENROBES	
	21/E1	PLAN EQUIPEMENT NUMERIQUE COLLEGES PUBLICS ET PRIVES	
	21/J7	HEURES VAGABONDES 2021	
	21/N2	CONTRAT ESSAI STE INSERTION SAS HARPE	4 384,56
	21/N3	PORTAIL SNCF	
	21/Q1	Maint et ass AstreRH Formasoft	
	21/Q11	MAINTENANCE ET ASSISTANCE PEGASE BOURSE	
	21/Q12	Maint et ass Pegase ACADE	
	21/Q13	Maint et ass ARKHEIA	7 011,14
	21/Q14	Ass Astre RH/Formasoft	5 068,38
	21/Q2	Prestation assistance système décisionnel	
	21/Q3	Heberg, maint, support Easy Vista	32 244,94
	21/Q4	MAINT ASSISTANCE PARCK PILOTE	5 280,00
	21/Q6	Maintenance, exploitation téléphone fixe CD 86	872,10
	21/Q7	Maint, ass et supports MICROSAT et presta associées	5 000,00
	21/Q8	Héberg, maint et supports Webtrafic et presta associées	
	21/R4	ENTRETIEN ET FOURNITURES POUR CAMION ET EQUIPEMENTS ASSOCIES	186 560,17
	21/R5	SIGNALISATION VERTICALE	
	21/R6	SIGNALISATION HORIZONTALE	
	21/R8	ENROBES	
	21/Y1	ESPACES VERTS	20 604,18
	22/E2	TNE TRANSFERT DE COMPETENCES DTN	23 350,00
	22/E3	TNE LABORATOIRE NUMERIQUE ET MOBILITE COLLEGE JEAN ROSTAND NEUVILLE	70 718,25
	22/E4	TNE DOTATION NUMERIQUE 79 IPAD COLLEGES PUBLICS 2022	29 684,25
	22/G2	ETATS GENERAUX DU HANDICAP	
	22/J1	PLAN JEUNESSE	200,00
	22/J7	HEURES VAGABONDES 2022	
	22/Q1	MAINTENANCE ET ASSISTANCE MARCOWEB	11 051,30
	22/Q11	MISE EN PLACE DU PLAN TRANSITION NUMERIQUE	8 900,00
	22/Q12	MAINTENANCE ASSISTANCE SIG MODULE ESRI	18 691,31
	22/Q13	CONTRAT DE SERVICES SOLUTION VOIX ALCATEL	
	22/Q14	MAINTENANCE ASSISTANCE SIG MODULE ASPATIAL	17 217,50
	22/Q3	MAINTENANCE ASSISTANCE DELOS	0,00
	22/Q4	MATERIEL DE SAUVEGARDE	
	22/Q5	MAINT ET ASSIST PEGASE BOURSE	
	22/Q6	HEBERGEMENT ET MAINTENANCE TRANSOLAIRE	
	22/Q7	MAINTENANCE GESTOR	
	22/R1	FOURNITURE DE VOIRIE OA (22ROLD01)	3 200,00
	22/R2	TRAVAUX ENTRETIEN VOIRIE OA (22ROLD03)	
	22/R3	ETUDE ET SURVEILLANCE PATRIMONIAL OA (22REGD01)	52 309,81
	22/R4	SIGNALISATION VERTICALE	164 918,60
	22/R5	SIGNALISATION HORIZONTALE	42 870,49
	22/R6	GLISSIERES DE SECURITE	19 353,33
	22/R7	ENROBES	52 193,23
	22/R8	MARCHE FOURNITURE POSE REPARATION DE PNEUMATIQUES	38 326,90
	22/Y1	PRESTATION NETTOYAGE TECHNOPOLE	45 257,74
	22/Y2	MAINTENANCE BATIMENTS TECHNOPOLE FUTUROSCOPE	16 050,24
	22/Z1	LOGICIEL GESTION DONNEES QUALITE EAUX	
	23/E1	COMMANDE 500 PC FIXES COLLEGES	292 860,00
	23/E2	ABONNEMENT 34 COLLEGES PUBLICS	
	23/J1	CARAVANE DES SPORTS	8 371,23
	23/J10	HEURES VAGABONDES 2023	67 359,38
	23/J2	ORGANISATIONS MANIFESTATIONS	1 554,77
	23/J4	PLPLAN SPORTS 2024	3 014,55

Type	Code Nomen	Nomenclature	Mandaté HT
	23/J5	SPORT ENTREPRISE	922,70
	23/J6	CDESI	1 838,38
	23/J7	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES	18 278,35
	23/J8	SERVICES CIVIQUES	6 150,36
	23/J9	ACTIONS JEUNESSE ET CITOYENNETE	24 982,83
	23/L1	CHEQUE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE	366 560,00
	23/Q1	LOCATION SOLUTION GESTION RGPD	7 660,40
	23/Q2	PRESTATIONS DE MAINTENANCE LOGICIEL E SEDIT RH	2 100,00
	23/Q3	MAINTENANCE LOGICIEL OASIS	3 547,67
	23/Q4	LOCATION SOLUTION HEBERGEE GESTION ELECTIONS PROFESSIONNELLES	
	23/Q5	PRESTATION ASSISTANCE SIG DEPARTEMENTAL	
	23/Q6	COMMANDE UGAP LICENCES MICROSOFT 365	257 834,88
	23/Q7	CAMPUS 2023 ANNEE 1 MICROSOFT	
	23/R1	FOURNITURES DE VOIRIE OA 23ROLD01	169,99
	23/R2	TRAVAUX ENTRETIEN VOIRIE OA 23ROLD01	26 882,31
	23/R3	SIGNALISATION VERTICALE	113 251,51
	23/R4	SIGNALISATION HORIZONTALE	295 550,22
	23/R5	GLISSIERES DE SECURITE	978,90
	23/R6	ENROBES	45 335,57
	23/R7	TRAVAUX DIVERS VOIRIE MO IJ	63 944,16
	23/T01	ENTRETIEN AMENAG PAYSAGERS TECHNOPOLE FUTUROSCOPE	
		Total Type UF	5 058 405,82
		Total général	28 375 720,01

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 SEPTEMBRE 2023 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique
Mission Commande Publique

RAPPORT DU PRESIDENT

COMPTE RENDU SUR LES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2023

En application de l'article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriale, par délibération du Conseil Départemental du 23/09/2022, le Conseil Départemental a donné délégation de pouvoir au Président pour prendre, pour la durée de son mandat, « *toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

Ce même article fait obligation au Président de rendre compte au Conseil Départemental, de l'exercice de cette compétence.

En application de ces dispositions, figure en annexe le tableau de l'ensemble des marchés qui ont été passés au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, soit un total de 161 marchés notifiés.

Il est à noter que la répartition des marchés selon leur nature fait apparaître la répartition suivante :

- Travaux : 22%
- Fournitures Courantes : 27%
- Services : 51%

En outre, la CAO s'est réunie à 9 reprises jusqu'au 30 juin 2023.

- Modifications de marchés (avenants) : 6
- Marchés : 10 dossiers qui ont donné lieu à l'attribution de 23 lots.

Pour les dépenses mandatées en 2023, arrêtées au 30/06/2023, le montant total s'élève à 28 375 720.01 € HT. Pour l'ensemble de ces dépenses, la répartition géographique des fournisseurs ou prestataires est globalement la suivante :

- Département de la Vienne : 42.87%
- Nouvelle-Aquitaine : 11.74% (hors Vienne)
- France : 39.84% (hors Nouvelle-Aquitaine)
- Hors France : 2.58%
- Non déterminé : 2.97%

Les pièces jointes du présent rapport sont les suivantes :

- Annexe n°1 : La liste des marchés conclus du 01/01/2023 au 30/06/2023 ;
- Annexe n°2 : La liste des modifications de marchés, avec ou sans incidences financières, passées du 01/01/2023 au 30/06/2023 ;
- Annexe n°3 : La liste des dépenses mandatées du 01/01/2023 au 30/06/2023 ;

Je vous propose de prendre acte du compte-rendu des marchés publics et des modifications de marchés, passés du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, en application de l'article L3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Je vous invite à prendre acte.

Le rapport 21, constitution d'une provision pour créances douteuses. Claude.

21.Constitution d'une provision pour créances douteuses

Claude EIDELSTEIN : Comme vous le savez, nos créances sont suivies pour le recouvrement par le comptable public, mais il y a des créances que nous ne percevons pas, en tout cas, nous avons beaucoup de mal à les percevoir et donc pour tenir compte de ce risque de non-recouvrement, nous vous proposons d'enregistrer une provision pour créances douteuses pour un total de 203 707,31 €.

Alain PICHON : Merci Claude. Des demandes de prises de parole ? Des avis contraires ? Des abstentions ? C'est adopté.

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 septembre 2023
Date de la convocation : 04/09/2023
Sous la présidence d'Alain PICHON

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission des Finances s'étant réunie,
Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 septembre 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accepter la création d'une provision pour créances douteuses au titre du budget principal,
- de fixer le montant de cette provision à 15 % du montant des créances douteuses à la date exécutoire de la présente délibération, soit 203 707,31 euros,
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 38
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Secrétaire de séance : PELTIER Joëlle

PRÉSENTS	BARRAUD Sandrine, BARREAU Isabelle, BEAUJANEAU Gilbert, BELLAMY Marie-Jeanne, BERTAUD Rose-Marie, BOCK François, BOURAT Anne-Florence, BOURGEON Catherine, BROTTIER Anthony, CHEBASSIER Valérie, COLIN Henri, COQUELET Benoît, DAUGE Valérie, DE RUSSÉ Guillaume, DESROSES Marie-Renée, DEVERGNE Ludovic, EIDELSTEIN Claude,
-----------------	--

	FONTAINE Aline, GEOFFROY Jean-Olivier, GOMEZ Francis, GUITTET Pascale, HARRIS Florence, HERBERT Gérard, LEDEUX Jean-Louis, MOREAU Pascale, NEVEUX Jérôme, NOIRAUT Lydie, PÉCRIAUX Sybil, PELTIER Joëlle, PEROCHON Gérard, PICHON Alain, PRINÇAY Benoît, RHALLAB Sarah, VOUHÉ Grégory
REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	ABAUX Brigitte, BELIN Bruno, JOYEUX Alain, SAINT-PÉ Séverine
ABSENTS SANS POUVOIR	
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,

Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	06/10/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230929-00000000008221-DE
Date de publication	06/10/2023

PROVISIONS CREANCES DOUTEUSES - BUDGET PRINCIPAL 2023

DM2-2023

annexe 1

A ce jour, 572 créances sont prises en charge depuis plus de deux ans par le Comptable Public : non encore recouvrées, elles sont enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses.

Le taux de provisionnement minimum est de 15%.

TOTAL CREANCES DOUTEUSES

Étiquettes de lignes	Nombre de créances	Somme de RESTE DU		
2006	2	9 124,75 €		
2008	2	8 002,18 €		
2009	7	74 615,98 €		
2010	1	3 194,19 €		
2011	3	5 738,07 €		
2012	1	3 651,16 €		
2013	2	1 051,88 €		
2014	13	29 015,75 €		
2015	13	57 291,10 €		
2016	27	76 187,84 €	Antériorité > 5 ans	
2017	66	139 669,92 €	407 542,82 €	30%
2018	75	174 368,59 €		
2019	78	175 778,98 €		
2020	109	194 235,25 €	Antériorité < 5 ans	
2021	173	406 123,08 €	950 505,90 €	70%
Total général	572	1 358 048,72 €		

Provisionnement 15%	203 707,31 €
----------------------------	---------------------

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 SEPTEMBRE 2023 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique
Direction du Budget et des Finances

RAPPORT DU PRESIDENT

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

▪ ▪
▪

En application des articles L.3321-1 et D.3321-2 du Code général des collectivités territoriales, la constitution d'une provision pour risques et charges est une dépense obligatoire pour le Département dès lors que le risque est apparu. Le montant de la dotation doit alors correspondre au risque constaté.

Le comptable public est en charge du recouvrement des créances pour le compte du Département de la Vienne.

A ce jour, 572 créances sont prises en charge depuis plus de deux ans par le comptable public : non encore recouvrées, elles sont enregistrées sur un compte « créances douteuses et/ou contentieuses » (détail en annexe 1 du présent rapport).

Au vu du montant des créances enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses, une provision d'un montant égal à 15% de ces créances, doit être constituée au titre du budget principal.

Les crédits nécessaires ayant été inscrits au budget primitif 2023, il est désormais nécessaire de procéder au mandatement de cette dépense.

Je vous propose :

- **d'accepter la création d'une provision pour créances douteuses au titre du budget principal,**
- **de fixer le montant de cette provision à 15% du montant des créances douteuses à la date exécutoire de la présente délibération, soit 203 707,31 euros,**

- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.



Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

La décision modificative n°2, c'est à toi avec un affichage sur vos écrans.

Départ de Monsieur Francis GOMEZ.

22. Décision Modificative n°2 de 2023

Claude EIDELSTEIN : Exactement. Il s'agit de la synthèse des financements complémentaires que nous venons de décider ce matin. La première information que je voudrais donner, ce sont les recettes puisque pour faire des dépenses complémentaires, il vaut mieux d'abord avoir eu des recettes. Et notre inquiétude, évidemment, ce sont les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) puisque, vous avez le tableau sous les yeux, une baisse forte des recettes fiscales en termes de droits d'enregistrement. Ce sont donc les recettes sur les ventes de biens d'occasion, biens immobiliers d'occasion. Nous sommes à -20 % par rapport à l'an passé et nous venons de calculer ce taux de baisse (nous sommes le 29 septembre, nous avons quasiment tout le mois de septembre) et nous sommes à -21 %. Malheureusement, ce taux de baisse se confirme et il faudra donc en mesurer les conséquences.

Pour revenir donc sur cette décision modificative, nous avons décidé pour 5 000 000 € de dépenses de fonctionnement supplémentaires, compensées heureusement par 2 000 000 € de recettes nouvelles, ce qui fait un reste à charge pour la collectivité de 3 000 000 €. Voilà pour le fonctionnement. Et pour l'investissement, un engagement de 4 000 000 € essentiellement porté par le plan de transition numérique (cela a été évoqué tout à l'heure) 3 900 000 € et 100 000 € pour la MDS de Loudun (ce qui fait 4 000 000 €). En termes de fonctionnement, nous pouvons aussi constater que les deux tiers de nos dépenses sont des dépenses sociales avec les actions de prévention et celles de la protection de l'enfance (nous en avons parlé tout à l'heure) 2 200 000 €, 700 000 € pour les personnes en situation de handicap et 400 000 € pour le plan pauvreté et d'autres solidarités. Enfin, une dépense complémentaire liée au personnel pour 1 200 000 € et 400 000 € pour d'autres politiques, je vais détailler rapidement les éléments. J'ai évoqué les 4 000 000 €, nous l'avons dit, ce sont les 3 900 000 € du plan de transition numérique et les 100 000 € de Loudun. Nous pouvons passer aux dépenses de fonctionnement : pour 3 300 000 € se décomposant en dépenses brutes pour 2 162 000 € pour la mise en œuvre des actions de prévention et de protection de l'enfance, surtout avec un renchérissement du placement familial pour 500 000 € et nous l'avons signalé, aussi, une augmentation du nombre de MNA avec un coût supplémentaire de 560 000 €. Ces actions sont financées, en partie, pour un total de 1 372 000 €. Nous avons ensuite en dépenses 660 000 € au niveau du handicap, liés au fait d'un effet volume

complémentaire de bénéficiaires, 22 000 € au niveau de la MDPH mais, là, avec une recette équivalente, 363 000 € dans le cadre du plan pauvreté avec une recette en face, et 70 000 € pour le fonds de solidarité logement (cela a été évoqué tout à l'heure dans le rapport n°9). Sur cette partie de dépenses, au total, 3 277 000 € avec une recette de 1 827 000 €, ce qui fait une charge nette complémentaire pour le Département de 1 450 000 € sur cette famille de dépenses. Le tableau suivant rappelle et détaille l'enveloppe complémentaire pour le personnel : 1 240 000 € net, mais au total 2 000 000 € puisque nous avons par différence pour 760 000 € les recettes en atténuation. Ensuite, le tableau suivant, les 400 000 € sur des différentes politiques engagées par le Département dont les actions en faveur de l'attractivité de notre Département et notamment le développement du tourisme d'affaires pour 68 000 €. Cela a été évoqué par Henri tout à l'heure, il y a une augmentation du coût de l'électricité, vous le savez, 150 000 € de plus pour les bâtiments départementaux et 40 000 € pour le secteur du numérique, 35 000 € pour les mises à jour des bilans amiante (cela a été dit tout à l'heure) et 80 000 € en recettes et en dépenses pour la contribution au fonds de solidarité DMTO. Ce qui fait pour cette famille de dépenses un reste à charge de 293 000 €.

Si nous récapitulons la situation après cette DM2, je repars du résultat de 2022 en faisant remarquer que grâce aux recettes supplémentaires et aux résultats de 2022 qui avaient marqué, nous pouvons faire face à ces dépenses complémentaires. Donc heureusement que nous avons ce résultat à la hauteur pour assumer nos engagements 2023. Nous avons déjà prélevé près de 10 000 000 € de dépenses de fonctionnement pour la DM1. Nous prélevons près de 3 000 000 € pour ces dépenses complémentaires pour la DM2. Il nous reste très exactement 1 090 000 € sur ce disponible 2022. Et sur cette enveloppe restante de 1 090 000 €, par précaution, nous mettons « en provision » 500 000 € pour le RSA. Pourquoi ? Vous avez le tableau par la suite. Bien que nous ayons un nombre de bénéficiaires en baisse (presque 2,5 % de baisse), les montants à payer sont plus élevés puisqu'au total, c'est +3,8 % de dépenses à assumer sans que nous ayons bien sûr de compensations et que, dans le même temps, je l'ai rappelé, nos recettes DMTO sont en baisse. Donc, c'est avec la plus grande vigilance que nous suivons les évolutions du budget. Et pour finir avec une note d'humour, comme Ludovic a parlé d'amour, c'est vrai qu'il y a un adage qui dit : « Quand on aime, on ne compte pas ». Mais quand on est rapporteur du budget, même quand on aime, on est bien obligé de compter !

Alain PICHON : Merci Claude pour ces bons mots. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Ludovic.

Ludovic DEVERGNE : Merci Monsieur le Président. Avant d'intervenir, j'ai une question sur ce qui nous a été présenté, si vous le permettez ? Dans les tableaux, nous n'avons pas vu la réserve. Vous vous souvenez quand nous nous sommes vus un peu plus tôt dans l'année, il y avait une réserve d'un certain nombre de millions d'euros qui avait été constituée et là nous ne la voyons pas apparaître dans les tableaux. Vous pouvez rappeler peut-être le montant ?

Claude EIDELSTEIN : Nous étions autour de 12 000 000 € ou 13 000 000 € qui avaient mis en réserve, mais elle n'est pas là, c'est normal puisqu'elle a été affectée à l'époque en écriture comptable. Ici, nous reprenons le résultat 2022 disponible.

Ludovic DEVERGNE : Merci Monsieur le Vice-Président. Effectivement, c'est comptablement juste, mais c'est quand même intéressant d'avoir en tête qu'il ne reste pas juste les 1 000 000 € que vous avez mentionnés. Il y a quand même les 12 000 000 € avant qui ont été mis de côté. Je trouve que c'est intéressant aussi d'avoir cela en tête.

Ce matin, nous avons exposé nos arguments donc il n'y a plus vraiment de surprises en fin de séance. Vous l'avez compris, sur le PTGE, on engage plus de 200 000 € alors qu'on n'était pas du tout obligés de le faire. Et nous pensons que nous n'avons pas la compétence pour le faire, l'avenir le dira définitivement. Sur la question de la hausse de la restauration scolaire, là aussi, nous avons exprimé notre désaccord. Cela fait trop, cela devient insupportable pour les personnes fragiles puisque pour les très fragiles, la situation est prise en compte : quasiment 7 % l'année passée, encore 5 % cette année. Cela n'est plus possible et nous aurions tout à fait les moyens, compte tenu de ce qui nous a été exposé ce matin, de mettre en place un nouveau système qui peut-être pourrait même se mettre en œuvre (c'est à vérifier), sans doute à budget constant ou à peine supérieur dans les estimations que nous avons faites il y a quelque temps. Et puis, il y a aussi la question du tourisme d'affaires qui a été évoquée, cela coûte assez cher. J'ai aussi eu l'impression, à plusieurs reprises, cela revient souvent dans la presse, les DMTO sont en érosion (c'est un fait) qu'on veut parfois nous faire passer pour de vilains dépensiers qui ne prévoiraient rien et ne donneraient que des preuves d'amour. Nous aussi, nous sommes des gestionnaires et nous avons fait une proposition juste avant l'été. Nous avons proposé 1 400 000 € pour les CCAS les plus en difficulté, vous nous aviez à l'époque dit non. Nous voyons que cela aurait été possible avec la réserve malgré tout qui a été constituée. Et avant l'été, vous aviez pris l'engagement de faire un tour des CCAS, des services d'aide à domicile à la rentrée. Nous pouvons dire qu'au 29 septembre la rentrée est presque passée. Est-ce que vous

pourriez nous en dire un peu plus sur ce sujet ? Comment est-ce que vous allez nous rendre compte sur cette question des CCAS en difficulté ? Donc, nous ne sommes pas satisfaits de la décision modificative proposée, nous ne pourrions pas la voter, au moins les trois points que j'ai évoqués là. Néanmoins, je vous remercie pour la qualité des échanges de ce matin, je trouve que cela se tenait bien. Merci.

Alain PICHON : Merci Ludovic DEVERGNE, pas de surprises dans tes propos. Les visites dans les EHPAD ne sont pas encore terminées. Je vous avais dit, 5 communes où les CCAS gèrent les EHPAD nous écrivent, mais nous en avons 75. Aider 5 CCAS, pourquoi pas, mais il faut avoir un état des lieux précis. L'état des lieux est en cours, il avance bien, entre une conseillère du cabinet, Karine, et les équipes de Rachel, avec des éléments croisés. Nous ne sommes pas encore tout à fait au bout. Je ne sais pas où nous en sommes, Karine, Marion ou Rachel ?

Karine GERBEAUX : 51 EHPAD ont été visités à ce jour.

Alain PICHON : Donc, il en reste quelques-uns. Néanmoins dès que c'est terminé, nous vous ferons un point précis sur tout ce qui ressort parce que je pense qu'effectivement, après quelques visites, nous nous rendons compte qu'il y a un peu plus d'établissements en difficulté que ces cinq-là. Malheureusement, il y a aussi un plan national qui est là pour aider, Valérie en parlé il n'y a pas longtemps avec l'ARS, entre autres, et nos équipes. Il nous faut peut-être encore 2 mois pour terminer, Karine ?

Karine GERBEAUX : Les visites des EHPAD seront terminées le 20 octobre et après, fin octobre et la première quinzaine de novembre, ce seront les résidences autonomie et donc, au mois de décembre, nous ferons après le recueil.

Alain PICHON : Avant la fin d'année. Merci Karine. Valérie, un mot peut-être ? Puis Lydie.

Valérie DAUGE : En complément pour votre parfaite information, nous avons, les services, Sybil PÉCRIAUX et moi-même avons été reçus à l'Agence régionale de santé cette semaine puisqu'il y a eu un fonds d'urgence déployé au niveau national pour les EHPAD et les services à domicile qui rencontreraient des difficultés financières. Nous nous sommes donc tous mis autour de la table à croiser nos listes les uns et les autres. Il y a une autre réunion qui est reprogrammée. D'ici la fin de l'année, nous serons en mesure d'avoir identifié les structures qui auront besoin d'être accompagnées et que nous pourrions aider avec cette enveloppe qui est, à mon sens, une bonne chose.

Alain PICHON : Absolument. Lydie puis Joëlle.

Lydie NOIRAULT : Oui, je voulais rajouter que j'avais assisté à la rencontre de Madame GERBEAUX et de Madame SAVARIAU, la directrice de l'EHPAD de Civray « Les Capucines ». Cela s'est très bien passé, c'était vraiment très intéressant comme échanges. D'autant plus que Madame GERBEAUX est une ancienne directrice d'EHPAD. Je dirais qu'elles parlent la même langue, elles se comprennent bien et c'est plus facile pour faire l'enquête. J'ai bien apprécié cette rencontre et je pense que c'est très utile. C'était une autre discussion qu'une discussion technique. Je tenais à le signaler.

Alain PICHON : Merci Lydie. C'est aussi très humain, ce n'est pas un contrôle sévère. C'est plutôt basé sur des échanges pour pouvoir évoluer plus favorablement et mieux connaître la situation des établissements, les uns et les autres. Joëlle.

Joëlle PELTIER : Oui, pour préciser à Ludovic que ce ne sont pas des crédits supplémentaires qui sont mobilisés pour le PTGE. C'est juste de la réaffectation de crédits entre les budgets de la Commission climat et développement durable et agriculture. Et heureusement que nous avons encore cette souplesse de pouvoir allouer les ressources nécessaires à budget constant. Cela fait donc partie, à mon sens, du rôle des élus de réaffecter les crédits en fonction des priorités. Et, quand bien même, si nous n'avions pas pu le faire, je ne vois pas qui aurait pu le faire sur le département sans crédits. Et pour avoir reçu la Ligue de Protection des Oiseaux pas plus tard que la semaine dernière et en leur demandant comment ils voyaient les choses, ils disaient eux-mêmes qu'ils n'avaient pas la possibilité de porter un tel dossier. Finalement, c'est à crédit constant, le Département est légitime pour le faire. Je trouve qu'il ne faut pas se poser trop de questions sur ce sujet-là.

Alain PICHON : Il faut surtout que nous avançons. D'autres demandes de prises de parole avant de passer aux votes de la DM2 ? Des avis contraires ? Cinq. Des abstentions ? Cette DM est donc adoptée. Je vous remercie de la qualité de vos interventions, de nos débats.

Et puis avant de déjeuner, je voudrais saluer Luis Manuel qui est à l'arrière. Tu peux t'approcher ? Juste te dire, et vous dire quelques mots. Marie-Renée donnera peut-être des éléments plus complets à l'étage tout à l'heure au moment de l'apéritif, mais je souhaitais quand même saluer tes 18 ans de bons et loyaux services au sein de notre collectivité depuis 2005 à l'Éducation et sur tous les systèmes informatiques. Il y a quelque chose qui m'a beaucoup frappé ainsi que toute la collectivité et les élus : pendant la nuit du 20 au 21

janvier 2021, j'étais Président depuis pas très longtemps, il y a eu un sacré bizutage. Notre système informatique a été piraté, c'était la nuit d'investiture de Joe BIDEN, mais je ne suis pas sûr que ce soit lié !

Rires... peut être pas ! Cette cyberattaque a été très sévère, elle a mis toutes nos équipes dans des difficultés inouïes. Quand on arrive au bureau un matin et que même le téléphone ne fonctionne plus... Heureusement, nous avons encore quelques crayons et cahiers, mais plus rien ne tournait autour. Cela a été une vraie épreuve - je crois que le mot est à peine assez fort - pour toutes les équipes et pour nous aussi les élus, mais c'est vrai qu'en tant que nouveau Président, ce n'est pas moi qui ai le plus souffert. Les équipes sous ta houlette et sous ta direction ont développé une activité inouïe avec des spécialistes que nous avons fait venir. On a besoin de la lumière de ceux qui maîtrisent ce genre d'opération, cela a été un travail fou. Je voulais le souligner parce que c'est vrai que dans ta direction des affaires numériques, cette expérience a été extrêmement marquante, j'imagine pour toi, mais aussi pour toutes les équipes que je salue. Cela a été un moment terrible. Mais tout ceci a permis de rebondir, cela a été très dur, et de mettre en œuvre ce que tu as fait avec toutes les équipes sur le défi de la nouvelle transition numérique de notre collectivité. Il y a encore un peu à faire, mais l'essentiel est réalisé. Je voulais donc te remercier, te féliciter pour tout ce travail et ton action avec toutes les équipes et ainsi te souhaiter bon vent en Touraine, terre bénie des dieux ! *Applaudissements...* Un petit mot, peut-être ?

Luis Manuel DA SILVA : Merci Président, merci à toutes et tous pour vos encouragements. Merci surtout pour la confiance que vous m'avez accordée puis renouvelée tout au long de ces 18 ans. Je pars avec d'excellents souvenirs de mon parcours ici, tant sur la période 2005-2017, sous le patronage de mon Vice-Président, Henri COLIN, patronage bienveillant, mais néanmoins exigeant. Je crois que nous avons formé un binôme complémentaire, nous avons sillonné de long en large les 34 collèges publics et 11 collèges privés de ce département. C'était la période d'accueil, d'intégration des personnels TOS (techniciens, ouvriers et de service) et de prise en charge de nouvelles responsabilités dans le domaine des collèges. C'était vraiment une période très intense et intéressante. J'ai tout appris d'Henri COLIN, je le remercie du fond du cœur. Je garde aussi de bons souvenirs de la période numérique (les 6 dernières années) même si ça a été plus douloureux comme le rappelait Alain. Je n'avais pas prévu de rester 6 ans, mais les aléas et les événements de l'histoire m'ont rattrapé. Il y a eu 2020 et le COVID avec des confinements successifs qui ont propulsé le télétravail, plutôt mal que bien à ce moment-là. Cela s'est fait dans l'urgence, mais cela s'est fait. En 2021, il y a eu la cyberattaque (je ne reviendrai pas dessus, vous

l'avez subie comme nous tous). En 2022, sous le patronage de Jean-Luc POUGET, il y a eu la préparation d'un plan de transition numérique ambitieux pour l'administration départementale, mais là, il était temps que j'arrête. Il faut croire que les réunions de chantier, les discussions avec les architectes et le dialogue permanent avec les collègues m'ont trop manqué. C'est pour cette raison que j'ai accepté un poste de directeur de l'éducation et du patrimoine en Indre-et-Loire, qui est aussi un beau département voisin. Merci à toutes et à tous. Je vous souhaite pleine réussite dans l'accomplissement des politiques publiques que vous conduisez pour le Département. Je reste un habitant de la Vienne, je verrai donc de près, je serai très concerné parce que vous ferez. Merci à toutes et à tous, encore une fois.

Applaudissements.

Alain PICHON : Merci, Luis Manuel, pour tout et on se retrouve au 3^e avec un petit mot de Marie-Renée.

La séance est levée à 12 h 12.

La Secrétaire de Séance

Conseillère départementale

A blue ink signature in a cursive style, appearing to be 'JP'.

Joëlle PELTIER

Le Président du Conseil Départemental

de la Vienne

A blue ink signature in a cursive style, appearing to be 'Alain Pichon'.

Alain PICHON

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Séance du 29 septembre 2023
Date de la convocation : 04/09/2023
Sous la présidence d'Alain PICHON

DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Finances s'étant réunie,

Le Conseil Départemental de la Vienne, en séance publique le 29 septembre 2023 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la décision modificative n° 2 pour l'année 2023 en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement, conformément au détail récapitulé dans les tableaux joints en annexes 1, 2, 3, 4.

ADOPTÉ à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 32

Contre : 5 : BOURGEON Catherine, DEVERGNE Ludovic, HARRIS Florence, RHALLAB Sarah, VOUHÉ Grégory

Abstention(s) : 0

Secrétaire de séance : PELTIER Joëlle

PRÉSENTS	BARRAUD Sandrine, BARREAU Isabelle, BEAUJANEAU Gilbert, BELLAMY Marie-Jeanne, BERTAUD Rose-Marie, BOCK François, BOURAT Anne-Florence, BOURGEON Catherine, BROTTIER Anthony, CHEBASSIER Valérie, COLIN Henri, COQUELET Benoît, DAUGE Valérie, DE RUSSÉ Guillaume, DESROSES Marie-Renée, DEVERGNE Ludovic, EIDELSTEIN Claude, FONTAINE Aline, GEOFFROY Jean-Olivier, GUITTET Pascale, HARRIS Florence, HERBERT Gérard, LEDEUX Jean-Louis, MOREAU Pascale, NEVEUX Jérôme, NOIRAUT Lydie, PÉCRIAUX Sybil, PELTIER Joëlle, PEROCHON Gérard, PICHON Alain, PRINÇAY Benoît, RHALLAB Sarah, VOUHÉ Grégory
----------	--

REPRÉSENTÉS AVEC POUVOIR	ABAUX Brigitte, BELIN Bruno, JOYEUX Alain, SAINT-PÉ Séverine
ABSENTS SANS POUVOIR	GOMEZ Francis
NE PRENNENT PAS PART À LA DÉLIBÉRATION	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Président du Conseil Départemental,

Alain PICHON

Date de télétransmission au Contrôle de Légalité	06/10/2023
Identifiant de la télétransmission	086-228600011-20230929-000000000008222-DE
Date de publication	06/10/2023

Budget Principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	BUDGET PRIMITIF	DM1	PROPOSITION DM2	TOTAL
RECETTES FISCALES INDIRECTES	219 600 000	824 000	80 000	220 504 000
Fraction de TVA - compensatrice Taxe sur le Foncier Bâti	88 500 000	824 000		89 324 000
Fraction de TVA - compensatrice CVAE				0
Fonds de sauvegarde TVA	2 600 000			2 600 000
Droits de mutation	54 000 000			54 000 000
Fonds de péréquation - droits de mutation	15 000 000		80 000	15 080 000
Taxes sur les conventions d'assurances	49 000 000			49 000 000
TICPE complémentaire à la TSCA art 52 de la LFI 2005 (art 38 LFI 2008)	4 200 000			4 200 000
Taxe sur la consommation finale d'électricité	4 800 000			4 800 000
Taxe d'aménagement	1 300 000			1 300 000
Taxe additionnelle de séjour	200 000			200 000
RECETTES FISCALES DIRECTES	38 315 000	0	0	38 315 000
Contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	20 000 000			20 000 000
Attribution de compensation de la Région (transfert CVAE)	5 050 000			5 050 000
Fonds de péréquation de la CVAE	1 000 000			1 000 000
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	6 590 000			6 590 000
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)	5 675 000			5 675 000
Taxe sur le Foncier bâti (reliquat)	0			0
DOTATIONS DE L'ETAT	68 115 000	0	0	68 115 000
Dotation Globale de Fonctionnement	56 200 000			56 200 000
Dotation Générale de Décentralisation	2 915 000			2 915 000
Fonds de compensation de la TVA (entretien routes et immeubles)	500 000			500 000
Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	6 100 000			6 100 000
Compensations fiscales (TH, TFB, TFNB, TP)	2 400 000			2 400 000
RECETTES D'AIDE SOCIALE	99 294 575	330 000	1 967 761,00	101 592 336,00
RSA - Insertion	47 962 400	0	364 550	48 326 950
- Taxe Interieure de Consommation sur Produits Energétiques (TICPEexTIPP)	29 060 000			28 060 000
- TICPE - Allocation Parent Isolé (A.P.I.)	6 535 000			6 535 000
- Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (F.M.D.I.)	3 800 000			3 800 000
- Dotation de compensation péréquée - frais de gestion TFB (PLF 2014)	8 400 000			8 400 000
- Dotation pauvreté et accès à l'emploi	387 400		294 550	681 950
- Récupération sur les bénéficiaires - indus et autres recettes	730 000		70 000,00	800 000
Personnes Agées	37 520 000	309 000	69 211	37 898 211
- CNSA - Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.)	17 000 000			17 000 000
- CNSA - Allocation ASV (A.P.A. 2ème part)	2 000 000			2 000 000
- CNSA - Convention S'AD et Avenant 43	2 200 000			2 200 000
- Allocation ASV (prévention et autonomie)	1 600 000			1 600 000
- SEGUR	3 520 000	309 000		3 829 000
- Récupération sur les caisses d'assurances et bénéficiaires et autres recettes	11 200 000		69 211	11 269 211
Personnes Handicapées	9 908 400	21 000	22 000	9 951 400
- CNSA - Prestation de compensation du handicap (P.C.H.) et Avenant 43	3 800 000			3 800 000
- CNSA - Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)	898 700		22 000	920 700
- SEGUR	1 234 700	21 000		1 255 700
- Récupération sur les caisses d'assurances et bénéficiaires et autres recettes	3 975 000			3 975 000
Enfance - Famille	2 193 000	0	1 372 000	3 565 000
- Fonds pour la protection des mineurs étrangers	100 000		270 000	370 000
- Stratégie nationale prévention et protection et autres	2 093 000		1 102 000	3 195 000
Fonds Social Européen	1 500 000			1 500 000
Action Sociale	210 775		140 000	350 775
RECETTES AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	1 248 000	207 000	0	1 455 000
Environnement et agriculture	74 500			74 500
Redevances pour la voirie	410 000			410 000
Recettes diverses routes		207 000		207 000
Nouvelles technologies	230 000			230 000
Logement et autres recettes	533 500			533 500
RECETTES EDUCATION, JEUNESSE ET EPANOUISSEMENT	1 631 060	744 940	0	2 376 000
Education - Fonds de rémunération des agents de restauration et autres recettes	1 201 200			1 201 200
Culture, Lecture Publique, Archives	234 000	36 345		270 345
Coopération internationale et autres recettes	195 860	708 595		904 455
RECETTES RESSOURCES HUMAINES, MOYENS GENERAUX, FINANCES	1 411 365	36 715	0	1 448 080
Ressources humaines, FIPHP	746 613	36 715		783 328
Revenus du patrimoine (locations)	313 092			313 092
Budget et finances, Affaires Générales, Cessions d'immobilisations et recettes diverses	351 660			351 660
S/TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	429 615 000	2 142 655,00	2 047 761,00	433 805 416,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	BUDGET PRIMITIF	DM1	PROPOSITION DM2	TOTAL
ÉCRITURES COMPTABLES (ordres et inter-budgets)	16 300 000	30 171 776,69	0	46 471 777
ÉCRITURES COMPTABLES				
- Excédent de fonctionnement reporté (002)		44039341,69		44 039 341,69
- Ecriture régularisation aménagement foncier		82 435,00		82 435,00
ÉCRITURES D'ORDRE ENTRE SECTIONS				
- Dotations aux amortissements	2 300 000			2 300 000
- Neutralisation des amortissements	14 000 000	-14 000 000		0
S/TOTAL DES ÉCRITURES COMPTABLE DE FONCTIONNEMENT	16 300 000	30 171 777	0,00	46 471 776,69
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	445 915 000	32 314 431,69	2 047 761,00	480 277 192,69

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	BUDGET PRIMITIF	DM1	PROPOSITION DM2	TOTAL
DOTATIONS DE L'ÉTAT	9 838 000	8 722 226,50	0	18 560 227
Fonds de compensation de la TVA	6 000 000			6 000 000
Dotation Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)	2 200 000	7 662 226,50		9 862 227
Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges	1 638 000			1 638 000
Fond vert		1 060 000		1 060 000
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 125 900	2 625 478,79	0	5 751 379
Education - Territoires Numériques Educatifs				0
Participation de l'Etat, de la Région et des communes pour la voirie	1 590 000			1 590 000
Participations au déploiement du Très Haut Débit (Europe, État, Région, EPCI)	0	2 508 478,79		2 508 479
Historial du Poitou	0			0
Agriculture, environnement	261 000			261 000
Produits des cessions immobilières	720 000			720 000
Subventions et remboursements divers	50 000	117 000		167 000
Récupération d'avances (emprunts budgets annexes Hôtels d'Entreprises et Futuroscope)	504 900			504 900
EMPRUNTS	58 611 100	9 000 000	0	67 611 100
Financement programmes traditionnels	38 646 000	25 000 000		63 646 000
Financement reprise réserve DMTO	2 000 000	-2 000 000		0
Financement neutralisation des amortissements	14 000 000	-14 000 000		0
Financement RN 147	3 965 100	0		3 965 100
S/TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	71 575 000	20 347 705,29	0	91 922 705
ÉCRITURES COMPTABLES (ordres et inter-budgets)	51 575 000	14 884 197	26 202,00	66 485 398,99
ÉCRITURES COMPTABLES	12 975 000	13 812 177	0	26 787 177
- Avances sur marchés	525 000	300 000		325 000
- Avances sur marché de matériel (238)		0		0
- Aménagement foncier Loudun		0		0
- Crédits renouvelables	12 450 000	0		12 450 000
- Excédent d'investissement reporté (001)		0		0
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1058)		13 512 176,99		13 512 176,99
ÉCRITURES D'ORDRE ENTRE SECTIONS	38 600 000	1 072 020	26 202,00	39 698 222,00
- Amortissements	38 600 000	1 000 000		39 600 000
- Produits de cessions des immobilisations et plus-values		72020	26 202,00	98 222
- Virement de la section de fonctionnement				
S/TOTAL DES ÉCRITURES COMPTABLES D'INVESTISSEMENT	51 575 000	14 884 196,99	26 202,00	66 485 398,99
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	123 150 000	35 231 902,28	26 202,00	158 408 104,28
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	569 065 000	67 546 333,97	2 073 963	638 685 296,97

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	BUDGET PRIMITIF	DM1	VIREMENTS	PROPOSITION DM2	TOTAL DM2	TOTAL
ACTIONS SOCIALES ET SOLIDARITÉ (y compris secours d'urgence)	277 427 880	8 544 114,76	-37 000	2 658 550	2 621 550,00	288 593 544,76
Enfance-famille	61 450 000	1 840 867,00		1 612 000	1 612 000,00	64 902 867,00
Autonomie - Personnes handicapées	50 228 000	3 865 000,00		682 000	682 000,00	54 775 000,00
Autonomie - Personnes âgées	75 415 880	1 281 176,90			0,00	76 697 056,90
Allocations RSA et mobilisation pour le retour à l'emploi - Insertion	86 275 000	1 199 120,66		364 550	364 550,00	87 838 670,66
Action sociale	2 835 000	0	-18 000		-18 000,00	2 817 000,00
Plan santé - étudiants en médecine	630 000	-13 924	-24 000		-24 000,00	592 076,00
Autres dépenses	594 000	371 874,20	5 000		5 000,00	970 874,20
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	26 270 210	1 333 154,29	-26 074	225 000	1 332 079,00	27 802 280,29
ÉDUCATION ET TRANSPORTS	11 676 500	466 850,00	-6 874	0	-6 874,00	12 136 476,00
- Éducation - Collèges - Enseignement supérieur	7 210 590	80 000	-1 874		1 874,00	7 288 626,00
- Transports des élèves en situation de handicap	3 210 000	133 353,00	5 000		5 000,00	3 379 353,00
- Territoire Non. à l'Enseignement	715 000	750 500			0,00	958 500,00
ROUTES	6 745 800	230 144,50	-22 737		-22 737,00	6 953 207,50
BÂTIMENTS	1 659 250	11 000		185 000	185 000	1 855 250
- Collèges	247 000	0			0,00	247 000,00
- Bâtim. arts départementaux	1 412 250	11 000		185 000	185 000,00	1 608 250,00
URBANISME	4 774 660	323 439,61	3 537	40 000	43 537,00	5 141 636,61
- Subvention d'équilibre au budget annexe Futuroscopie Arena Palais des Congrès	3 185 000	188 000			0,00	3 383 000,00
- Logement	454 000	0	-2 963		-2 963,00	451 037,00
- Sch. ma. à l'avenir - Nouvelles technologies	277 500	-3 610	6 500	-10 000	46 500,00	320 360,00
- Fonctionnement de la Technopole	652 000	129 073,61			0,00	781 073,61
- Subventions d'équilibre aux budgets annexes technopoles	205 160	0			0,00	205 160,00
AGRICULTURE, EAU ET ENVIRONNEMENT	1 414 000	301 720,18	0	0	0,00	1 715 720,18
- Agriculture	932 000	27 214			0,00	959 214,00
- Environnement	582 000	274 506,18			0,00	856 506,18
DÉVELOPPEMENT	9 000 860	1 093 557,00	-4 524	68 000	63 476,00	10 163 893,00
APPUI AUX TERRITOIRES ET AUX COMMUNES	4 428 200	913 712,00	0	68 000	68 000,00	5 409 912,00
- Appui aux territoires et syndicat mixte aéroport	1 992 000	-28 500,00			0,00	1 963 500,00
- Conseil, Architecture, Urbanisme et Environnement (C.A.U.E.)	200 000	0,00			0,00	200 000,00
- Plan tourisme	1 814 800	233 617,00		68 000	68 000,00	2 116 417,00
- Coop. Brutan International	421 400	706 595			0,00	1 129 995,00
QUALITÉ DE VIE - JEUNESSE	1 750 160	34 345	-3 000	0	-3 000,00	1 781 505,00
- Sports	1 611 600	0	-3 000		-3 000,00	1 608 600,00
- Jeunesse et citoyenneté	138 560	34 345			0,00	172 845,00
ACTIONS CULTURELLES	2 828 500	145 500,00	-1 524	0	-1 524,00	2 972 476,00
- FCAL - fonds cantonal d'animation locale	173 000	0			0,00	173 000,00
- Culture	2 171 000	120 500,00			0,00	2 291 500,00
- Archives Départementales	83 000	15 000	11 476		11 476,00	109 476,00
- Bibliothèque départementale	401 500	10 000	-13 000		-13 000,00	398 500,00
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	13 382 839	0			0,00	13 382 839,00
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET AUTRES DÉPENSES	81 002 211	2 049 105,00	41 396	2 080 000	2 121 396,00	85 172 712,00
Personnel et autres dépenses de personnel	65 585 000	821 400	28 700	2 000 000	2 028 700,00	68 435 100,00
Remboursement de la dette (intérêts)	4 000 000	300 000			0,00	4 300 000,00
Administration Générale	6 047 211	877 705,00	12 696		12 696,00	6 937 612,00
Prélèvement fonds de solidarité DMTO	4 700 000	0		80 000	80 000,00	4 780 000,00
Communication	670 000	50 000			0,00	720 000,00
S/TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	407 090 000	13 019 931,05	-26 202	5 031 550,00	5 005 348,00	425 115 279,05
ÉCRITURES COMPTABLES (ordres et inter-budgets)	38 825 000	19 294 501	0	-2 957 587	-2 957 587,00	55 161 914
- Provisions	225 000	300 000			0,00	525 000,00
- Opérations budgétaires		17 922 481		-2 985 789,00	-2 983 789,00	11 938 691,64
ÉCRITURES D'ORDRE ENTRE SECTIONS	38 600 000	1 072 020	0	26 202	26 202,00	39 698 222,00
- Dotations aux amortissements	38 600 000	1 060 000			0,00	39 600 000,00
- Virement à la section de fonctionnement		72 020		26 202	26 202,00	98 222,00
S/TOTAL DES ÉCRITURES COMPTABLE DE FONCTIONNEMENT	38 825 000	19 294 501	0	-2 957 587	-2 957 587,00	55 161 913,64
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	445 915 000	32 314 431,69	-26 202	2 073 963,00	2 047 761,00	480 277 192,69

SECTION D'INVESTISSEMENT						
	BUDGET PRIMITIF	DM1	VIREMENTS	PROPOSITION DM2	TOTAL DM2	TOTAL
AIDES AUX TIERS	17 260 000	5 495 843,02	112 000	0	112 000,00	22 867 843,02
ACTIV - volet 2 contrats de territoire	4 000 000	0,00			0,00	4 000 000,00
ACTIV - volet 3 projets d'initiative locale	7 000 000	4 039 722,00	-78 000		-78 000,00	10 961 722,00
ACTIV - volet 4 appels à projets	5 820 000	1 129 290,00	0	0	0,00	6 949 290,00
- patrimoine, historique	1 500 000	150 150,00			0,00	1 500 150,00
- centres bourgs	700 000	0,00			0,00	700 000,00
- schéma de l'eau	1 620 000	0,00			0,00	1 620 000,00
- schéma de l'habitat / Fonds logement	2 000 000	379 140,00			0,00	2 379 140,00
ACTIV - volet 5 aides aux autres tiers	440 000	178 549,02	50 000	0	50 000,00	668 549,02
- développement du territoire	105 000	97 750,00			0,00	101 750,00
- développement de l'agriculture	135 000	65 850,02			0,00	101 850,02
- Plan sport 2024	200 000	0,00	50 000		50 000,00	250 000,00
- autre	0	13 949,00			0,00	13 949,00
ACTIV FLASH		5 282,00			0,00	5 282,00
Etude de préfiguration -fonds chaleur		143 000,00			0,00	143 000,00
Aide à la primo-installation			140 000		140 000,00	140 000,00
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	51 305 100	18 569 017,15	0	0	0,00	69 875 117,15
ÉDUCATION	3 424 000	924 628,35	0	0	0,00	4 348 628,35
- Dotation collèges privés (loi Falloux)	400 000	0,00			0,00	400 000,00
- Territoire Numérique Educatif	1 824 000	924 628,35			0,00	2 748 628,35
- Enseignement supérieur	1 200 000	0,00			0,00	1 200 000,00
SCHÉMA ROUTIER	25 577 100	8 610 444,21	0	0	0,00	34 187 544,21
- Routes départementales	21 610 000	8 610 444,21			0,00	30 220 444,21
- CPSP R : 147 hors Lhoimaizel	3 965 100	0			0,00	3 965 100,00
BATIMENTS	20 050 000	7 721 022,05	0	0	0,00	27 771 022,05
- Plan collège (travaux neufs et gros entretien, cités mixtes et privés)	17 000 000	6 346 600,33			0,00	23 346 600,33
- Bâtiments départementaux	3 050 000	1 374 421,72			0,00	4 424 421,72
AGRICULTURE, EAU ET ENVIRONNEMENT	1 402 000	662 606,69	0	0	0,00	2 064 606,69
- Environnement	1 122 000	509 912,59			0,00	1 631 912,59
- Agriculture	280 000	152 694,10			0,00	432 694,10
NUMÉRIQUE ET ZAC DU TÉLÉPORT	803 000	632 021,40	0	0	0,00	1 435 021,40
- Schéma numérique - Très Haut Débit	197 000	159 295,52			0,00	356 295,52
- Aménagement ZAC du Téléport	533 000	213 925,88			0,00	754 925,88
- Technopole du Futuroscope	70 000	258 800,00			0,00	323 800,00
SIGNALISATION TOURISTIQUE	50 000	18 294,45	0	0	0,00	68 294,45
AUTRES DÉPENSES	25 308 900	2 268 614,34	-85 798,00	0	-85 798,00	27 497 716,34
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	22 200 000	0	-1 372,50		-1 372,50	22 198 627,50
SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AU SDIS	500 000	0			0,00	500 000,00
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 608 900	2 268 614,34	-84 425,50		-84 425,50	4 793 088,84
		0			0,00	0,00
S/TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	93 875 000	26 333 474,51	26 202,00	0	26 202,00	120 234 676,51

	BUDGET PRIMITIF	DM1	VIREMENTS	PROPOSITION DM2	TOTAL DM2	TOTAL
ÉCRITURES COMPTABLES (ordres et inter-budgets)	29 275 000	8 898 428	0	0,00	0,00	38 173 427,77
ÉCRITURES COMPTABLES	12 975 000	22 898 428	0	0,00	0,00	35 873 427,77
- Avances sur marchés	525 000	300 000			0,00	825 000,00
- Augmentations de capital SEM Patrimoniale		300 085			0,00	300 085,00
- Déficit d'investissement reporté (001)		21 715 908			0,00	21 715 907,77
- Aménagements fonciers suite d'opération		82 435			0,00	82 435,00
- Créances renouvelables	12 450 000	0			0,00	12 450 000,00
ÉCRITURES D'ORDRE ENTRE SECTIONS	16 300 000	-14 000 000	0	0	0,00	2 300 000,00
- Amortissements	2 300 000	0			0,00	2 300 000,00
- Neutralisation	14 000 000	-14 000 000			0,00	0,00
- Travaux en régie		0			0,00	0,00
S/TOTAL DES ÉCRITURES COMPTABLES D'INVESTISSEMENT	29 275 000	8 898 428	0	0,00	0,00	38 173 427,77

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	123 150 000	35 231 902,28	26 202,00	0,00	26 202,00	158 408 104,28
--	--------------------	----------------------	------------------	-------------	------------------	-----------------------

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	569 065 000	67 546 333,97	0	2 073 963	2 073 963,00	638 685 296,97
-----------------------------------	--------------------	----------------------	----------	------------------	---------------------	-----------------------

Budgets Annexes

BUDGET ANNEXE FUTUROSCOPE, PALAIS DE CONGRÈS, ARÉNA

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	DM1	PROPOSITION DM2	TOTAL
DÉPENSES	8 026 000	276 168,75	0,00	8 302 168,75
Futuroscope - Palais des Congrès			0,0000	0,00
011 - charges à caractère général	120 000	78 168,75		198 168,75
65 - autres charges de gestion courante	1 000			1 000,00
67 - charges exceptionnelles				0,00
042 - transferts entre sections (amortissements)	5 780 000			5 780 000,00
Aréna				0,00
011 - charges à caractère général	1 465 000	198 000,00		1 663 000,00
66 - charges financières	660 000			660 000,00
RECETTES	8 026 000	276 168,75	0,00	8 302 168,75
Futuroscope - Palais des Congrès				0,00
74 - subvention d'équilibre du budget principal	3 185 000			3 185 000,00
75 - autres produits de gestion courante	3 640 000			3 640 000,00
77 - produits exceptionnels				0,00
042 - transferts entre sections (amortissements)	180 000			180 000,00
Aréna				0,00
70 - produits de services	105 000			105 000,00
75 - recettes garanties	768 000			768 000,00
75 - subvention d'équilibre du budget principal		198 000,00		198 000,00
042 - transferts entre sections (amortissements)	148 000			148 000,00
002 - excédent de fonctionnement reporté		78 168,75		78 168,75

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2023	TOTAL DM1	PROPOSITION DM2	TOTAL
DÉPENSES	5 830 000	1 115 998,52	0	6 945 998,52
Futuroscope - Palais des Congrès				0,00
16 - emprunts, dettes assimilées				0,00
16 - emprunts (remboursement anticipé partiel)				0,00
23 - travaux (Futuroscope, Palais Congrès)	1 866 000	913 461,04		2 779 461,04
23 - avances sur marchés	50 000			50 000,00
040 - transferts entre sections (amortissements)	180 000			180 000,00
Aréna				0,00
16 - Aréna	1 610 000	753,48		1 610 753,48
21 - immobilisations corporelles		148 784,00		148 784,00
23 - autres travaux Aréna	1 976 000	53 000,00		2 029 000,00
040 - transferts entre sections (amortissements)	148 000			148 000,00
1675 - Redevances Aréna Dailly et dette garantie				0,00
001 - déficit d'investissement reporté				0
RECETTES	5 830 000	1 115 998,52	0,00	6 945 998,52
Futuroscope - Palais des Congrès				0,00
23 - avances sur marchés	50 000			50 000,00
13 - subventions d'investissement				0,00
040 - transferts entre sections (amortissements)	5 780 000			5 780 000,00
001 - excédent d'investissement reporté				0,00
Aréna				0,00
13 - subventions d'investissement				0,00
16 - emprunts				0,00
1068 - excédent de fonctionnement capitalisé		270 588,73		270 588,73
001 - excédent d'investissement reporté		845 409,79		845 409,79

TOTAL Budget Annexe Futuroscope, Palais des Congrès, Aréna	13 856 000	1 392 167,27	0,00	15 248 167,27
---	-------------------	---------------------	-------------	----------------------

BUDGET ANNEXE LOCATION IMMEUBLES ACCUEIL D'ENTREPRISES

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	DM1	PROPOSITION DM2	TOTAL
DÉPENSES	1 196 300	584 903,67	0,00	1 781 203,67
011 - charges à caractère général	634 295			634 295,00
65 - autres charges de gestion courante	1 005	584 903,67		585 908,67
67 - charges exceptionnelles	1 000			1 000,00
042 - transferts entre sections (amortissements)	560 000			560 000,00
RECETTES	1 196 300	584 903,67	0,00	1 781 203,67
70 - produits des services du domaine				0,00
74 - subvention d'équilibre du budget principal	143 160			143 160,00
75 - autres produits de gestion courante	1 016 340			1 016 340,00
77 - produits exceptionnels				0,00
042 - transferts entre sections (amortissements)	36 800			36 800,00
002 - excédent de fonctionnement reporté		584 903,67		584 903,67
SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2023	DM1	PROPOSITION DM2	TOTAL
DÉPENSES	570 000	173 193,18	0,00	743 193,18
16 - emprunts, dettes assimilées (avance)	473 200	71 587,34		544 787,34
16 - emprunts, dettes assimilées (dépôts & caution)	10 000	0,00		10 000,00
23 - immobilisations en cours	50 000	101 605,84		151 605,84
040 - transferts entre sections (amortissements)	36 800	0,00		36 800,00
RECETTES	570 000	173 193,18	0,00	743 193,18
16 - emprunts, dettes assimilées (dépôts & caution)	10 000			10 000,00
040 - transferts entre sections (amortissements)	560 000			560 000,00
001 - excédent d'investissement reporté		173 193,18		173 193,18
TOTAL Budget Annexe Location Immeubles Accueil d'Entreprises	1 766 300	758 096,85	0,00	2 524 396,85

BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DU SITE DU VIGEANT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	DM1	PROPOSITION DM2	TOTAL
DÉPENSES	138 000	27 302,11	0,00	165 302,11
011 - charges à caractère général	27 995	27 302,11		55 297,11
65 - autres charges de gestion courante	5			5,00
042 - transferts entre sections (amortissements)	110 000			110 000,00
RECETTES	138 000	27 302,11	0,00	165 302,11
70 - Produit du service	6 000			6 000,00
74 - subvention d'équilibre du budget principal	63 000			63 000,00
77 - produits exceptionnels				0,00
042 - transferts entre sections (amortissements)	69 000			69 000,00
002 - excédent de fonctionnement reporté		27 302,11		27 302,11
SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2023	TOTAL DM1	PROPOSITION DM2	TOTAL
DÉPENSES	110 000	278 125,05	0,00	388 125,05
204 - reversement au budget principal	36 000	265 088,68		301 088,68
21 - immobilisations corporelles	5 000	13 036,37		18 036,37
040 - transferts entre sections (amortissements)	69 000			69 000,00
RECETTES	110 000	278 125,05	0,00	388 125,05
021 - virement à la section de fonctionnement				0,00
040 - transferts entre sections (amortissements)	110 000			110 000,00
001 - excédent d'investissement reporté		278 125,05		278 125,05
TOTAL Budget Annexe Aménagement du site du Vigeant	248 000	305 427,16	0,00	553 427,16

BUDGET ANNEXE EAUX & ASSAINISSEMENT SUR LE SITE DU FUTUROSCOPE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	DM1	PROPOSITION DM2	TOTAL
DÉPENSES	1 011 005	31 824,64	0,00	1 042 829,64
011 - charges à caractère général	886 000	31 824,64		917 824,64
014 - atténuations de produits	104 000			104 000,00
65 - charges de gestion courante	5			5,00
67 - charges exceptionnelles	1 000			1 000,00
023 - virement à la section d'investissement	8 000			8 000,00
042 - transferts entre sections (amortissements)	12 000			12 000,00
RECETTES	1 011 005	31 824,64	0,00	1 042 829,64
70 - ventes de produits et prestations de service	1 011 005			1 011 005,00
75 - autres produits de gestion courante				0,00
77 - produits exceptionnels				0,00
002 - excédent de fonctionnement reporté		31 824,64		31 824,64

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2023	DM1	PROPOSITION DM2	TOTAL
DÉPENSES	20 000	5 079,44	0,00	25 079,44
23 - immobilisations en cours	20 000	5 079,44		25 079,44
				0,00
RECETTES	20 000	5 079,44	0,00	25 079,67
040 - transferts entre sections (amortissements)	12 000			12 000,00
1068 - excédents de fonctionnement capitalisés		2 450,77		2 451,00
021 - virement de la section de fonctionnement	8 000			8 000,00
001 - excédent d'investissement reporté		2 628,67		2 628,67

<i>TOTAL Budget Annexe Eau & Assainissement sur le site du Futuroscop</i>	<i>1 031 005</i>	<i>36 904,08</i>	<i>0,00</i>	<i>1 067 909,08</i>
---	------------------	------------------	-------------	---------------------

BUDGET ANNEXE RÉSEAUX IMAGE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	DM1	PROPOSITION DM2	TOTAL
DÉPENSES	209 400	259 804	0,00	469 204,17
011 - charges à caractère général	200 000	259 804		459 804,17
65 - charges de gestion courante	400			400,00
67 - charges exceptionnelles				0,00
042 - transferts entre sections (amortissements)	9 000			9 000,00
RECETTES	209 400	259 804	0,00	469 204,17
70 - ventes de produits et prestations de service	209 400			209 400,00
77 - produits exceptionnels				0,00
002 - excédent de fonctionnement reporté		259 804		259 804,17

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2023	DM1	PROPOSITION DM2	TOTAL
DÉPENSES	80 000	56 583,28	0,00	136 583,28
23 - travaux	80 000	56 583,28		136 583,28
RECETTES	80 000	56 583	0,00	136 583,28
16 - emprunt	71 000	-71 000		0,00
1068 - excédents de fonctionnement capitalisés		71 000		71 000,00
001 - excédent d'investissement reporté		56 583		56 583,28
040 - transferts entre sections (amortissements)	9 000			9 000,00

<i>TOTAL Budget Annexe Réseaux Image</i>	<i>289 400</i>	<i>316 387,45</i>	<i>0,00</i>	<i>605 787,45</i>
--	----------------	-------------------	-------------	-------------------

I. INVESTISSEMENT

Imputation			Libellé	Virement (-)	Virement (+)
Chap.	Fonct.	Nature			
204	221	20421	Subventions d'équipement personnes de droit privé	- 55 242,30 €	
204	23	20421	Subventions d'équipement personnes de droit privé		112 000,00 €
204	843	2041582	Bâtiments et installations	- 165 000,00 €	
21	020	21848	Autres matériels de bureau et mobilier	- 88 000,00 €	
21	20	21831	Matériel informatique scolaire		55 242,30 €
21	221	21831	Matériel informatique scolaire		678,00 €
21	313	2188	Autres		13 000,00 €
21	313	2188	Autres	- 3 000,00 €	
21	420	21848	Autres matériels de bureau et mobilier		15 450,00 €
23	315	2316	Restauration des biens historiques et culturels	- 8 476,00 €	
23	420	2313	Constructions	- 15 450,00 €	
23	843	2315	Installations outillage et matériels techniques		165 000,00 €
s/total				- 335 168,30 €	361 370,30 €

II. FONCTIONNEMENT

Imputation			Libellé	Virement (-)	Virement (+)
Chap.	Fonct.	Nature			
011	020	615221	Bâtiments publics	- 2 000,00 €	
011	020	6156	Maintenance		1 500,00 €
011	020	6288	Autres	- 3 000,00 €	
011	020	6288	Autres		100 000,00 €
011	022	6238	Autres	- 1 500,00 €	
012	048	6218	Autre personnel extérieur	- 2 046,50 €	
011	048	6288	Divers	9 946,50 €	
011	048	6234	Frais de réception	- 375 095,00 €	
011	20	6065	Livres disques cassettes		1 196,00 €
011	21	6184	Frais de formation		7 700,00 €
011	21	62878	Remboursement de frais à des tiers	- 5 000,00 €	
011	221	60632	Fournitures de petit équipement	- 2 746,29 €	
011	313	60628	Autres fournitures non stockées	- 4 500,00 €	
011	313	6065	Livres disques cassettes	- 2 000,00 €	
011	313	61358	Autres locations mobilières	- 1 100,00 €	
011	313	6188	Autres	- 3 000,00 €	
011	313	6236	Catalogues et imprimés et impressions	- 2 400,00 €	
011	315	60632	Fournitures de petit équipement		4 345,00 €
011	315	6218	Autre personnel extérieur	- 1 345,00 €	
011	315	6228	Divers		4 476,00 €
011	315	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité		3 000,00 €
011	315	6251	Voyages déplacements et missions		1 000,00 €
011	325	6288	Divers		7 000,00 €
011	411	62261	Honoraires médicaux et paramédicaux		14 100,00 €
011	411	6184	Versements à des organismes de formation	- 1 262,00 €	
011	420	615221	Bâtiments publics	- 1 000,00 €	
011	420	62878	Remboursement de frais à des tiers	- 2 500,00 €	
011	428	6288	Autres	- 25 000,00 €	
011	57	61358	Autres locations mobilières		5 000,00 €
011	6312	6288	Autres	- 1 513,00 €	
011	731	617	Etudes et recherches		119 247,00 €
011	76	6288	Autres	- 7 000,00 €	
011	76	62268	Autres honoraires conseils	- 1 100,00 €	
011	76	60632	Fournitures de petit équipement	- 600,00 €	
011	76	617	Etudes et recherches	- 36 674,00 €	
011	81	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	- 23 000,00 €	
011	843	615231	Voies		10 000,00 €
012	21	6218	Autre personnel extérieur		21 000,00 €
012	30	6218	Autre personnel extérieur	- 1 000,00 €	
012	420	64111	Rémunération principale		382 500,00 €
012	4213	6451	Cotisations à l'URSSAF		130 000,00 €
012	76	6218	Autre personnel extérieur	- 1 675,00 €	

016	430	64111	Rémunération principale	-	180 000,00 €	
017	447	64111	Rémunération principale	-	90 000,00 €	
017	447	65171	RSA versement pour allocations forfaitaires			500 000,00 €
65	020	6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés			6 000,00 €
65	020	65888	Autres	-	600 000,00 €	
65	031	65312	Indemnités frais de mission et de déplacement			1 500,00 €
65	048	657348	Subventions autres communes			375 095,00 €
65	048	65748	Subventions autres personnes de droit privé	-	3 900,00 €	
65	048	657382	Subventions organismes publics divers	-	4 000,00 €	
65	20	6568	Autres participations	-	7 094,00 €	
65	212	6568	Autres participations	-	1 196,00 €	
65	221	655111	Etablissements publics			2 068,29 €
65	23	65131	Bourses	-	24 000,00 €	
65	31	65311	Indemnités de fonction	-	15 000,00 €	
65	326	65748	Subventions autres personnes de droit privé	-	9 000,00 €	
65	4213	652412	Maisons d'enfants à caractère social	-	14 100,00 €	1 262,00 €
65	4213	652413	Lieu de vie et d'accueil	-	130 000,00 €	
65	428	65748	Autres personnes de droit privé			25 000,00 €
65	6312	657382	Organismes publics divers	-	18 393,00 €	
65	76	657381	Autres établissements publics locaux	-	13 000,00 €	
65	76	65748	Autres personnes de droit privé	-	30 833,00 €	
65	76	6568	Autres participations	-	1 365,00 €	
65	81	651128	Autres			23 000,00 €
65	843	6568	Autres participations	-	35 700,00 €	
6586	01	65861	Frais de personnel	-	90 000,00 €	
67	020	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-	6 500,00 €	
				s/total	- 1 772 191,29 €	1 745 989,29 €
				TOTAL	-2 107 359,59 €	2 107 359,59 €

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 SEPTEMBRE 2023 -

COMMISSION DES FINANCES

Direction Générale Adjointe des Finances, des Moyens et du Numérique
Direction du Budget et des Finances

RAPPORT DU PRESIDENT

DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2023

Le projet de Décision Modificative n° 2 (DM) pour 2023 s'inscrit dans la continuité de la feuille de route du Budget Primitif et de la Décision Modificative n° 1 de l'année 2023.

Il porte sur l'inscription de 5 M€ de dépenses et 2 M€ de recettes nouvelles, et confirme l'engagement du Département de la Vienne pour la mise en œuvre des politiques de solidarités sociales et territoriales sur le territoire.

1/ Inscriptions de crédits

Il est proposé d'inscrire des crédits nouveaux suivants, en dépenses et en recettes :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	5 031 550,00 €	- €	5 031 550,00 €
Recettes	2 047 761,00 €	- €	2 047 761,00 €
Solde à financer	2 983 789,00 €	- €	2 983 789,00 €

La plupart de ces propositions nouvelles ont fait l'objet d'un rapport spécifique présenté en commission sectorielle. Pour rappel, les principales inscriptions de crédits détaillées dans les rapports ont porté sur les actions suivantes :

- **2 162 000 € pour la mise en œuvre des actions de prévention et protection de l'enfance**

Ces actions sont compensées partiellement par des recettes nouvelles :

- 1 102 000 € au titre de la Stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance,
- 370 000 € au titre de la participation de l'Etat à la prise en charge des mineurs non accompagnés.

- **660 000 € pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap**
Le montant moyen des plans d'aides constatés est supérieur à celui retenu lors de la préparation du BP2023 (634 € contre 600 €)
A cet effet coût, s'ajoute également un effet « volume » avec la hausse du nombre des bénéficiaires, la réglementation ayant élargi les critères d'éligibilité à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) au handicap psychologique.
- **363 761 € pour la mise en œuvre du plan pauvreté auprès des publics vulnérables**, compensés par une recette équivalente.
- **1 240 000 € pour les dépenses de personnel**
- **68 000 € pour les actions en faveur de l'attractivité touristique de la Vienne**, et notamment le développement du tourisme d'affaires.

Parmi les autres inscriptions, on peut noter :

- **80 000 € pour la contribution au fonds de péréquation DMTO :**

Le Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) a récemment publié sur son site les avis de prélèvements et reversements au titre du fonds de péréquation de DMTO.

Pour l'exercice 2023, pour la Vienne le prélèvement est de 4 777 202 €.

Le montant de dépense inscrite au BP2023 s'établit à 4 700 000 €.

Afin de permettre au Département de la Vienne de reverser la somme qui sera notifiée par courrier par la Préfecture, il est proposé d'ajuster le budget primitif pour un montant équivalent en dépenses et en recettes, à hauteur de 80 000 €.

- **Evolution des charges d'électricité : 40 000 €**

2/ Gestion des engagements pluriannuels

Le projet de DM intègre notamment la **création d'une autorisation de programme de 3,9 M€ en investissement, dédiée au financement du Plan de Transition Numérique 2023/2025** approuvé par délibération du Conseil Départemental, en date du 9 mars 2023.

3/ Virements de crédits

Le projet de DM intègre également des virements entre chapitres budgétaires. L'ensemble des virements de crédits est détaillé en annexe 4 du présent rapport.

4/ Financement de la décision modificative du budget

Le plan de financement de cette décision modificative est le suivant :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses nouvelles	5 031 550,00	- €	
Recettes nouvelles	2 047 761,00	- €	
SOLDE à FINANCER par prélèvement sur le résultat 2022	2 983 789,00	- €	2 983 789,00

Après financement de cette DM, le solde disponible en 2023 sur le résultat 2022 s'établit à 938 691,64 € en fonctionnement,

En investissement, le solde disponible sur le résultat 2022 est maintenu à 152 014,00 €.

5/ Synthèse du projet de décision modificative du budget

L'ensemble du projet de décision modificative est présenté dans les annexes suivantes :

- Annexe 1 : présentation fonctionnelle des recettes,
- Annexe 2 : présentation fonctionnelle des dépenses,
- Annexe 3 : budgets annexes,
- Annexe 4 : virements de crédits.

Je vous propose d'adopter le projet de décision modificative n° 2 pour l'année 2023 en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement, conformément au détail récapitulé dans les tableaux joints en annexes 1, 2, 3, 4.

■ ■
■

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.